

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 à 18h00**

***Tenu au Centre des Congrès - Salle de l'Europe
sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente***

SOMMAIRE

1.	Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil du 24 octobre et du 14 novembre 2024	7
2.	Compte-rendu des délibérations prises par le Bureau et des décisions et arrêtés pris par la Présidente	7
3.	Modification dans les commissions et les organismes extérieurs du Grand Anecy	13
4.	Ressources Humaines - Synthèse du rapport social unique (RSU) 2023	14
5.	Ressources Humaines - Locaux syndicaux	15
6.	Ressources Humaines - Tableau des emplois	16
7.	Projet d'extension de la ZAE Orsan - Bilan de concertation préalable - Modalités de la participation du public par voie électronique (PPVE)	18
8.	PLUI Habitat mobilités bioclimatique - Prise en compte des destinations et sous-destinations modifiées par décret et arrêté du 22 mars 2023	29
9.	PLUI Habitat mobilités bioclimatique du Grand Anecy - Bilan de la concertation sur le projet avant arrêt	30
10.	PLUI Habitat mobilités bioclimatique - Arrêt du projet	33
11.	Gens du voyage - Contribution de solidarité aux agriculteurs victimes de stationnements illicites en 2023 - Complément du Grand Anecy	54
12.	Plan alimentaire territorial - Subvention 2024 au Cri de l'œuf pour ses actions quotidiennes (convention 2023-2025 en cours)	56

13. Plan alimentaire territorial - Subvention 2024 au Cri de l'œuf pour l'animation du projet "Agir pour se nourrir"	60
14. Approbation du diagnostic territorial dans le cadre du droit à l'eau pour tous	62
15. Distribution d'eau potable - Convention de partenariat avec le centre d'élevage de Poisy dans le cadre d'une expérimentation de recherche d'économies d'eau pour les exploitations agricoles	63
16. Approbation du rapport de développement durable 2023 - 2024	65
17. Convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI)	66
18. Presqu'île d'Albigny - Vente de quatre biens immobiliers à la Ville d'Annecy	67
19. Club des Entreprises USMB - Avenant à la convention de partenariat	69
20. Construction d'une résidence étudiante CROUS - Convention attributive de subvention au titre du CPER 2021-2027	72
21. Décisions modificatives n° 3 - Budget principal et budgets annexes 2024	75
22. Subvention 2024 pour le budget annexe transports	80
23. Budgets primitifs 2025 - Adoption du budget principal	81
24. Budgets primitifs 2025 - Adoption du budget annexe des transports	96
25. Budgets primitifs 2025 - Adoption du budget annexe de l'eau	121
26. Budgets primitifs 2025 - Adoption du budget annexe de la valorisation des déchets	123
27. Budgets primitifs 2025 - Adoption du budget annexe de l'aménagement de zones	124
28. Budgets primitifs 2025 - Adoption du budget annexe des pépinières	126
29. Budgets primitifs 2025 - Adoption du budget annexe du Semnoz	127
30. Budget principal et budgets annexes de l'eau, des transports, de la valorisation des déchets et des pépinières - Ajustement des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)	130
31. Subvention d'équilibre 2025 pour le budget annexe transports	131
32. Subvention d'équilibre 2025 pour le budget annexe pépinières	132
33. Subvention d'équilibre 2025 pour le budget annexe Semnoz	133
34. Autorisation d'avances de trésorerie 2025	134
35. Tarifs 2025 - Vente de l'eau potable	135

36.	Tarifs 2025 - Prestations réalisées par le service de l'eau potable	136
37.	Tarifs 2025 - Montants des contre-valeurs pour les nouvelles redevances "consommations d'eau" et "performances des réseaux d'eau potable"	136
38.	Tarifs 2025 - Valorisation des déchets	138
39.	Tarifs 2025 - Gens du voyage	139
40.	Tarif 2025 - Chantier Local d'Insertion	139
41.	Tarifs 2025 - Fourrière animale	141
42.	Tarifs 2025 - Pépinières et hôtels d'entreprises	141
43.	Tarifs 2025 - Reprographie des documents d'urbanisme	144

ÉTAIENT PRESENTS (78/95)

Jean-Pascal ALBRAN, Saint-Eustache
Etienne ANDRÉYS, Annecy
Christian ANSELME, Fillière
Jacques ARCHINARD, Héry-sur-Alby
Gilles ARDIN, Chapeiry
François ASTORG, Annecy
Isabelle BASTID, Groisy
Michel BEAL, Saint-Jorioz
Alexandra BEAUJARD, Annecy
Marie BERTRAND, Annecy
Nicole BLOC, Poisy
Franck BOGEY, Chavanod
Cécile BOLY, Annecy
Patrick BOSSON, Quintal
Catherine BOUVIER, Leschaux
Christian BOVIER, Annecy
Philippe ABRAHAMI, Veyrier-du-Lac, suppléant de Vanessa BRUNO
Pierre BRUYERE, Poisy
Odile CERIATI-MAURIS, Annecy
Josette CHARVIER, Saint-Sylvestre
Henri CHAUMONTET, Groisy
Sandrine DALL'AGLIO, Annecy
Roland DAVIET, Epagny-Metz-Tessy
Jean-François DEGENNE, Annecy
Noëlle DELORME, Allèves
Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Annecy
Isabelle DIJEAU, Annecy
Samuel DIXNEUF, Annecy
David DUBOSSON, Mûres
Fabienne DULIEGE, Saint-Félix
Denis DUPERTHUY, Annecy
Elisabeth EMONET, Saint-Jorioz
Chantale FARMER, Annecy
Gilles FRANÇOIS, Argonay
Fabien GERY, Annecy
Jean-François GIMBERT, Charvonnex
Anthony GRANGER, Annecy
Aurélie GUEDRON, Annecy
Charlotte JULIEN, Annecy
Marion LAFARIE, Annecy
Frédérique LARDET, Annecy
François LAVIGNE-DELVILLE, Viuz-La-Chiésaz
Christiane LAYDEVANT, Annecy
Patrick LECONTE, Annecy
Claire LEPAN, Annecy
Karine LEROY, Entrevernes
Bruno LYONNAZ, Sevrier
Viviane MARLE, Annecy
Jean-Claude MARTIN, Alby-sur-Chéran
Christian MARTINOD, Villaz
Pierre-Louis MASSEIN, Annecy
Antoine de MENTHON, Menthon-Saint-Bernard
Catherine MERCIER-GUYON, Fillière
Patricia MERMOZ, Cusy
Thomas MESZAROS, Annecy
Aurélien MODURIER, Annecy

Philippe MORIN, Epagny-Metz-Tessy
Magali MUGNIER, Annecy
Alexandre MULATIER-GACHET, Annecy
Laure ODORICO, Fillière
Xavier OSTERNAUD, Annecy
Gérard PASTOR, Saint-Jorioz
Raymond PELLICIER, Poisy
Tony PESSEY, Annecy
Christian PETIT, Annecy
Eric PEUGNIEZ, Annecy
Monique PIMONOW, Montagny-Les-Lanches
Christophe PONCET, Nâves-Parmelan
Jean-Luc RIGAUT, Annecy
Marc ROLLIN, Duingt
Christian ROPHILLE, Fillière
Didier SARDA, Talloires-Montmin
Nora SEGAUD-LABIDI, Annecy
Bénédicte SERRATE, Annecy
Guillaume TATU, Annecy
Jean-Louis TOÉ, Annecy
Olivier TRIMBUR, Bluffy
Gilles VIVIAN, Chainaz-Les-Frasses

AVAIENT DONNE PROCURATION

Frédérique BANGUÉ, Annecy, à Anthony GRANGER
Olivier BARRY, Annecy, à Odile CERIATI-MAURIS
Bilel BOUCHETIBAT, Annecy, à Christian PETIT
Stéphane BOUCLIER, Fillière, à Christian ANSELME
Corinne BOULAND, Annecy, à Christiane LAYDEVANT
Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Annecy, à Marion LAFARIE
Lola CECCHINEL, Annecy, à Bénédicte SERRATE
Martine COUTAZ, Epagny-Metz-Tessy, à Philippe MORIN
Fabienne GREBERT, Annecy, à Guillaume TATU
Ségolène GUICHARD, Epagny-Metz-Tessy, à Roland DAVIET
Elisabeth LASSALLE, Poisy, à Nicole BLOC
Benjamin MARIAS, Annecy, à Nora SEGAUD-LABIDI
Michel MUGNIER-POLLET, Chapelle-Saint-Maurice, à Jean-Pascal ALBRAN
Marie-Luce PERDRIX, Gruffy, à Jean-Luc RIGAUT
Agnès PRIEUR-DREVON, Sevrier, à Bruno LYONNAZ
Yannis SAUTY, Annecy, à Chantale FARMER

ETAIT EXCUSEE

Frédérique KHAMMAR, Villaz

* * *

Magali MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

La majorité des membres en exercice étant présents, le quorum fixé à 48 est atteint. La séance est ouverte à 18 h 00.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Chers collègues, bonsoir.

Nous avons le quorum, nous allons donc pouvoir commencer ce Conseil de Communauté du jeudi 19 décembre 2024, le dernier pour l'année.

(Magali MUGNIER est désignée secrétaire de séance.)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais vous citer les procurations :

- Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID *(jusqu'à son arrivée)*
- Lola CECCHINEL à Bénédicte SERRATE
- Bilel BOUCHETIBAT à Christian PETIT
- Corinne BOULAND à Christiane LAYDEVANT
- Ségolène GUICHARD à Roland DAVIET
- Fabienne GREBERT à Guillaume TATU
- Yannis SAUTY à Chantal FARMER
- Agnès PRIEUR-DREVON à Bruno LYONNAZ
- Benjamin MARIAS à Nora SEGAUD- LABIDI
- Martine COUTAZ à Philippe MORIN
- Stéphane BOUCLIER à Christian ANSELME
- Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Marion LAFARIE
- Marie-Luce PERDRIX à Jean-Luc RIGAUT
- Frédérique BANGUÉ à Anthony GRANGER
- Raymond PELLICIER à Pierre BRUYÈRE *(jusqu'à son arrivée)*
- Elisabeth LASSALLE à Nicole BLOC
- Jean-François GIMBERT à Marc ROLLIN *(jusqu'à son arrivée)*
- Michel MUGNIER-POLLET à Jean-Pascal ALBRAN
- Olivier BARRY à Odile CERIATI-MAURIS.

Y a-t-il des oublis ? *(Non)*.

1. **Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil du 24 octobre et du 14 novembre 2024**

Rapporteur : Frédérique LARDET

Mme LA PRÉSIDENTE.-Y avait-il des corrections ou des remarques à faire sur ces deux procès-verbaux ? (Non).

(Il est procédé au vote)

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des réunions du 24 octobre et du 14 novembre 2024.

2. **Compte-rendu des délibérations prises par le Bureau et des décisions et arrêtés pris par la Présidente**

Rapporteur : Magali MUGNIER

Bureau du 25 octobre 2024

➤ **Travaux de rénovation du Centre de congrès – Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie**

Le Bureau a décidé :

- d'adopter le plan de financement actualisé présentant un coût total de 2 892 974 € HT ;
- de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie d'un montant de 698 862,50 € HT dans le cadre du Fonds départemental des investissements structurants (FDIS).

➤ **Convention d'occupation du domaine public – Exploitation du restaurant Le Chatillon situé sur le massif du Semnoz**

Le Bureau a décidé

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public avec l'entreprise SARL SRP pour l'exploitation du restaurant « Le Chatillon » situé au Semnoz ;
- de dire que le titre d'occupation est consenti pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- de dire que la redevance d'occupation du domaine public est établie dans sa part fixe à hauteur de 15 600 € HT / an (soit 1 300 € HT/mois), et dans sa part variable à hauteur de 3 % du chiffre d'affaires (CA) réalisé par le titulaire en cas de CA inférieur à 700 000 € HT ou 5 % du CA réalisé par le titulaire en cas de CA supérieur ou égal à 700 000 € HT ;
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Dispositif « mobilité employeurs »**

Le Bureau a décidé :

- d'approuver la convention « Dispositif mobilité employeurs » ;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bureau du 8 novembre 2024

➤ **Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse**

Le Bureau a décidé :

- d'approuver les projets prévus qui s'inscrivent dans le cadre de la programmation 2025 et qui seront financés par le budget annexe de l'eau potable :

Projets	Montant de l'opération en € HT
Renouvellement des conduites maîtresses – Tronçon parking de la Tournette – rond-point du boulevard du Lycée - Annecy	9 456 000
Sécurisation du réseau – Connexions Jeanne-Belvédère – Annecy	140 000
Renouvellement du réseau d'eau potable route des Viviers – Duingt	470 000
Renouvellement du réseau d'eau potable route de Proméry – Epagny-Metz-Tessy	160 000
Renouvellement du réseau d'eau potable route des Marais – Gruffy	205 000
Renouvellement du réseau d'eau potable route de Charbonnières – Fillière	570 000
Renouvellement du réseau d'eau potable route de Bévillard – Fillière	370 000
Renouvellement du réseau d'eau potable route de Montpiton – Tranche 2 - Fillière	190 000
Renouvellement du réseau d'eau potable chemin des Bénits et route des Laffins – Fillière	520 000
Renouvellement du réseau d'eau potable route de Bourales – Saint-Jorioz	235 000
Création d'une unité d'ultrafiltration – Sous les Bois – Talloires-Montmin	1 882 000
Sécurisation de réseau – Liaison Tunnel / Ponay – commune de Talloires-Montmin	1 074 000
Réhabilitation de la station de pompage d'Onnex – Villaz	960 000

- d'autoriser le dépôt des dossiers de demande d'aide des opérations listées ci-dessus et de solliciter le financement du Conseil départemental de Haute-Savoie et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- de réaliser les opérations sur le réseau d'eau potable, dans le respect de la charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes nécessaires dans le cadre de la procédure d'attribution et de production des justificatifs exigés ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Demande de subventions Fonds vert pour la ZFE**

Le Bureau a décidé :

- d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions auprès du Préfet de la Haute-Savoie à hauteur de 12 500 €, soit 50 % des dépenses, dans le cadre du Fonds vert ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter toute autre subvention pour le projet visé dans la présente délibération.

Bureau du 15 novembre 2024

➤ **Demande de dérogation au repos dominical des salariés présentée par la société Metro Cash & Carry France – Avis du Grand Annecy**

Le Bureau a décidé d'émettre, sous réserve du respect de l'ensemble des procédures prévues par le Code du travail et de l'accord du personnel concerné, un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical de 16 salariés le dimanche 22 décembre 2024 de 7h00 à 18h00 et de 10 salariés le dimanche 29 décembre 2024 de 7h00 à 18h00, présentée par la société METRO Cash & Carry France, pour son établissement situé allée Jean Mermoz dans la zone des Romains à Annecy (Cran-Gevrier).

Cette dérogation a pour objet d'assurer l'approvisionnement en produits frais et ultra frais de leurs clients (restaurateurs, cafés, traiteurs, boulangers et pâtisseries).

➤ **Convention d'occupation du domaine public – Exploitation du Chalet crêperie situé sur le massif du Semnoz.**

Le Bureau a décidé :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public avec l'entreprise CAMEL pour l'exploitation du chalet crêperie situé au Semnoz ;
- de dire que le titre d'occupation est consenti pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- de dire que la redevance d'occupation du domaine public est établie à hauteur de 700 € HT/mois ;
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Étude de vulnérabilité de la forêt au changement climatique – Sollicitation Fonds vert**

Le Bureau a décidé :

- de prendre acte de l'étude et de son plan de financement d'un montant de 46 077 € HT ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter l'aide au titre du fonds vert auprès de l'Etat (taux de subvention jusqu'à 80 % sur une enveloppe d'étude arrêtée à 46 077 € HT) et à signer tout document nécessaire à cette fin.

Décisions de la Présidente

- Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 7 M€ auprès de la Société Générale pour financer les investissements 2024 du budget eau aux conditions suivantes :
 - Phase de mobilisation :
Durée : de la signature du contrat au 28/02/2025
Taux d'intérêts : Euribor* 1, 3, 6 mois (selon la date de décaissement) + 0,60 %.
 - Phase de consolidation :
Durée : 25 ans à compter du 28/02/2025
Taux d'intérêt : taux indicatif au 30/10/2024 : 3,26 %. Le taux définitif respectera la fourchette suivante (3,16 % ; 3,36 %).
- Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 5 M€ auprès de la Société Générale pour financer les investissements 2024 du budget principal aux conditions suivantes :
 - Phase de mobilisation :
Durée : de la signature du contrat au 28/02/2025
Taux d'intérêts : Euribor* 1, 3, 6 mois (selon la date de décaissement) + 0,60 %.
 - Phase de consolidation :
Durée : 20 ans à compter du 28/02/2025
Taux d'intérêt : taux indicatif au 30/10/2024 : 3,20 %. Le taux définitif respectera la fourchette suivante (3,10 % ; 3,30 %).
- Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 10 M€ auprès de la Société Générale pour financer les investissements 2024 du budget transports aux conditions suivantes :
 - Phase de mobilisation :
Durée : de la signature du contrat au 28/02/2025
Taux d'intérêts : Euribor* 1, 3, 6 mois (selon la date de décaissement) + 0,60 %.

- Phase de consolidation :
Durée : 25 ans à compter du 28/02/2025
Taux d'intérêt : taux indicatif au 30/10/2024 : 3,26 %. Le taux définitif respectera la fourchette suivante (3,16 % ; 3,36 %).
- Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 9,9 M€ auprès de la Banque Populaire pour financer les investissements des pistes cyclables 2024 du budget principal aux conditions suivantes :
 - Prêt n° 1 : financement des investissements sur le budget principal
Montant : 5,1 M€
Durée : 240 mois (20 ans)
Taux d'intérêt : taux fixe maximum : 3,75 % basé sur le swap vs EUR 6m/10 ans + 0,95 % (soit un taux indicatif de 3,36 % au 28/10/2024) ;
 - Prêt n° 2 : financement des investissements sur le budget principal - mobilité douce pistes cyclables
Montant : 4,8 M€
Durée : 240 mois (20 ans)
Taux d'intérêt : taux fixe 3,11 %.
- Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 M€ auprès de la Banque Postale pour financer les travaux de rénovation de la Villa Romaine pour l'année 2024 du budget EHPAD aux conditions suivantes :
 - Durée : 20 ans et 1 mois
 - Taux d'intérêts : fixe à 3,40 %.
- Accompagnement à la structuration de la stratégie territoriale de la filière Image et industries créatives du Grand Annecy – Attribution du marché n° 20240083 à la société POLITEIA (69001 Lyon) pour un montant forfaitaire de 39 000,00 € HT.
- Village vacances Ternélia « Pré du Lac » - Autorisation pour déposer une demande de permis de construire sur les parcelles cadastrées AL n° 200 et 202 sises impasse des Champs Fleuris à Saint-Jorioz pour la démolition du bâtiment Le Parmelan et l'implantation de 7 groupements de 10 chambres doubles de plein pied en hébergement type « cottage ».
- Agrément de l'entreprise C-Gastronomie Savoie comme sous-occupant du domaine public – Convention d'occupation temporaire (COT) portant sur l'espace brasserie du Centre des congrès entre l'Office de Tourisme du Lac d'Annecy et C-Gastronomie Savoie.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution d'une aide individuelle complémentaire d'un montant de 3 750,00 € à 1 bénéficiaire de la copropriété « Dominos 1 ».
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 40 099 € à 28 bénéficiaires.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 16 623,22 € à 2 bénéficiaires et au syndicat de la copropriété « 292 route de Rumilly » à Saint-Félix.
- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 71 910,00 € à 3 bénéficiaires et au syndicat de la copropriété « Le Lys » sise 11 rue des Écoles à Annecy (dont remboursement audit énergétique).

- Subventions accordées aux propriétaires, copropriétaires et aux syndicats de copropriétaires relatives à l'amélioration de l'habitat – Attribution des aides d'un montant total de 14 861,53 € au syndicat de la copropriété « 24 rue de l'Aérodrome » à Annecy.
- Aménagement de la ZA chez Chamoux à Chavanod – Avenant n° 1 au lot n° 2 du marché n° 230201 d'un montant de 4 125,00 € HT. Le montant total du marché est porté à 54 492,30 € HT soit une variation de 8,19 % par rapport au montant du marché initial.
- Travaux d'extension et de thématization de la pépinière d'entreprises Galiléo à Chavanod – Avenants aux lots n° 2, 4, 5, 6, 8, 9 et 11 du marché n° 230412 pour les montants suivants :

N° Lot	Intitulé	Titulaire	Montant initial	Avenants précédents	Présents avenants	Nouveau montant	%
2	Étanchéité, bardage métallique	AMP ÉTANCHÉITÉ	28 797,80	1 496,59	- 950,00	29 344,39	1,90
4	Serrurerie	BBN METALLERIE	1 516,00	/	- 416,00	1 100,00	- 27,44
5	Cloisons, plafonds doublages	SOLA	29 059,60	/	1 464,00	30 523,60	5,04
6	Peinture	EMP	42 025,00	2 235,00	2 868,80	47 128,80	12,14
8	Menuiseries intérieures	BOUVIER FRÈRES	13 607,00	/	1 460,40	15 067,40	10,73
9	Électricité	RICHIERO	64 555,73	/	- 2 000,00	62 555,73	- 3,10
11	Aménagements extérieurs	TPLM	3 350,00	/	- 585,00	2 765,00	-17,46
TOTAL GÉNÉRAL (y compris les lots non concernés par les présents avenants)			342 452,35	15 727,14	1 842,20	360 021,69	5,13

- Transport à la demande dynamique et transport de personnes à mobilité réduite – Avenant au marché n° 230707 qui procède à la mise à jour des prix du BPU conséquemment à la mise en place d'un nouveau réseau le 29 avril 2024.
- Création d'une cuisine d'envoi et rénovation de la brasserie du Centre des congrès l'Impérial – Avenants aux lots n° 1, 3, 4, 9, 10, 11, 12 et 13 du marché n° 230904 pour les montants suivants :

N° Lot	Intitulé	Titulaire	Montant initial	Avenants précédents	Présents avenants	Nouveau montant	%
1	Démolition gros œuvre	EIFFAGE	360 000,00	13 060,00	48 300,00	421 360,00	17,04
3	Menuiseries intérieures bois	AK FRUCHARD	162 287,25	/	29 343,00	191 630,25	18,08
4	Plâtrerie, peinture, faux plafond	COMPTOIR DES REVÊTEMENTS	194 570,38	/	6 949,26	201 519,64	3,57
9	Agencement	SAGA AGENCEMENT	229 689,64	/	13 963,81	243 653,45	6,08
10	Cuisine	SAVEC	188 250,00	/	26 800,00	215 050,00	14,24
11	Plomberie CVC	AQUATAIR / VENTIMECA	444 836,94	17 259,90	23 450,70	485 547,54	9,15

N° Lot	Intitulé	Titulaire	Montant initial	Avenants précédents	Présents avenants	Nouveau montant	%
12	Panoplie froid	AQUATAIR	194 836,82	/	13 018,80	207 855,62	6,68
13	Électricité	ROGER MERMILLOD	137 052,43	/	31 151,88	168 204,31	22,73
TOTAL GÉNÉRAL (y compris les lots non concernés par les présents avenants)			2 479 029,50			2 702,326,85	9,01

- Aménagement de locaux de formation dans le bâtiment « Les Papèteries » à Cran-Gevrier – Avenants aux lots n° 2, 4, 5 et 6 du marché n° 231201 pour les montants suivants :

N° lot	Intitulé	Entreprise	Montant avant avenant en € HT	Avenant en € HT	Nouveau montant en € HT	Variation
2	Menuiseries intérieures	STPIFF (93400 Saint-Ouen)	8 378,88	- 1 736,00	6 642,88	- 20,72 %
4	Sols souples	STPIF (93400 Saint-Ouen)	8 250,09	588,00	8 838,09	7,13 %
5	Courants forts – Courants faibles	ELTIS (74960 Annecy)	77 119,36	2 918,79	80 038,15	3,78 %
6	Chauffage – Climatisation – Traitement d'air	LANSARD ENERGIE (74370 Argonay)	63 484,82	9 847,50	73 332,32	15,51 %

- Services opérés de télécommunications – Constitution d'un groupement de commandes entre le Grand Annecy, le CIAS et les communes d'Argonay, Chapeiry, Chavanod, Poisy et Talloires-Montmin pour l'adhésion aux marchés de la centrale d'achat RESAH. La coordination du groupement sera assurée par le Grand Annecy.
- Aménagement d'une voie verte pour accéder au collège de Groisy sur le secteur « Le Plot » à Groisy – Mise à disposition temporaire de 2 150 m² de surface de la parcelle de terrain B n° 2600 au Grand Annecy. La mise à disposition s'effectue contre une indemnité de 1 850,00 €.
- Fonds air bois – Versement de primes aux bénéficiaires
Le montant total des primes s'élève à 24 400,00 € (14 attributaires ont bénéficié d'une prime de 1 400 € et 2 d'une prime de 2 400 €).
- Convention d'occupation du domaine privé de l'agglomération entre le Grand Annecy et la commune d'Alby-sur-Chéran. La parcelle cadastrée 0C 2025 est mise à disposition à titre gracieux de la commune d'Alby-sur-Chéran en vue de l'implantation d'une haie au titre du Marathon de la biodiversité.
- Maintenance et suivi des logiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines – Avenant au marché n° 231101 qui vise à modifier le bordereau des prix unitaires pour intégrer le plan de formation pour les utilisateurs.

- Services de mobilité du Grand Annecy – Avenant n° 2 au marché n° 221205 avec la SIBRA. Il a pour objet de modifier les modalités de règlement en permettant la modularité du montant des acomptes mensuels afin de limiter les régulations trop importantes au moment de l'établissement du décompte annuel.
- Mise à disposition, à titre gratuit, de l'éco-compteur de vélos de Talloires-Montmin au profit du SILA - Procès-verbal.
- Programme d'incubation d'Outdoor Sports Valley 2024/2025 – Convention tripartite entre Outdoor Sports Valley (OSV), les incubés de l'incubateur by OSV et le Grand Annecy.
- Pépinière d'entreprises Galiléo – Avenant n° 3 à la convention de prestations de services, d'accompagnement et d'occupation temporaire des locaux avec la société 47 ZERO (SARL AGEPE) qui porte la durée de la convention à 35 mois.
- Pépinière d'entreprises Les Papèteries – Convention de prestations de services et d'accompagnement avec le porteur de projet Audrey Boiteux d'une durée de 9 mois.
- Pépinière d'entreprises Alb'Espaces - Convention de prestations de services, d'accompagnement et d'occupation temporaire des locaux avec la société DESKA (EURL) d'une durée de 23 mois.

Arrêtés de la Présidente

- Délégation de signature à Aurélie MONNEZ, Directrice générale adjointe Environnement.
- Ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 1 du PLU d'Epagny-Metz-Tessy, secteur de Metz-Tessy.
- Création d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-M) sur le territoire du Grand Annecy d'une durée de 10 ans.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pas de questions sur ces sujets-là ? (Non).

Je vous remercie.

3. Modification dans les commissions et les organismes extérieurs du Grand Annecy

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu les délibérations n° D-2020-305 du 30 juillet 2020, n° D-2020-316 du 30 juillet 2020, n° D-2020-352 du 24 septembre 2020, n° D-2020-485 du 26 novembre 2020, n° DEL-2021-06 du 4 février 2021, n° DEL-2021-87 du 6 mai 2021, n° DEL-2021-114 du 27 mai 2021, n° DEL-2021-159 du 24 juin 2021, n° DEL-2021-217 du 30 septembre 2021, n° DEL-2021-278 du 18 novembre 2021, n° DEL-2021-322 du 16 décembre 2021, n° DEL-2022-08 du 10 février 2022, n° DEL 2022-31 du 24 mars 2022, n° DEL-2022-74 du 12 mai 2022, n° DEL-2022-136 du 30 juin 2022, n° DEL-2022-198 du 29 septembre 2022, n° DEL-2022-257 du 17 novembre 2022, n° DEL-2022-284 du 15 décembre 2022, n° DEL-2023-18 du 23 février 2023, n° DEL-2023-70 du 23 mars 2023, n° DEL-2023-106 du 27 avril 2023, n° DEL-2023-130 du 25 mai 2023, n° DEL-2023-169 du 29 juin 2023, n° DEL-2023-209 du 28 septembre 2023, n° DEL-2023-256 du 16 novembre 2023, n° DEL-2023-305 du 21 décembre 2023, n° DEL-2024-9 du 15 février 2024, n° DEL-2024-42 du 21 mars 2024, n° DEL-2024-211 du 24 octobre 2024, n° DEL-2024-272 du 14 novembre 2024 du Conseil communautaire portant désignation de nouveaux représentants du Grand Annecy dans les Commissions et organismes extérieurs ;

Vu le courrier du SCOT du bassin annécien en date du 19 novembre 2024 sollicitant la Présidente du Grand Annecy pour désigner un nouveau représentant suppléant du Grand Annecy en remplacement de Monsieur Maurice LENTZ, décédé le 16 octobre 2024.

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 87

de désigner Monique PIMONOW, Maire de Montagny-les-Lanches, en qualité de membre suppléant au SCOT, en remplacement de Monsieur Maurice LENTZ.

4. Ressources Humaines - Synthèse du rapport social unique (RSU) 2023

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique qui instaure le rapport social unique (RSU) remplaçant le rapport sur l'état de la collectivité (REC) ;

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique qui en précise le contenu et l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 12 décembre 2024 sur ce rapport ;

Les centres de gestion (CDG) ont été chargés de compiler les bases de données de l'ensemble des collectivités de leur département pour les transmettre à la DGCL (alors qu'auparavant le rapport sur l'état de la collectivité était directement élaboré et transmis à la DGCL par les collectivités non affiliées).

Le module statistique utilisé est nommé « données sociales ». A partir de ces données, les CDG ont développé un outil d'extraction permettant d'établir automatiquement une synthèse dont le format est identique pour toutes les collectivités. De ce fait, les collectivités n'ont pas la possibilité d'en modifier ou d'en préciser le contenu.

L'alimentation de la base de données a pris plusieurs mois, en lien très étroit entre les services ressources humaines et le CDG74. Celle-ci a été transmise début octobre au CDG74 et ensuite validée par ce dernier.

Il est rappelé que les données statistiques du rapport sont arrêtées à la date du 31 décembre 2023, qu'elles concernent les effectifs rémunérés, et que les agents remplaçants y sont comptabilisés comme agents permanents comme le prévoit le référentiel national.

Les écarts d'effectifs que l'on peut constater d'une année sur l'autre sont donc liés à la fois à l'évolution réelle des effectifs permanents, aux mouvements de personnel variables à date fixe, et aux variations de l'effectif non permanent des remplaçants à cette même date.

Ci-après quelques précisions sont apportées compte tenu de l'impossibilité de modifier la synthèse :

Grand Annecy comptait 1178 agents au 31 décembre 2023, soit 721 fonctionnaires, 362 contractuels permanents (y compris remplaçants) auxquels il convient de rajouter 7 CDI de droit privé du Semnoz qui n'entrent pas dans la liste des filières et sont considérés comme des contractuels non permanents dans le cadre du RSU.

Dans le rapport, sont comptabilisés parmi les agents non-permanents : collaborateurs de cabinets, apprentis, contrats d'insertion, contrats de projets, occasionnels, saisonniers, vacataires, CDI Semnoz, soit au total 95 agents.

Tous les chiffres relatifs aux mouvements de personnel relèvent d'un calcul théorique qui dégage une tendance. Ils doivent donc être relativisés, d'une part, à cause du calcul des écarts de date à date (31/12) et, d'autre part, du fait que les départs définitifs et temporaires sont inclus, à savoir les renouvellements de contractuels ne sont ni exclus ni isolés (cf. définition page 7).

Concernant la rémunération (page 4), il s'agit des montants bruts versés aux agents (hors charges patronales). Le ratio « rémunération moyenne » est calculé de la manière suivante : rémunération brute / nombre d'ETP rémunérés.

La moyenne du nombre de jours d'absences par fonctionnaire (46,8 jours) tient compte de tous les motifs d'ordre médical et comprend les disponibilités d'office pour maladies (page 5), motif qui n'est pas inclus dans les autres suivis statistiques d'absentéisme.

Le montant de la carence en 2023 s'élève à 62 355 € et a concerné 550 agents, tous statuts confondus, soit un montant moyen de 113,37 € par agent.

L'impact des absences sur le régime indemnitaire varie en fonction du type de primes. Pour l'IFSE, elle suit le sort du traitement indiciaire (si maladie demi-traitement, versement de cette prime pour moitié). L'intégralité de la part fonctionnelle est maintenue en cas d'accident de travail, de maladie professionnelle, de période d'hospitalisation.

Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (page 5) :

Avec 73 bénéficiaires de l'obligation d'emploi, le taux s'est élevé à 7,26 % de l'effectif de référence. Les dépenses totales liées au handicap se sont élevées en 2023 à 15 241 € (aménagement de postes, petit matériel (prothèses auditives, accompagnement)).

En ce qui concerne les relations sociales (page 6) : au niveau des jours de grèves, on décompte 18 journées de mouvements de grève qui ont donné lieu à 370 jours de grève pour les agents du Grand Annecy.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est une prise d'acte, avez-vous des questions à la suite de la lecture de ce rapport ? (Non).

Le Conseil Communautaire décide de prendre acte de la synthèse du RSU 2023.

5. Ressources Humaines - Locaux syndicaux

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu l'article L213-2 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2013-149 du 16 mai 2013 attribuant une subvention à la section CGT ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-59 du 20 février 2020 attribuant une subvention à la section CGT ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 décembre 2024 ;

Considérant que les collectivités employant au moins cinquante agents doivent mettre à la disposition des organisations syndicales représentatives, sur leur demande, des locaux à usage de bureau, ou, à défaut, leur verser une subvention permettant de louer un local et de l'équiper ;

Considérant que peuvent se voir attribuer un local les organisations syndicales représentatives ; qu'à ce jour, quatre organisations syndicales remplissent cette condition au sein du Grand Annecy : l'UNSA, FO, la CFDT et la CGT ;

Considérant que les locaux syndicaux situés dans le bâtiment de l'EHPAD des Pervenches sont composés de 3 bureaux, dont deux sont disponibles et un dernier est inutilisable dans l'attente de la réalisation de travaux ;

Considérant qu'au regard de l'ordre de représentativité des organisations syndicales, les locaux disponibles peuvent être attribués à l'UNSA et à FO et que cette attribution peut être complétée par le versement d'une subvention dédiée à l'équipement de ces locaux ;

Considérant que la CFDT et la CGT sont éligibles à une subvention compensatrice au regard de l'impossibilité de leur attribuer un local syndical.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? (Non).

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 87

- d'octroyer une subvention annuelle aux organisations syndicales selon la répartition ci-dessous :
 - UNSA : 750 €
 - FO : 750 €
 - CFDT : 1 900 €
 - CGT : 1 900 €
- d'imputer la dépense afférente au chapitre 65748 du budget général (fonction 020) ;
- d'abroger les délibérations des Conseils communautaires n° 2013-149 du 16 mai 2013 et n° D-2020-59 du 20 février 2020.

6. Ressources Humaines - Tableau des emplois

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-1 à L542-5 ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 décembre 2024 ;

Considérant que dans le cadre du suivi des emplois, il convient de prendre en compte les modifications liées aux évolutions des services et des besoins en adaptant le tableau des emplois selon les modifications suivantes :

1/ La transformation de plusieurs emplois

Au sein du CIAS

Transformation du poste n° 66, actuellement à temps complet, en poste à temps non complet de 0,5 ETP.

Par courrier du 27 septembre 2024, le Président du Département de Haute-Savoie a informé la Présidente du Grand Annecy de la suppression de sa subvention octroyée dans le cadre d'une convention de gestion de l'allocation personnalisée autonomie (APA). Cette convention est donc résiliée à compter du 1^{er} janvier 2025.

Or, cette subvention permettait de financer l'équivalent d'un poste au sein des effectifs du Grand Annecy. Plus précisément, ce financement était réparti ainsi : 0,5 ETP sur un emploi d'ergothérapeute au sein du service prévention et aide aux aidants (postes n° 66) et 0,5 ETP sur un emploi d'agent d'évaluation, dans le cadre de la gestion de la téléalarme au sein du service aide à la vie quotidienne (poste n° 313).

Du fait de la perte de cette subvention et de la résiliation de la convention, le CIAS est contraint de réduire l'activité concernée, et de transformer le poste d'ergothérapeute en poste à temps non complet, à raison de 0,5 ETP. Au regard de la nature des besoins administratifs pour assurer le portage des repas, il est toutefois proposé de maintenir le poste d'agent d'évaluation à temps complet.

Les agents occupant ces emplois ont été informés. L'ergothérapeute actuellement en fonctions se verra proposer le poste ainsi transformé et un accompagnement sera mis en œuvre en vue de compléter son temps de travail avec d'autres missions.

2/ La création d'emplois

Création de deux postes à temps non complet d'ergothérapeute : un 0,6 ETP rattaché à la direction relation usagers et qualité des soins, et un 0,4 ETP rattaché à la Résidence heureuse.

Création de deux postes à temps non complet d'infirmier coordinateur : un poste à 0,5 ETP à la Villa Romaine et un poste à 0,5 ETP aux Pervenches.

Dans le cadre de la révision de l'organigramme, il est apparu nécessaire de rééquilibrer la répartition des missions de certains postes affectés sur plusieurs établissements du CIAS. Afin de faciliter la gestion budgétaire et administrative de ces postes, il est proposé de créer des emplois à temps non complet. Ces créations sont compensées par la suppression des postes n°1163 et n°64 à temps complet.

Création d'un poste de psychologue à temps non complet, de 0,6 ETP, réparti sur les résidences autonomies, à raison de 0,2 à la Villa Romaine, 0,2 ETP aux Pervenches et 0,2 ETP à la Cour.

Il apparaît que les trois résidences autonomie du CIAS ne comptent actuellement pas de psychologue parmi leurs effectifs. Compte tenu des difficultés psychologiques croissantes observées au sein des résidences (isolement social des résidents, risque suicidaire avérés, troubles psychiatriques lourds, etc.), il est crucial de faire intervenir un psychologue au sein de ces établissements, pour améliorer et sécuriser la prise en charge des résidents. La création d'un poste de psychologue, ouvert au cadre d'emplois des psychologues, est donc proposée.

Il convient de souligner que les crédits budgétaires afférents à ces emplois ont bien été ouverts par le conseil d'administration du CIAS lors de sa délibération du 16 octobre 2024 approuvant le budget prévisionnel 2025.

3/ La suppression d'emplois

Suppression des postes n° 1163 d'ergothérapeute et n° 64 d'infirmier coordinateur

Ces suppressions viennent compenser la création des postes à temps non complet évoqués ci-dessus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? (Non).

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 88

- de modifier le tableau des emplois conformément aux propositions ci-dessus et à l'annexe jointe à la présente délibération ;
- d'imputer la dépense afférente au chapitre 012 du budget général (fonction 820).

7. Projet d'extension de la ZAE Orsan - Bilan de concertation préalable - Modalités de la participation du public par voie électronique (PPVE)

Rapporteur : Christian ANSELME

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L311-1 à L311-7 ;

Vu les articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-220 du 30 septembre 2021 validant la stratégie économique du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2023-231 du 28 septembre 2023 approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sur le projet d'aménagement de l'extension de la ZAE d'Orsan et de requalification de l'entrée sud de Saint-Félix ;

Rappel du contexte

Le Grand Annecy - compétent en matière de « développement économique » - a élaboré en 2017 et 2018 le schéma directeur de l'implantation d'entreprises sur son territoire.

Il gère une quarantaine de zones d'activités économiques (ZAE), notamment celle d'Orsan située à Saint-Félix, entre la RD1201 et l'A41, à la limite avec le Département de la Savoie. Cette ZAE a été créée en 2004 par la Communauté de communes du Pays d'Alby, sur l'ancien site des fromageries Picon.

D'une superficie de 7 ha, elle comprend une vingtaine de lots, dont l'hôtel d'entreprises « Espace Avenir » géré par le Grand Annecy, soit une vingtaine d'entreprises : petite industrie, artisanat et tertiaire.

Dans l'attente du futur PLUI HMB du Grand Annecy, le territoire de Saint-Félix est régi par le PLUI-H du pays d'Alby approuvé en mars 2018, où un projet d'extension de la ZAE d'Orsan est prévu. Le PLUI-H comprend l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n° 28 - « Orsan Entrée Sud » qui définit les éléments de programmation et les principes d'aménagement de l'extension de la zone d'activités d'Orsan et de requalification de l'entrée Sud de la Commune.

Le 30 septembre 2021, le Grand Annecy a approuvé sa stratégie de développement économique. Face aux constats d'une forte demande en foncier et immobilier d'activité accentuée par les opérations de recomposition urbaine, de l'inflation des prix qui favorise les mutations au sein des zones d'activité en espaces tertiaires, et de la difficulté à aménager de nouvelles ZAE (contraintes environnementales, préservation des espaces agricoles, topographie...), la politique foncière du Grand Annecy repose sur une gestion économe du foncier avec densification et optimisation des espaces, et sur une politique volontariste de reconquête et de maîtrise foncière qui prend appui sur 3 outils :

- 1/ Le bail à construction : mode de commercialisation unique des terrains publics.
- 2/ La stratégie de préemption sur les zones et espaces à enjeux : avec examen systématique des DIA (déclaration d'intention d'aliéner).
- 3/ Une réflexion sur les nouveaux sites pour qu'ils soient emblématiques et répondent aux objectifs de sobriété foncière et d'exemplarité.

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUI HMB du Grand Annecy ont été débattues au Conseil communautaire du 29 juin 2023. L'aménagement de l'extension de la ZAE d'Orsan et la requalification de l'entrée sud de Saint-Félix devront être cohérents avec les orientations du PADD.

Objectifs poursuivis par le Grand Annecy

Par délibération du Conseil communautaire n° DEL-2023-231 du 28 septembre 2023, le Grand Annecy a approuvé les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de la concertation sur le projet d'aménagement de l'extension de la ZAE d'Orsan et de requalification de l'entrée sud de Saint-Félix.

Pour répondre à la demande de foncier économique avec, en corollaire, la création d'emplois pour le territoire, notamment au sud de l'agglomération, le Grand Annecy – en accord avec la Commune de Saint-Félix – souhaite engager le projet d'aménagement de l'extension de la ZAE d'Orsan, compatible avec le PLUI-H et l'OAP « Orsan entrée sud ». Elle sera destinée prioritairement à l'accueil d'activités artisanales et productives, dont les entreprises sortant de pépinière.

Autres objectifs du Grand Annecy pour ce projet :

- Préserver les espaces naturels en lien avec le projet : la logique du projet d'aménagement est d'éviter en priorité, de réduire ensuite, et en dernier lieu de compenser. Les exigences environnementales seront intégrées directement dans le projet ;
- Proposer un aménagement économe en foncier avec une qualité d'intégration paysagère et architecturale des bâtiments ;
- Requalifier l'entrée du bourg de Saint-Félix et du Département au droit de l'extension, pour profiter d'un secteur " vitrine " ;
- Profiter de cet aménagement de ZAE pour y développer un maillage de liaisons cyclo-piétonnes et améliorer le réseau routier dans sa proximité immédiate.

Les aménagements routiers des RD 1201 et 53 compris dans ce projet seront définis en concertation avec le Département de la Haute-Savoie.

Le Grand Annecy prévoit de réaliser le projet dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) telle que définie par l'article L311-1 du code de l'urbanisme.

S'agissant d'une ZAC à l'initiative d'un EPCI, sa création éventuelle appartiendra au Conseil communautaire (articles L. 311-1 et suivants du code de l'urbanisme).

Modalités de la concertation

La concertation a été mise en œuvre conformément à la délibération du 28 septembre 2023 définissant les modalités de la concertation.

Elle a été ouverte le 8 octobre 2023 et clôturée le 27 septembre 2024.

L'ouverture et la première réunion publique du 13 octobre 2023 ont fait l'objet d'un avis administratif :

- publié le 4 octobre 2023 dans le Dauphiné Libéré et l'Essor Savoyard,
- affiché au siège du Grand Annecy et en mairie de Saint-Félix.

La clôture a fait l'objet d'un avis administratif publié le 5 juillet 2024 dans le Dauphiné Libéré et le 4 juillet 2024 dans l'Essor Savoyard.

Cette concertation a fait l'objet de :

- article du Grand Annecy sur la page « Actualités » de son site Internet,
- information de la mairie sur la page « Actualités » de son site Internet,
- article du Grand Annecy sur les comptes Instagram et Facebook du Grand Annecy,
- spots sur la radio FMR dans la période du 7 au 13 octobre 2023,
- article de l'Hebdo des Savoie du 19 octobre 2023 sur son site : les habitants ont été consulté sur le projet de la ZAE d'Orsan,
- article de l'Eco Savoie Mont Blanc du 27 octobre 2023 : Saint-Félix veut agrandir sa zone d'activités,
- article du Dauphiné Libéré du 29 octobre 2023 : Une concertation pour l'extension de la zone d'activité artisanale.

Le dossier de concertation a été mis à la disposition du public au siège du Grand Annecy, en mairie de Saint-Félix et sur le site Internet jeparticipe.grandannecy.fr. Ce dossier comprenait :

- délibération du Grand Annecy relative aux objectifs poursuivis et aux modalités de la concertation ;
- plan de situation ;
- plan du périmètre de concertation ;
- notice explicative des enjeux et objectifs du projet, état des lieux, contraintes du site, programmation et orientations d'aménagement envisagées ;
- cahier destiné à recueillir les observations du public.

Le Grand Annecy a complété ce dossier à deux reprises :

- le 26 juin 2024 avec le contenu de la 2^{ème} phase comprenant les scénarios d'aménagement présentés en réunion publique du 24 juin 2024 ;
- le 5 septembre 2024 avec la synthèse du rapport écologique (inventaire faune-flore) et la carte de délimitation de la zone humide.

Le Grand Annecy a organisé deux réunions publiques de concertation en mairie de Saint-Félix :

- la première le 13 octobre 2023, pour présenter et échanger sur le contexte, les objectifs, l'état actuel du site et les intentions d'aménagement ;
- la deuxième le 24 juin 2024, pour présenter et échanger sur les scénarios d'aménagement.

Les personnes concernées par le projet avaient la possibilité de faire part de leurs observations sur :

- le cahier destiné à cet effet avec le dossier de concertation au siège du Grand Annecy, ainsi qu'en mairie de Saint-Félix ;
- le site Internet jeparticipe.grandannecy.fr qui comportait un registre numérique à cet effet.

Bilan de la concertation

Participation du public

Une quarantaine de personnes ont participé à la réunion publique du 13 octobre 2023, puis une trentaine à celle du 24 juin 2024.

Au terme de cette concertation :

- 1 contribution a été inscrite sur le registre mis à disposition du public au siège du Grand Annecy ;
- 2 contributions ont été inscrites sur le registre mis à disposition du public en mairie de Saint-Félix ;
- 14 contributions ont été déposées sur le site jeparticipe.grandannecy.fr.

L'une des contributions déposées sur le site jeparticipe.grandannecy.fr affirme qu'elle résulte d'une pétition « pour la préservation des terres agricoles et naturelles du pays d'Alby » rassemblant 379 signataires. Cette pétition est accessible sur le site internet <https://www.change.org>. Les signatures annoncées sur le site au 28 septembre 2024 ne sont pas visibles.

En conclusion, cette concertation a fait l'objet d'un bon niveau de participation.

Observations et avis exprimés lors de la concertation

Les observations du public sont présentées ci-après de manière synthétique par thématique, avec le cas échéant, les éléments de réponse apportés par le Grand Annecy lors des réunions publiques.

Opportunité du projet

- Nécessité de préserver les terres agricoles du site du projet, ces terres étant nécessaires pour l'activité et la production agricole afin de répondre aux besoins alimentaires du territoire largement dépendant ;
- Le projet ne serait pas compatible avec l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) ;
- Le Grand Annecy pourrait répondre à la demande de foncier économique en densifiant les ZAE existantes ou en utilisant le foncier des friches industrielles ;
- Certains s'interrogent sur le besoin de développer de l'activité économique alors que le taux de chômage est faible et que les entreprises ont des difficultés à recruter.

Cependant, des contributions valident le besoin de création de foncier économique, notamment d'entreprises locales cherchant à se développer.

Compatibilité du projet avec le projet de PLUI HMB du Grand Annecy

Un avis qui considère que ce projet, qui touche une terre agricole et le milieu humide voisin, devrait-être réexaminé par le Grand Annecy dans son PLUI.

Impacts du projet sur l'environnement naturel

De nombreux avis mettent en avant l'enjeu du cycle de l'eau (en maintenant les sols perméables), la préservation de la zone humide située à proximité et son espace de bon fonctionnement qui couvre la zone de projet, notamment au regard du réchauffement climatique.

Quelques avis attirent l'attention sur les enjeux de biodiversité (faune et flore) liés à la proximité de la zone humide.

Impacts du projet sur le cadre de vie des riverains

Des riverains du lotissement de la Maladière, directement concernés par le projet, ont fait part de leurs préoccupations notamment lors des réunions publiques. Ils accueillent très favorablement la modification du plan de circulation avec le projet qui pacifiera la circulation sur la rue de la Maladière. Certains sont rassurés par le principe de bande végétale de 10 à 15 m de large pour mise à distance des façades des bâtiments du projet de leur fond de parcelle. Des riverains s'interrogent sur la hauteur des bâtiments, le type d'activités, notamment en termes de nuisances (bruit notamment).

Un avis très favorable à la requalification de l'entrée de ville, considérant que cela aura pour effet de réduire la vitesse sur la route d'Aix les Bains, ainsi qu'à l'évolution du plan de circulation du secteur en faveur des piétons et des cycles.

Les remarques et observations formulées sont prises en considération.

En réponse aux observations et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-220 « *Stratégie de développement économique du Grand Annecy* » ; il est précisé que sept priorités ont été identifiées dont une concernant **l'avenir du tissu économique productif et l'enjeu du foncier économique**

Outre sa capacité à intégrer une décarbonation des activités, le tissu économique productif doit faire face à la raréfaction du foncier, tout en répondant aux besoins des entreprises. Cette forte demande en foncier et immobilier d'activités est accentuée par le besoin de relocalisation de nombreuses entreprises actuellement implantées dans des secteurs à enjeu pour la recomposition urbaine (production de logements). Cette rareté foncière et immobilière, engendre une inflation du prix des locaux disponibles, voire une spéculation, qui favorise les mutations dans les zones d'activités existantes. Ces phénomènes s'opèrent au détriment de la logique de développement économique du territoire, dont l'un des enjeux prioritaires repose sur la pérennisation du tissu économique productif.

On constate ainsi une accélération de la transformation d'anciens sites industriels (qui pourraient constituer des solutions immobilières pour des PME locales en expansion) en espaces de bureaux, alors que ces derniers auraient davantage vocation à occuper des secteurs plus urbains de l'agglomération.

La difficulté croissante d'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones d'activités – liées aux contraintes environnementales, à la nécessaire préservation des espaces agricoles ou à la topographie locale – accentue ce problème de rareté foncière.

Le maintien de la dynamique économique du territoire nécessite donc une gestion économe du foncier, par la densification et l'optimisation des espaces.

Ce contexte, amplifié par les dispositions législatives et réglementaires, incite aujourd'hui le Grand Annecy à examiner attentivement l'évolution des fonciers économiques bâtis et non bâtis de son territoire.

L'action du Grand Annecy s'articule donc autour d'une **politique volontariste de reconquête** et de maîtrise foncière avec plusieurs outils :

- bail à construction (outil de maîtrise de la destination foncière), désormais mode de commercialisation unique (sauf incompatibilité technique ou juridique) des terrains publics sur l'ensemble du territoire ;
- stratégie de préemption dans les zones et parcs d'activité identifiés comme espace à enjeux dans l'étude menée en 2017-2018 : zone de Pringy-Argonay, Iles-Pont de Tasset et Vovray (Annecy) ; l'examen systématique des DIA et le recours, si nécessaire, à la préemption ont été engagés depuis 2019 à Annecy, sur des terrains économiques au sein ou en dehors des zones d'activité ;
- réflexion sur les nouveaux sites pour qu'ils répondent aux objectifs de sobriété foncière et d'exemplarité.

Cette démarche permet également de proposer des solutions de relocalisation aux entreprises situées dans des secteurs où des opérations de restructuration urbaine sont lancées par la Ville d'Annecy. Elle va être étendue à toutes les communes du Grand Annecy qui accueillent des zones d'activités économiques sur leur territoire.

Plus précisément, dans le pays d'Alby, historiquement, le développement économique a fondé la coopération intercommunale en 1993. La construction de l'autoroute A 41 et la réalisation de l'échangeur autoroutier d'Alby-sur-Chéran ont conduit les élus à mettre en place une politique d'accueil des entreprises à l'échelle du canton.

La ZAE « Espace Leaders » a été aménagée à partir de 1983 à la sortie de l'autoroute.

En 2002, la Communauté de communes intervient à Saint-Félix lorsque la fromagerie Picon quitte le site qu'elle y occupait. L'intercommunalité y crée la ZAE d'Orsan. En 2006-2007, elle restaure un bâtiment pour encourager l'installation de créateurs d'entreprises : l'hôtel d'entreprises « Espace Avenir ».

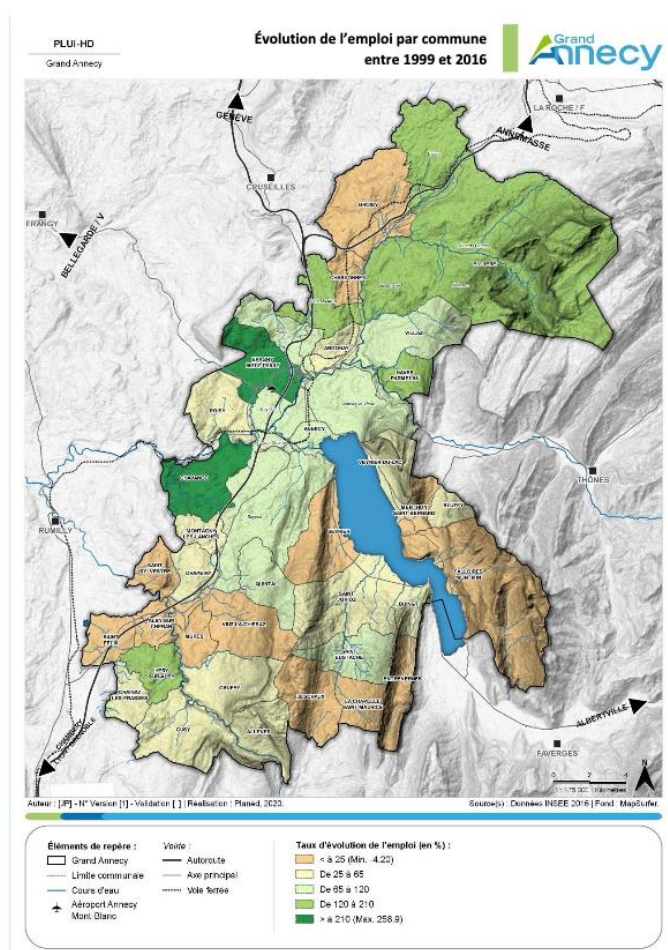
Un nouvel hôtel d'entreprises « Alb'Espaces » est construit en 2012 dans la ZAE « Espace Leaders » pour accueillir de nouvelles entreprises.

Outre la disparition de la fromagerie Picon, d'autres grandes entreprises fortement pourvoyeuses d'emplois locaux ont disparu : CPOAC Bosch Rumilly (140 en 1994), Picon (437 en 2001), Salomon à Rumilly (250 en 2008), Prodene Klint à Alby (51 emplois en 2023).

La situation de Tefal (1.600 emplois à Rumilly) est fragile, liée à la problématique des PFAS.

De 1993 à 2017, la Communauté de communes du pays d'Alby a permis de maintenir l'emploi sur son territoire en créant des ZAE pour lutter contre le phénomène de résidentialisation et, par conséquent, contre l'allongement des déplacements domicile - travail.

Entre 1999 et 2016 à Saint-Félix et Alby sur Chéran, le nombre d'emplois a augmenté plus faiblement que dans l'ensemble du Grand Annecy.



Le secteur sud du Grand Annecy n'échappe pas à la rareté du foncier et de l'immobilier d'activités : excepté un terrain en cours de commercialisation à Pré Chardons, la zone Espace Leaders est remplie et les locaux disponibles sont quasi-inexistants. Cette situation est identique dans la zone d'Orsan à Saint Félix. Elle complexifie le développement des entreprises locales.

Le Grand Annecy ne dispose également plus de locaux dans ses deux hôtels d'entreprises pour répondre à la demande des porteurs de projets.

Le territoire ne dispose à ce jour que d'un seul projet autorisé pour créer du foncier économique ou d'immobilier d'entreprise : l'extension de la ZAE Chez Chamoux à Chavanod, qui comprend 8 lots à vocation artisanale pour une surface de plancher de 12.000 m² (*chantier en cours*).

Il est à noter que plusieurs projets de création de ZAE ont été abandonnés par le Grand Annecy compte tenu des impacts sur la consommation foncière.

En synthèse, les ZAE actuelles gérées par le Grand Annecy sont quasiment arrivées à saturation. Le volume de foncier économique en cours de développement est très faible. La situation actuelle de rareté foncière est donc amenée à perdurer.

Compte tenu des possibilités très limitées de développement économique dans l'agglomération annécienne, le sud du grand Annecy, bien desservi par l'autoroute et plus éloigné de la Suisse, pourra constituer une offre certaine pour les PME du territoire et en particulier de Saint-Félix (*certaines PME sortant de la pépinière de Saint-Félix*).

Modalités de participation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale

Le Grand Annecy ayant décidé de soumettre volontairement le projet d'extension de la ZAE d'Orsan à évaluation environnementale, il convient de prévoir les modalités de la participation du public en application de l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 sur la réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public et de l'article L 123-19 du code de l'environnement, qui prévoit la participation du public par voie électronique.

Cette mise à disposition se déroulera selon les modalités suivantes :

- l'étude d'impact et, le cas échéant, les avis de l'autorité environnementale, du Département de la Haute-Savoie, du Département de la Savoie, de la Commune de Saint-Félix, de la Commune d'Entrelacs et le bilan de la concertation préalable seront mis à disposition du public, aux emplacements réservés à cet effet au siège du Grand Annecy et en mairie de Saint-Félix ;
- ce dossier sera téléchargeable sur le site de la participation du Grand Annecy : <https://jeparticipe.grandannecy.fr> ;
- le public sera informé de cette mise à disposition par un avis mis en ligne sur le site Internet du Grand Annecy, par un affichage au siège du Grand Annecy, en mairies de Saint-Félix et Entrelacs, et publié dans la presse 15 jours au-moins avant l'ouverture de la participation électronique du public. cet avis indiquera notamment l'adresse du site Internet sur lequel le dossier pourra être consulté ;
- un avis sera affiché sur le site du projet de manière visible d'une voie publique, 15 jours au-moins avant l'ouverture de la consultation du public ;
L'avis sera en outre publié dans deux journaux diffusés dans le département ;
- le public disposera d'un délai de 30 jours pour formuler ses observations par voie électronique sur le site <https://jeparticipe.grandannecy.fr> ; il est également rappelé la possibilité d'écrire directement à la Présidente du Grand Annecy.

La synthèse de la mise à disposition de l'étude d'impact et la prise en compte des observations et propositions seront présentées, pour approbation, au Conseil du Grand Annecy, au cours de la même séance que celle approuvant, le cas échéant, la création de la ZAC.

La présente délibération sera affichée au siège de la Communauté d'agglomération, dans les mairies de Saint-Félix et Entrelacs et publiée par voie numérique par le Grand Annecy.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ?

Nora SEGAUD-LABIDI.

Mme SEGAUD-LABIDI.- (*Annecy*) Madame la Présidente, bonsoir chers collègues.

Effectivement, une intervention pour une explication de vote en même temps.

Comme tu le disais, Christian, la concertation a montré une très forte mobilisation, avec des contributions variées et qui reflètent un intérêt très important pour le projet tout en soulevant des questions environnementales et de préservation des espaces naturels. Ce n'est pas une petite pétition, c'est une pétition de 379 signataires qui a été déposée à la concertation contre ce projet. Les signataires demandent la protection des terres agricoles et des zones humides, ainsi qu'un développement plus réfléchi et durable.

(Des manifestants se font entendre au fond de la salle.)

Mme la PRÉSIDENTE.- Stop.

Mme SEGAUD-LABIDI.- (*Annecy*) Est-ce que je peux continuer, Madame la Présidente ?

Mme la PRÉSIDENTE.- Allez-y.

Mme SEGAUD-LABIDI.- (*Annecy*) Le Grand Annecy doit désormais finaliser le projet en intégrant les retours et en poursuivant la procédure d'évaluation environnementale avant de le soumettre avec la création d'une ZAC à l'approbation d'un prochain Conseil Communautaire. Comme cela a été rappelé, le projet d'extension de la ZAE d'Orsan répond à un besoin de foncier économique pour soutenir le développement des entreprises locales, en particulier dans un contexte de rareté de foncier économique et de demande croissante de terrains pour les PME. Là-dessus, nous sommes tous d'accord. Les contributions à la consultation publique sur cette extension d'Orsan soulignent les préoccupations majeures concernant cet impact environnemental et socioéconomique de ce projet. J'ai relevé des points clés qui sont évoqués par les citoyens, je pense qu'il est important de pouvoir s'y attarder.

Le premier point, c'est la préservation des terres agricoles. De nombreux citoyens s'opposent fermement à l'artificialisation de 4 à 5 hectares de ces terres de qualité considérées comme indispensables pour l'autonomie alimentaire du Grand Annecy qui dépend à plus de 99 % des importations alimentaires. Ces terres sont également cruciales pour le bon fonctionnement des zones humides attenantes vitales pour l'écosystème et la gestion de l'eau.

Le deuxième point qui a été relevé par les citoyens, c'est l'urgence environnementale. Le changement climatique, la raréfaction des ressources en eau et la perte de biodiversité sont des enjeux pressants. L'artificialisation des sols agricoles est perçue comme irréversible et nuisible pour l'environnement. Je ne vous le rappelle pas, les terres agricoles, une fois bétonnées, ne peuvent pas être réutilisées pour l'agriculture. Les citoyens insistent sur la nécessité de respecter cette loi ZAN et nous en reparlerons tout à l'heure dans le cadre du PLUI HMB.

Le troisième point que j'ai donc relevé, c'est la proposition alternative. Plusieurs suggestions sont avancées telles que la densification des zones d'activité existantes, la réhabilitation des friches industrielles et l'optimisation de l'utilisation des terrains déjà urbanisés. L'idée est de ne pas sacrifier des terres agricoles, surtout dans une région où la pression foncière est forte.

Le quatrième point, pour en terminer, c'est le problème socioéconomique. Certains soulignent que l'agrandissement de la ZAE ne répond pas à un besoin urgent d'emploi dans une région déjà confrontée à des problèmes de circulation et de logement. De plus, le développement économique ne doit pas se faire au détriment de la souveraineté alimentaire et il est important de soutenir l'agriculture locale pour garantir la résilience du territoire face à ces crises futures.

Tout cela pour dire, en résumé, que ces contributions soulignent un besoin urgent de réévaluer le projet d'extension de la ZA d'Orsan en prenant en compte les enjeux environnementaux, agricoles et sociaux, comme je viens de le dire. Les citoyens prônent des solutions alternatives pour concilier développement économique et préservation des ressources naturelles pour l'avenir. Nous souhaitons, au regard de ce bilan de concertation, avoir l'étude d'impact environnemental. Je suis étonnée de t'entendre, Christian, dire que ce n'était pas obligatoire, que vous avez donc décidé de le faire et que ce n'est pas une obligation, que c'était facultatif. En tous les cas, je vous encourage très clairement à porter cette étude d'impact environnemental qui devra être présentée au sein de ce Conseil avant toute création de ZAC et à encourager le Grand Annecy dans la continuité du travail du PLUI HMB. La création, comme nous l'avons toujours dit tous ensemble, d'une OAP économique permettra d'établir un diagnostic des fonciers disponibles pour l'activité économique au cœur urbain et ainsi de redéfinir des orientations d'aménagement prioritaires économiques, bien sûr, à la fois sur le domaine public et privé.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons, dans l'attente de ces éléments sur cette délibération sur les chapitres, de confirmer l'opportunité de ce projet et les objectifs poursuivis et d'approuver les mesures jugées nécessaires pour répondre aux enseignements tirés de la concertation et de poursuivre, bien sûr, cette mise en œuvre du projet sur les principes d'aménagement.

Merci, Madame la Présidente.

M. ANSELME.- (*Filière*) Ce qu'on peut dire, c'est qu'on va parler du PLUI et vous verrez que l'on prend largement en compte ces objectifs dans notre document d'urbanisme.

Pour l'évaluation environnementale, en principe on doit effectivement solliciter la MRAe et c'est elle qui estime si on doit le faire ou pas. Nous n'avons pas attendu de la solliciter et nous avons choisi, de nous-mêmes, de lancer une évaluation environnementale. C'est ce que je précisais tout à l'heure.

Mme SEGAUD-LABIDI.- (*Annecy*) Merci de cette précision.

Mme la PRÉSIDENTE.- Fabienne DULIÈGE.

Mme DULIÈGE.- (*Saint-Félix*) Bonsoir à toutes et à tous.

Je vais intervenir au nom de la commune de Saint-Félix. Je vais tout d'abord rappeler la situation de Saint-Félix qui a le revenu par habitant et le potentiel fiscal les plus bas des 34 communes. Suite à la fermeture de l'entreprise Picon il y a plus de 20 ans maintenant - je rappelle que c'était 250 à 300 emplois - nos critères socioéconomiques n'ont toujours pas atteint les minima des normes nationales. La priorité du Conseil municipal depuis 2008 a toujours été la protection des terrains agricoles.

Par exemple, lors de la révision du PLU de Saint-Félix en 2007 nous avons supprimé 25 hectares de la ZAC des **Biolets** - je pense que ça ne vous dit rien - en tous les cas 25 hectares qui étaient classés en zone artisanale. Lors de la révision du PLUI de 2018, nous avons supprimé 12 hectares de la ZAC des Grands Champs, soit 37 hectares en 15 ans qui ont été rendus à l'agriculture. Saint-Félix est membre de la ZAP (*Zone Agricole Protégée*) de l'Albanais qui fait 1 000 hectares. Je veux juste préciser qu'en Haute-Savoie, il y a trois ZAP : celle de l'Albanais, celle d'Archamps-Saint-Julien et la dernière qui est Valleiry-Vulbens. Ce n'est pas beaucoup, il n'empêche que dans l'Albanais les élus de Rumilly, Marigny, Bloye et Saint-Félix se sont mobilisés pour protéger les terres. Cette ZAP fait 1 000 hectares et il y en a 250 sur Saint-Félix. 250 hectares de terres protégées par arrêté préfectoral en 2016 qui sont les meilleures terres agricoles de notre commune. Dans le cadre du PLUI actuel, la commune restitue à l'agriculture un tènement de 3 hectares et demi qui sont rendus sur ce PLUI.

Le projet de ZAC d'Orsan est soutenu à 99 % par les habitants de la commune et les contributions sont, pour la très-très grande majorité, des contributions de l'extérieur de la commune. D'ailleurs, je précise aussi qu'il y a une contribution qui est importante, c'est celle du CAE (*Comité d'Action Économique*) qui regroupe 250 entreprises de l'Albanais pour l'aménagement de cette ZAC. Ce projet permettra aussi d'aménager l'entrée du village qui est une entrée d'agglomération et une entrée de département, d'apaiser et de sécuriser le secteur de la Maladière par le déplacement de la RD et un nouveau plan de circulation avec la création d'une voie verte permettant aux habitants du bas du village de se déplacer à pied et à vélo en toute sécurité.

La mise en place de l'extension de la ZAC d'Orsan s'accompagne de la mise en place d'une connexion multimodale déchargeant le centre du village de voitures ventouses pour l'accès à l'arrêt de bus ou de covoiturage. Faire de l'aménagement de territoire, c'est surtout ne pas suivre forcément des modes, il faut être visionnaire et c'est accepter, parfois, d'être impopulaire.

Il y a 15 ans, lorsque le Conseil municipal de Saint-Félix a déclassé les zones économiques pour de la terre agricole ça n'était pas dans l'air du temps et on s'est fait largement critiquer parce que nous déclassions de la terre de la zone économique pour de la terre agricole. Vous le voyez, les temps ont changé.

Il est urgent d'engager ce projet car les revenus supplémentaires de la taxe foncière, évalués à 120 à 130 000 € par an, permettraient à la commune d'investir dans des infrastructures et des équipements publics, notamment sportifs, et il faut dire qu'on en manque sur le pays d'Alby. Donc, des équipements de foot, de tennis, de pétanque et autres qui ne sont pas forcément possibles dans d'autres communes, ça permettrait de les financer. C'est de la solidarité territoriale, nous en avons aussi besoin sur nos territoires ruraux. Saint-Félix est une petite commune de 650 hectares qui a su protéger son agriculture et ses agriculteurs. Nous accueillons bon nombre d'agriculteurs des communes voisines ou plus lointaines et si certaines communes n'ont pas su préserver l'agriculture, il n'est pas question de sanctionner Saint-Félix. Je voudrais aussi préciser que la commune n'est pas mitée, contrairement à d'autres, et que les différents documents d'urbanisme qui se sont succédé ont aussi permis de réaliser une cartographie sans mitage.

En conclusion, l'aménagement d'une commune ne se fait pas au jour le jour selon les « modes » - on peut trouver un autre mot - mais bien sur la durée. Saint-Félix est une commune rurale qui a su conjuguer développement, environnement et services pour le bien-être de ses habitants. Être élu, c'est être responsable et prendre en compte l'ensemble des composantes lorsque l'on parle d'aménagement de territoire. On peut se réjouir qu'il y ait 20, 30 ou 50 ans ceux qui sont passés avant nous aient développé l'économie, que ce soit sur le pays d'Alby ou sur d'autres territoires. Les territoires ruraux ont le droit, aussi, de développer les emplois et les services et on répond aussi à la règle de la ville du quart d'heure.

Voilà ce que je voulais dire.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? (Non).

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR : 66

Voix CONTRE : 4 (Étienne ANDRÉYS, Christian BOVIER, Chantale FARMER, Yannis SAUTY)

ABSTENTION(S) : 21 (François ASTORG, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Lola CECCHINEL, Jean-François DEGENNE, Samuel DIXNEUF, Fabien GERY, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Pierre-Louis MASSEIN, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU)

- d'arrêter le bilan de la concertation relative au projet d'extension de la ZAE d'Orsan et de requalification de l'entrée de ville sud de Saint-Félix ;
- de confirmer l'opportunité de ce projet et les objectifs poursuivis ;

- d'approuver les mesures jugées nécessaires pour répondre aux enseignements tirés de la concertation et poursuivre la mise en œuvre du projet selon les principes d'aménagement qui ont été arrêtés ;
- d'approuver les modalités de participation du public par voie électronique dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale du projet d'extension de la ZAE d'Orsan.

8. PLUI Habitat mobilités bioclimatique - Prise en compte des destinations et sous-destinations modifiées par décret et arrêté du 22 mars 2023

Rapporteur : Christian ANSELME

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L 5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 du 29 juillet 2016 portant fusion de la Communauté de l'agglomération d'Annecy et des communautés de communes du pays d'Alby, du pays de Fillière, de la rive gauche du lac d'Annecy et de la Tournette ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy ;

Vu la délibération n° 2018 / 342 du Conseil communautaire du Grand Annecy du 28 juin 2018, prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal Habitat Déplacement ;

Vu la délibération n° DEL-2021-59 du Conseil communautaire du Grand Annecy du 25 mars 2021, complétant la délibération de prescription par l'ajout de la dimension bioclimatique ;

Vu la délibération n° DEL-2023-170 du Conseil communautaire du Grand Annecy du 29 juin 2023, actant le débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal Habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB) ;

Considérant les articles [R. 151-27](#) et [R. 151-28](#) du code de l'Urbanisme, créés par le décret n°[2015-1783](#) du 28 décembre 2015 ainsi que son arrêté d'application du 10 novembre 2016, définissant les destinations et sous-destinations des constructions pouvant être réglementées par les plans locaux d'urbanisme ou autres documents tenant lieu ;

Considérant le décret 2023-195 et l'arrêté du 22 mars 2023 modifiant les destinations et sous-destinations de l'arrêté de 2016 susvisé ;

Considérant que le Grand Annecy, compétent en matière d'urbanisme, a prescrit l'élaboration du PLUI le 28 juin 2018 et a complété la délibération de prescription le 25 mars 2021 ;

Considérant que le projet sera arrêté après le décret et l'arrêté du 22 mars 2023 ;

M. ANSELME.- (*Filière*) Sauf s'il y a des questions, je pense qu'on peut passer au vote.

(*Aucune question n'est formulée.*)

(*Il est procédé au vote*)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 91

- de prendre en compte les nouvelles destinations et sous-destinations, modifiées par le décret et l'arrêt du 22 mars 2023, dans le règlement écrit du PLUI ;
- de préciser que conformément à l'article R.153-3 du code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage d'un mois au siège de l'Agglomération du Grand Annecy et dans les mairies des communes membres, ainsi que d'une publication sur le site Internet du Grand Annecy ;

La présente délibération peut être contestée :

- soit par recours gracieux auprès de la Présidente du Grand Annecy adressé par écrit dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication ; cette démarche interrompt les délais de recours contentieux ; le délai de 2 mois pour saisir le juge recommence à courir lorsque ce recours est rejeté de manière expresse ou implicite par l'administration ;
- soit en saisissant le Tribunal administratif de Grenoble d'un recours contentieux dans les 2 mois à compter de la date de sa publication ; cette possibilité peut être exercée soit par voie postale, soit par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

9. PLUI Habitat mobilités bioclimatique du Grand Annecy - Bilan de la concertation sur le projet avant arrêt

Rapporteur : Christian ANSELME

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L 5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 du 29 juillet 2016 portant fusion de la Communauté de l'agglomération d'Annecy et des communautés de communes du pays d'Alby, du pays de Fillière, de la rive gauche du lac d'Annecy et de la Tournette ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy ;

Vu la délibération n° 2018 / 342 du Conseil communautaire du Grand Annecy du 28 juin 2018, prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme habitat - déplacement (PLUI-HD) et fixant les modalités de concertation suivantes :

Modalités d'information :

- Mise à disposition d'un dossier de concertation consultable aux horaires d'ouverture au siège du Grand Annecy et en mairies, qui sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure,
- Information sur le site Internet du Grand Annecy et les sites internet des communes qui le permettent,
- Articles dans le magazine du Grand Annecy,
- Communication dans la presse,
- Organisation d'une exposition temporaire.

Modalités de concertation :

- Le public a pu faire ses observations tout au long de la phase d'élaboration du projet, en les consignants dans un registre accompagnant le dossier de concertation, en mairies et au siège du Grand Annecy pendant leurs horaires d'ouverture ;

- Il a pu les adresser par écrit au Grand Annecy – direction de l’Aménagement, service urbanisme (46 avenue des Iles BP 90270 – 74007 Annecy cedex) ;
- Les observations ont également pu être déposées de manière dématérialisée ;
- Au-moins une réunion publique a été organisée par entité territoriale composant le Grand Annecy, à chacune des trois étapes de l’élaboration du PLUI-HD : diagnostic et enjeux ; orientations du PADD et traduction règlementaire ;
- Par ailleurs, des réunions d’échange et de concertation ont eu lieu tout au long de la procédure d’élaboration. Elles ont été générales ou thématiques, ont concerné différentes échelles de territoire et se sont adressées à différents types de publics, notamment dans les domaines de l’habitat et des mobilités ;
- Une carte collaborative a été mise en ligne sur le site Internet du Grand Annecy.

Association du conseil de développement : le conseil de développement du Grand Annecy a été saisi dans le cadre de l’élaboration du PLUI-HD et invité à produire une contribution.

Vu la délibération n° DEL-2021-59 du Conseil communautaire du Grand Annecy du 25 mars 2021, apportant des compléments à la délibération de prescription du plan local d’urbanisme intercommunal Habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB) et, notamment, sur l’adaptation des modalités de concertation avec le public, au titre de l’article L 103-2 du code de l’Urbanisme, compte-tenu de la situation de crise sanitaire liée à la Covid-19. Les modalités de concertation complétées au vu des recommandations formulées par la commission nationale du débat public (CNDP) pour modalités de concertation dans le contexte sanitaire sont les suivantes :

- Site internet dédié au PLUI ;
- Les rencontres ont pu se dérouler à distance (par exemple en visio-conférence) pour prendre en compte le contexte de crise sanitaire ;
- Le Grand Annecy a été attentif à ne pas proposer uniquement des supports numériques de concertation, en proposant un dispositif d’information et de contribution dans les mairies, la mobilisation des citoyens et acteurs locaux via les médias locaux, etc., pour prendre en compte le contexte de crise sanitaire ;

Vu le bilan de la concertation - annexé à la présente délibération - qui a été menée jusqu’à l’arrêt du projet et qui comporte trois principales phases : diagnostic du territoire, orientations du PADD et traduction règlementaire ;

Considérant que le public a pu, de manière continue, suivre l’évolution et prendre connaissance des éléments du projet de PLUI HMB par :

- Les registres de concertation préalable disponibles au siège de l’agglomération du Grand Annecy et dans les mairies de chaque commune (ainsi que des communes déléguées dans les cas d’Annecy et Fillière) complétés par un dossier de concertation nommé « le guide des règles du jeu » synthétisant le projet ;
- Les sites Internet de l’Agglomération, des communes et la création d’un site spécifique au projet <https://www.grandannecy-plui.fr> sur lequel il est notamment possible de consulter l’ensemble des actualités du projet, des documents, des supports d’information et s’informer des prochaines rencontres ;
- La réalisation de 5 vidéos explicatives pour aider à la compréhension du projet étape par étape ;
- 14 articles publiés dans le magazine du Grand Annecy relatif au PLUI HMB ;
- La communication faite dans la presse écrite locale et par affichage et l’affichage dans les mairies avant chaque réunion publique ;
- Les publications faites sur les réseaux sociaux du Grand Annecy et des communes ;
- La communication dans la presse avant chaque réunion publique ainsi que sur les réseaux sociaux du Grand Annecy ;
- L’organisation d’une exposition temporaire installée successivement dans chaque entité territoriale pendant le mois de septembre 2023 et à la biennale du climat le 21 octobre 2023.

Considérant que le public a pu, de manière continue du 9 avril 2021 au 2 décembre 2024, exprimer ses observations par la mise à disposition d'éléments d'information, de registres de concertation sur Internet, au siège et dans les mairies par :

- La création d'une boîte mail spécifique au projet : plui@grandannecy.fr avec 57 contributions ;
- La mise en place d'un registre en ligne accessible via la plateforme PLUi avec 217 contributions ;
- La mise en place de registres papiers accompagnés du dossier en communes avec 45 contributions ;
- Les courriers et mails reçus directement par l'agglomération du Grand Annecy et le service aménagement à l'adresse amenagement@grandannecy.fr dans le cadre du fonctionnement du service aménagement avec 326 contributions ;

Considérant que le public a également pu prendre connaissance du projet, poser des questions et échanger avec les représentants du Grand Annecy lors des 15 réunions publiques organisées lors des trois grandes phases : diagnostic, PADD et règlement ;

Considérant que la concertation avec le public tout au long de la procédure, lors de ces rencontres, temps d'échanges et réunions spécifiques, ont donné lieu à des participations riches et variées ;

Considérant la présentation en séance du bilan de la concertation joint à la présente délibération ;

Considérant que ce bilan fait apparaître que :

- les modalités de concertation définies par la délibération de prescription ont été mises en œuvre au cours de la démarche ;
- les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec le public ;
- cette concertation a permis au public de comprendre et mieux connaître ce document d'urbanisme et de planification, ainsi que l'ambition du projet de PLUI ;
- les expressions formulées relevaient soit de l'intérêt particulier, soit de considérations d'intérêt général, notamment des demandes sur la constructibilité des parcelles, sur l'organisation de la concertation, sur la protection de l'environnement ;
- les interrogations émises et les échanges ont permis de préciser les choix portés par le projet, mais surtout de mieux partager le projet par davantage d'explications et justifications ;
- les échanges ont témoigné de l'intérêt du public porté au devenir de son territoire, en particulier la mobilité, la prise en compte des enjeux climatiques, l'accès au logement, le développement économique ;

Considérant la concertation mise en œuvre dans le cadre des modalités fixées par la délibération prescrivant le PLUI, il convient, en application des articles L.103-6 et R.153-3 du code de l'Urbanisme, d'en arrêter le bilan ;

Mme la PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

Marie BERTRAND.

Mme BERTRAND.- (*Annecy*) Bonsoir à tous.

C'est un peu décalé comme sujet, mais c'était pour une chose positive et vous complimenter pour l'initiative que vous avez menée en participation citoyenne sur le démomètre. Je pense que pour le coup il y a un vrai lien avec ce sujet, donc c'était féliciter l'initiative de s'intéresser et d'évaluer la démocratie sur le territoire du Grand Annecy.

Mme la PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ? (Non).

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 92

- d'arrêter le bilan de la concertation, tel que présenté et détaillé dans le document annexé à la présente délibération ;
- de préciser que, conformément à l'article R.153-3 du code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage d'un mois au siège de l'Agglomération du Grand Anancy et dans les mairies des communes membres et d'une publication sur le site internet du Grand Anancy.

La présente délibération peut être contestée :

- soit par recours gracieux auprès de la Présidente du Grand Anancy adressé par écrit dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication ; cette démarche interrompt les délais de recours contentieux ; le délai de 2 mois pour saisir le juge recommence à courir lorsque ce recours est rejeté de manière expresse ou implicite par l'administration ;
- soit en saisissant le Tribunal administratif de Grenoble d'un recours contentieux dans les 2 mois à compter de la date de sa publication ; cette possibilité peut être exercée soit par voie postale, soit par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

10. PLUI Habitat mobilités bioclimatique - Arrêt du projet

Rapporteur : Christian ANSELME

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L 5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 du 29 juillet 2016 portant fusion de la Communauté de l'agglomération d'Anancy et des communautés de communes du pays d'Alby, du pays de Fillière, de la rive gauche du lac d'Anancy et de la Tournette ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Anancy ;

Vu la délibération n° 2018 / 342 du Conseil communautaire du Grand Anancy du 28 juin 2018, prescrivant l'élaboration du PLUI Habitat déplacements ;

Vu la délibération n° DEL-2021-59 du Conseil communautaire du Grand Anancy du 25 mars 2021, apportant des compléments à la délibération de prescription du PLUI Habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB) ;

Vu la délibération n° DEL-2023-170 du Conseil communautaire du Grand Anancy du 29 juin 2023, actant le débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUI Habitat mobilités bioclimatique ;

Vu les débats sur les orientations du PADD du PLUI Habitat mobilités bioclimatique au sein des conseils municipaux des 34 communes membres du Grand Anancy ;

Vu le bilan de la concertation ;

Vu la délibération du Syndicat mixte du SCoT du bassin annécien n° 2014-02-01 du 26 février 2014 approuvant le SCoT du bassin annécien ;

Vu la délibération du Syndicat mixte du SCoT du bassin annécien n° 2024-10-02 du 02 octobre 2024 arrêtant le projet de révision du SCoT du bassin annécien ;

Considérant que le Grand Annecy, compétent en matière d'urbanisme, a prescrit l'élaboration du PLUI en y incluant, par souci de cohérence, les volets Habitat et mobilités, qu'il a ensuite été complétés en y ajoutant principalement la dimension bioclimatique ;

Considérant que les différentes étapes d'élaboration du projet ont permis d'associer les élus des communes selon la charte de collaboration avec les communes pendant toute la durée d'élaboration du projet ;

Considérant qu'un débat sur le PADD a eu lieu dans chacune des 34 communes membres du 7 avril 2023 au 23 mai 2023 ;

Considérant que le processus de concertation avec les habitants et d'association des partenaires et personnes publiques associés s'est déroulé pendant toute la durée d'élaboration du projet ;

Considérant que le bilan de la concertation est présenté à part de la présente délibération pour approbation dans la même séance du Conseil communautaire ;

Considérant le projet de PLUI HMB soumis à l'arrêt, diffusé à l'ensemble des conseillers communautaires avec la convocation et annexé à la présente, structuré comme suit :

0. Pièces administratives

1. Rapport de présentation

- 1.1 Diagnostic Territorial (synthèse et fiches thématiques)
- 1.2 État initial de l'environnement
- 1.3 Justifications des choix
- 1.4 Evaluation environnementale

2. Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

3. Orientations d'aménagement et de programmation

- 3.1 Orientations sectorielles
- 3.2 Orientations thématiques

4. Règlement

- 4.1 Règlement graphique
- 4.2 Règlement écrit

5. Programmes d'Orientations et d'Actions

- 5.1 Habitat
- 5.2 Mobilités

6. Annexes

- 6.1 Servitudes d'utilité publique
- 6.2 Plans de prévention des risques naturels
- 6.3 Plans assainissement
- 6.4 Plans d'adduction en eau potable
- 6.5 Etudes dérogatoires
- 6.6 Autres

Considérant les grandes orientations du PADD débattu, composé de 3 grands axes déclinés en 15 orientations :

1. Apaiser notre territoire : créer les conditions d'un aménagement et d'un développement soutenable répondant aux enjeux humains et climatiques
 - Orientation 1 : répondre aux besoins des ménages et aux enjeux des transitions nécessaires
 - Orientation 2 : renforcer et intensifier les pôles urbains et les proximités pour organiser l'agglomération du quart d'heure et l'irriguer par une mobilité multimodale
2. Ancrer nos modes d'aménagement et de développement dans un cycle sobre et vertueux pour préserver nos ressources à long terme
 - Orientation 3 : réduire fortement la consommation foncière pour atteindre zéro artificialisation nette à l'horizon 2050
 - Orientation 4 : préserver les sols naturels, agricoles et forestiers
 - Orientation 5 : préserver et valoriser les trames vertes, bleues et noires dans et hors espaces urbanisés
 - Orientation 6 : pérenniser la continuité du cycle de l'eau face au dérèglement climatique
 - Orientation 7 : préserver et valoriser la richesse et la diversité des paysages et patrimoines, remarquables comme ordinaires
 - Orientation 8 : assurer un développement répondant aux enjeux des transitions énergétique et écologique
 - Orientation 9 : prendre en compte les risques dans les choix de développement et protéger la population des risques et nuisances
3. Piloter un développement économique, agricole et touristique responsable et durable
 - Orientation 10 : renforcer la diversité des modes d'accueil des entreprises et des emplois
 - Orientation 11 : accompagner le parcours résidentiel des entreprises
 - Orientation 12 : adapter l'offre commerciale à l'évolution des modes de consommation
 - Orientation 13 : assurer la pérennité du potentiel de production agricole et valoriser la production forestière
 - Orientation 14 : améliorer les conditions d'accueil d'un tourisme responsable qui régule mieux ses activités et la fréquentation du territoire
 - Orientation 15 : poursuivre le déploiement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le PADD est traduit dans les programmes d'orientations et d'actions (POA) Habitat et mobilités, le règlement graphique et écrit et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Dans ce cadre, le projet de PLUI qui est soumis aux élus du Conseil communautaire, prévoit notamment les dispositions suivantes :

La traduction de la loi Montagne sur 22 communes qui sont entièrement ou partiellement concernées par la loi Montagne : Allèves, Annecy (Annecy-le vieux (partiellement) et Pringy (partiellement)), Bluffy, Charvonnex, Cusy, Duingt, Entrevernes, Fillière (Aviernoz, Evires, Les-Ollières, Saint-Martin-Bellevue, Thorens-Glières), Groisy, Gruffy, La-Chapelle-Saint-Maurice, Leschaux, Menthon-Saint-Bernard, Nâves-Parmelan, Quintal, Saint-Eustache, Saint-Jorioz, Sevrier, Talloires-Montmin (Talloires, Montmin), Veyrier-du-Lac, Villaz, Viuz-la-Chiésaz ;

La traduction de la loi Littoral dans les communes ou parties de communes fusionnées riveraines du plan d'eau du Lac d'Annecy : Annecy (Annecy historique et Annecy-le-Vieux) ; Veyrier-du-Lac ; Menthon-Saint-Bernard ; Talloires ; Duingt ; Saint-Jorioz et Sevrier, qui sont soumises aux dispositions spécifiques de la loi Littoral, traduites dans les articles L.121-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, relatifs à l'aménagement et la protection du littoral, qui imposent certaines restrictions à l'usage des sols ;

Le règlement graphique et écrit de chaque plan de secteur précise pour chaque zone les occupations du sol qui peuvent être admises :

- la délimitation des zones urbaines (Ua, Ub, Uc, Uh, Ue, Ut, Ueq, Ugv, Uf, Uoap) et à urbaniser (AUa, AUe, AUas, AUeqs), qui permettront d'accueillir le développement projeté, pour l'habitat, les services et équipements, le développement économique et touristique, notamment ;
- la délimitation des zones agricoles (A), naturelles et forestières (N), à préserver ;

Au sein des zones A et N, la définition de certaines zones indicées spécifiques, qui adaptent ses dispositions au regard de leur caractère ou de leur vocation, notamment :

- As – Zone agricole à protéger pour des raisons écologiques, paysagères et pour les pâtures nécessaires au pâturage des laitières
- Al – Zone agricole de centre équestre
- Ns – Zone naturelle à protéger pour des raisons écologiques
- Nsl – Zone naturelle stricte des abords du lac
- Npv – Zone naturelle d'installations photovoltaïques
- Nct – Zone naturelle dédiée à la gestion et à l'entretien du champ de tir
- Nr1 – Zone naturelle de stockage de matériaux inertes
- Nr2 – Zone naturelle de stockage de matériaux inertes permettant le développement de photovoltaïque
- Nr3 – Zone naturelle de transformation de matériaux
- Nr4 – Zone naturelle de transformation de matériaux avec évolution limitée
- Nt13 – Zone naturelle touristique d'aménagement du chalet de ski de fond
- Nt19 – Zone naturelle touristique d'aménagement du domaine alpin

Au sein des zones A et N, la définition, à titre exceptionnel, de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) pour permettre certaines occupations sous condition, et l'identification des constructions qui pourront changer de destination ;

La définition d'emplacements réservés pour des équipements publics ou d'intérêt général ;

L'identification, par des sur-trames, de secteurs à enjeux particuliers qui font l'objet de règles adaptées, notamment :

- Le patrimoine bâti et les sites à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Les réservoirs de biodiversité à protéger
- Les cours d'eau et ripisylves à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager
- Les zones humides inventoriées
- Les espaces boisés classés
- Les secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Les linéaires de protection des commerces, de l'artisanat et des services
- Les changements de destination
- Les emplacements réservés identifiés

Les deux POA :

- Habitat
- Mobilités

Les OAP se composent de :

- 145 OAP sectorielles détaillées de zones à urbaniser et de certaines zones urbaines, à vocation résidentielle, économique ou d'équipements
- 3 OAP thématiques : Bioclimatique, Paysages, Patrimoine

Considérant que le projet de PLUI est prêt à être arrêté, pour ensuite être transmis pour avis aux 34 communes membres et aux personnes publiques associées et organismes à consulter, selon dispositions du code de l'Urbanisme ;

Considérant qu'à l'issue de ces consultations, le projet de PLUI sera soumis à enquête publique, conformément aux dispositions des codes de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

Mme la PRÉSIDENTE.- Roland DAVIET.

M. DAVIET.- (*Epagny-Metz-Tessy*) Madame la Présidente, chers collègues.

Je prends la parole aujourd'hui au nom de la commune d'Epagny-Metz-Tessy pour partager notre position concernant le vote de l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Nous avons bien conscience du travail considérable accompli par les services et les équipes qui ont contribué à l'élaboration de ce document stratégique pour notre territoire, ce travail mérite d'être reconnu.

Cependant, je ne peux pas vous cacher que notre commune reste insatisfaite du résultat et ce pour plusieurs raisons.

La méthode nous semble par moment avoir manqué de précision et de cohérence, ne tenant pas toujours compte des spécificités de certains secteurs et de certains territoires.

Par ailleurs, nous relevons des imprécisions dans le règlement ainsi que des orientations d'aménagement qui nous ont été présentées tardivement, parfois sans une concertation à la hauteur des attentes locales.

Nous restons sur notre faim quant à la définition et au positionnement des futurs grands équipements publics et nous espérons une OAP thématique sur les zones d'activités économiques.

Ces imperfections, nous les regrettons car nous savons tous ici combien ce PLUI est un outil fondamental pour planifier l'avenir de nos communes et de nos territoires et, bien entendu, de notre Agglomération. Malgré tout, refuser son arrêt ce soir serait selon nous une erreur. Pourquoi ce serait une erreur, parce que nous sommes aujourd'hui contraints par un calendrier. Si nous ne votons pas l'arrêt de ce PLUI, il sera pratiquement impossible d'aboutir à une version approuvée avant la fin de ce mandat, ce qui ouvrirait la voie à plusieurs risques majeurs.

Premièrement, l'équipe qui nous succédera mettra forcément du temps à s'approprier l'ensemble du travail réalisé jusqu'ici, ce qui pourrait entraîner un retard d'un à deux ans.

Deuxièmement, dans le pire des cas, cette équipe pourrait décider de reprendre tout depuis le début, ce qui serait un immense gaspillage d'argent public - je rappelle les 2,2 millions d'euros au bureau d'études, je ne parle pas du temps passé par les services - compte tenu des coûts engagés pour les études d'élaboration de ce PLUI.

Dans ces conditions, nous pensons qu'il est plus raisonnable de voter l'arrêt de ce document, aussi imparfait soit-il, et de laisser la porte ouverte à des ajustements dans un avenir proche. C'est à notre sens la meilleure manière de préserver l'intérêt général, de sécuriser le travail réalisé et de doter nos communes d'un cadre urbanistique opérationnel dans les délais impartis. En ce qui concerne la commune d'Epagny-Metz-Tessy, on souhaite donc que ce vote de ce soir soit compris comme un acte de responsabilité. Ce PLUI est perfectible, mais le rejeter serait un pari bien trop risqué pour nos territoires.

Merci de votre attention.

M. ANSELME.- (*Filière*) Je l'ai dit, on ne nie pas les imperfections. J'ai plutôt souligné les aspects positifs parce que je vous faisais confiance pour signaler toutes les imperfections.

L'OAP économique, c'est vrai qu'il n'y en a pas, mais elle est quasiment prête. On a tout un tas d'éléments et tout un tas d'études qui ont été faites, notamment sur les zones d'activités économiques existantes puisqu'on a l'obligation d'étudier les possibilités de densification. Ce travail pourra donc se faire dans un deuxième temps puisque ce document sera forcément modifié, voire il y aura prochainement, en fin de mandat suivant - on peut le penser - une révision de ce document.

Effectivement, on a bien conscience qu'on n'a pas pu mener de front tout ce qu'on aurait souhaité faire parce qu'on a été pris par le temps. Les imperfections, le fait que tu dises qu'on n'a pas suffisamment écouté les communes, c'est sûr qu'on ne pouvait pas non plus avoir 34 règlements. On a fait des conférences territoriales et, je vous le disais, pour les plans graphiques on a donné quand même beaucoup de latitude aux communes pour les hauteurs et pour la mixité sociale, même si pour le stationnement on a un peu tous des règles communes, mais pour l'aspect des constructions. Il est vrai qu'en séminaire on a souvent dû voter, on a dû arbitrer et je concède que ça crée des frustrations, mais ici ce sont les règles d'un PLU Intercommunal. Pour autant, je retiens le positif et, comme toi, je pense que le territoire, malgré les imperfections de ce document, a vraiment besoin qu'on aille au bout de la démarche.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci.

François ASTORG.

M. ASTORG.- (*Annecy*) Merci, Madame la Présidente, bonsoir chers collègues.

2024 sera la première année au-dessus du seuil de 1,5° de réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle. Il aura fallu 10 ans pour que ce chiffre symbolique de l'accord de Paris soit dépassé. Face au réchauffement climatique, nos villes sont en première ligne et doivent s'adapter pour protéger nos habitants et leur garantir un avenir durable. Vous l'avez compris, ce PLUI HMB sera la boussole nécessaire à l'adaptation pour les 15 prochaines années et pour concilier au mieux les trois urgences - climatiques, sociales et démocratiques qui sont devant nous.

Pour Annecy, ce PLUI est essentiel, je dirais même vital. Il sera le document d'urbanisme qui permettra d'aménager et de fabriquer notre ville par le climat. Cette déclinaison réglementaire est la traduction réglementaire du Plan Guide Annecy 2050, c'est une vision du territoire qui a permis de penser Annecy en tant que commune nouvelle depuis sa fusion en 2017, en mettant en cohérence son aménagement en tant que ville de plus de 130 000 habitants sans pour autant oblitérer ou renier la particularité et la richesse de chaque commune déléguée et de chaque quartier pour que chaque habitant se sente à sa place.

Annecy 2050, c'est penser la ville de demain, notamment en ramenant le vivant dans toutes ses dimensions. Une ville vivante, c'est une ville attractive et ouverte, une ville vivante qui permet d'accueillir une population diverse pour loger tout le monde en priorisant l'offre de logement abordable - c'est pour cela que nous défendons le principe des trois tiers - une ville vivante qui respire en protégeant ses terres agricoles et ses espaces naturels.

Une ville vivante, c'est aussi une ville qui se reconstruit sur elle-même - la construction neuve ne doit plus prévaloir sur la réhabilitation du patrimoine existant. Réhabiliter en priorité, oui, mais aussi accompagner pour les nouvelles constructions la fin du béton en incitant à l'emploi de matériaux biosourcés, géosourcés ou à faible impact environnemental. Une ville vivante, c'est aussi une ville qui met en valeur son héritage, tant son patrimoine architectural que végétal. Ce PLUI, comme je le disais, sera donc un outil pour les habitants, les acteurs, les architectes, les promoteurs, les urbanistes, mais pas seulement. Il est surtout, pour notre Agglomération et pour Annecy, la traduction réglementaire d'un nouveau paradigme que nous portons pour la fabrique de la ville de demain.

J'en profite pour remercier tous les agents de l'Agglomération et de la Ville d'Annecy pour ce travail très conséquent lancé depuis plus de deux ans ainsi que mon adjointe à l'aménagement en charge de l'Aménagement durable et de l'Habitat Nora SEGAUD-LABIDI pour son implication sans faille pour défendre cette vision. J'en profite aussi pour saluer tout le travail des équipes de l'Agglomération et de Christian ANSELME qui a piloté le dossier.

Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Franck BOGEY.

M. BOGEY.- (*Chavanod*) Merci, Madame la Présidente.

Comme cela a été souligné dans la présentation, nous arrivons ce soir à une étape cruciale de l'élaboration de notre PLUI HMB qui est, il est toujours bon de le rappeler, notre projet de territoire, toutes les actions que mène l'Agglomération aujourd'hui doivent pouvoir se retrouver dans ce projet. Ainsi, si le diagnostic et le PADD ont été partagés par les élus de Chavanod, la rédaction du règlement qui nous est proposé aujourd'hui pose réellement un problème, mais je ne rentrerai pas dans le détail ce soir.

La « défaillance » - car il faut dire le mot exact - du bureau d'études nous amène à un règlement très loin d'être parfait et qui nous interroge fortement pour l'instruction et le traitement des futures demandes d'urbanisme. Aussi, les délais bien trop courts qui nous ont été donnés pour les vérifications ne nous ont pas permis de proposer des modifications.

Pour autant, j'ai bien conscience que ce document d'aujourd'hui est nécessaire pour répondre aux évolutions réglementaires de la loi Climat et Résilience, plus particulièrement le ZAN, c'est pourquoi je voterai pour l'arrêt de ce PLUI HMB. Toutefois, mon vote d'aujourd'hui, en accord avec mes collègues élus, ne présage en rien de la décision du Conseil municipal de Chavanod pour la validation en commune. Ainsi, nous prendrons le temps de l'analyser en détail avant de nous prononcer. En l'état, il est déjà acquis qu'*a minima* nous déposerons un certain nombre de demandes à l'occasion de l'enquête publique, ce qui est bien dommageable à mon sens.

Pour conclure, je tenais à remercier les services, plus particulièrement les chargés de mission, qui ont dû pallier le manquement du bureau d'études. Je tenais également à remercier Christian ANSELME qui porte ce projet à bout de bras depuis le début du mandat.

Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci.

Nora SEGAUD-LABIDI.

Mme SEGAUD-LABIDI.- (*Annecy*) Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, nous tenons, comme l'a dit aussi le maire d'Annecy, à remercier l'administration - donc je me joins à tous les remerciements qui ont été dits - dans un calendrier, on le rappelle, extrêmement contraint - on l'a aussi dit et on l'a rappelé dans le cadre de l'élaboration du PADD - pour le travail accompli. Même s'il n'est pas parfait, on a encore aussi, côté Ville d'Annecy, des commentaires à faire, mais nous avons franchi - et c'est cela que nous retenons tous ce soir - une étape importante et historique dans la transition et la trajectoire que nous nous sommes fixées tous ensemble. Très clairement, je tiens vraiment à remercier tout particulièrement Christian ANSELME pour avoir, comme tu l'as dit, porté à bout de bras, chose pas facile, avec l'ensemble des élus, des maires, de toutes les communes, des 34 communes, des débats houleux, des bras de fer, des négociations. Je pense que tu as toujours gardé ton calme, ton écoute et une véritable attention à tous les territoires. Je tiens vraiment ici à rendre hommage à tout le travail et à tout le temps que tu y as consacré.

Pour en revenir à la Ville d'Annecy, sous l'égide, comme nous l'a dit le maire, de nos services, de nos chefs de projet, de nos experts, aussi, que nous avons mis à disposition pour aller au bout du travail et qui ont fait de nombreuses contributions, différentes versions de ce rendu grâce, très clairement, au travail du projet de territoire Annecy 2050 que nous avons aussi mené. Une ville vue par le climat et c'est bien là-dessus, avec l'accompagnement du référentiel du bien construire qui nous a permis de partager une vision politique et des orientations sur le secteur d'Annecy, retraduit au travers d'environ 19 orientations d'aménagement dans le PLUI en veillant à la cohérence, à la cohésion et la complémentarité de nos territoires urbains, périurbains et ruraux. Nous avons défendu des positions fermes sur le PLUI ambitieux avec nos collègues Vice-présidents pour répondre à ces enjeux - nous venons de le dire, je ne le rappellerai pas - climatiques, de mobilité, décarbonés, démocratiques, d'accessibilité du logement pour tous et à cette dimension qui nous est tous ici très importante, bioclimatique - puisque PLUI HM-B pour « Bioclimatique ». C'était aussi une dimension politique que nous avons tous portée, essentielle et qui a consisté à organiser le territoire de manière à réduire l'utilisation des énergies fossiles, à favoriser les énergies renouvelables et à renforcer cette biodiversité. Aujourd'hui, l'objectif est donc d'adopter un modèle qui est bien plus sobre en carbone et qui réoriente l'aménagement urbain vers la proximité des services et la réduction des déplacements. Nous nous félicitons de la création des OAP Paysage et Patrimoine essentielles, effectivement, à cette vision.

Je veux simplement dire que l'Agglomération est un territoire riche, mais contrasté et inégalitaire. À Annecy, comme partout en France, les inégalités s'accroissent : inégalités sociales, inégalités d'accès aux soins, d'accès à l'éducation. À Annecy un habitant sur 10 vit sous le seuil de pauvreté et plus de 260 personnes, dont 60 enfants, survivent dans des conditions d'extrême précarité et dorment dans nos rues chaque soir. 6 habitants sur 10 ont des revenus qui leur donnent un droit d'accès à un logement social. Le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Face à ce constat, il est essentiel de planifier la ville du quart d'heure. Nous devons garantir à chaque habitant un accès équitable aux services publics, à l'éducation, à la santé, à des espaces de vie de qualité, à des commerces et à des emplois de proximité.

Face à la misère et à la crise qui sévissent dans le secteur de l'habitat, nous devons nous donner les moyens d'offrir un toit pour tous les Annéciens. Le logement est un droit fondamental et un enjeu majeur à Annecy. En 2023, je rappelle que le prix moyen du mètre carré à Annecy a atteint les 5 000 €, voire plus, rendant l'accès à la propriété difficile pour de nombreux ménages. Nous devons et nous avons trouvé des solutions innovantes pour offrir des logements abordables et durables.

Comme on l'avait dit, face à ce défi climatique nous devons aménager la ville par le climat, effectivement le réchauffement climatique est une réalité que nous ne pouvons ignorer, bien évidemment, les Alpes se réchauffent. Le maire l'a donc rappelé, la Ville d'Annecy ne fera pas exception, bien évidemment, ce sera la ville la plus impactée par la hausse du nombre de jours de canicule sur 2040, on l'a beaucoup répété et on sera amené à le redire.

L'autonomie alimentaire est également un défi de taille. Aujourd'hui, notre autonomie alimentaire est inférieure à 1 %, il va donc falloir promouvoir - nous l'avons encore redit tout à l'heure - une agriculture locale, durable et qui préserve nos terres agricoles essentielles. Et puis je dirais tout simplement qu'à l'heure de la sixième extinction de masse et de l'effondrement de la biodiversité, la préservation du vivant et - le maire l'a donc rappelé - des espèces naturelles ainsi que la lutte contre l'épuisement des ressources naturelles sont des priorités. Nous devons donc protéger notre biodiversité et gérer nos ressources de manière responsable pour les générations futures.

Nous rappelons ici que l'objectif démographique d'accueillir 1 600 habitants supplémentaires par an en moyenne - soit 24 000 nouveaux habitants sur 15 ans - avec une attention particulière à la capacité d'accueil du territoire - on l'a dit, service public, ressources - ce développement se base sur la dynamique économique locale soutenue par des secteurs comme l'industrie, le tourisme économie de proximité et l'agriculture de qualité.

Je rappelle également que l'ambition pour nous tous est double : apaiser le territoire en favorisant un développement soutenable et atténuer les effets du changement climatique. Forcément, cela implique de préserver ces ressources, comme je l'ai dit, et l'artificialisation des sols, maintenir cette biodiversité, mais surtout de favoriser une organisation du territoire qui soit plus dense et moins dépendante à l'automobile en facilitant les modes de transport actifs - mais nous y reviendrons - marche, vélo et en renforçant l'offre des transports collectifs.

Parallèlement, le projet économique qui mise aussi sur une économie circulaire décarbonée avec un développement des filières locales et une attention particulière aux transitions environnementales et numériques. Le modèle économique repose sur cette compétitivité, mais surtout sur une sobriété, une adaptation aux évolutions futures et une stratégie d'inclusion, de dynamisation des écosystèmes innovants et des nouvelles filières.

En termes de logement - je reviens sur le sujet - le projet vise à limiter la spéculation immobilière et à favoriser l'accès au logement pour ces ménages modestes tout en veillant à maintenir un équilibre entre densification et préservation des espaces naturels. Ce développement est également orienté vers la création de 660 emplois supplémentaires par an, notamment dans des secteurs compatibles avec l'habitat.

En résumé - et j'en arrive au bout - le PLUI cherche à atteindre une croissance équilibrée et respectueuse de l'environnement et des besoins de population, tout en soutenant une dynamique économique locale forte et diversifiée. C'est pourquoi nous nous sommes montrés particulièrement attentifs, par exemple à la ZAN, sur la densification et le renouvellement urbain, mais aussi sur l'accessibilité du logement pour tous et, forcément, sur la protection de nos ressources en eau et la neutralité carbone en 2025. Nous saluons simplement ici les avancées positives et - tu l'as rappelé, Christian - sur le logement, avec Bruno LYONNAZ ils ont prévu de produire au moins la moitié des logements à des prix encadrés et je pense que là aussi nous pouvons nous féliciter d'avoir trouvé des accords. Sur Annecy, ce sont 13 080 logements sur 15 ans avec au moins 66 % de logements à prix encadré. Nous avons souhaité aller plus loin et être plus exigeants en nous fixant comme objectif cette règle des trois tiers. Cette règle de tiers permet de répondre, comme je le disais, à l'offre de logement aux ménages en difficulté, à répondre aussi à un parcours résidentiel adapté et permet aussi des mouvements dans la chaîne du logement.

J'en finis sur le fait que nous alertons ...

Mme la PRÉSIDENTE.- Si on pouvait accélérer un peu car il y a d'autres prises de parole derrière.

Mme SEGAUD-LABIDI.- (Annecy) J'accélère simplement sur mon dernier point. Nous alertons sur certains points - ce sont mes deux derniers points - le lien entre ressources naturelles et croissance démographique, je l'ai déjà dit, et sur les projets de parcs d'activité, mais cela aussi je n'y reviendrai pas, j'en ai déjà dit un mot sur la ZAE d'Orsan et, vous l'avez rappelé, la nécessité d'une OAP économique, je crois que nous sommes tous aujourd'hui convaincus.

Merci.

Mme la PRÉSIDENTE.- Gilles VIVANT, ensuite Christian MARTINOD.

M. VIVANT.- (Chainaz-les-Frasses) Merci, Madame la Présidente.

Je souhaite effectivement prendre la parole pour préciser la position de la commune de Chainaz-les-Frasses sur ce document qui ne parvient pas, à ce stade, à fédérer les élus de la commune et ce pour diverses raisons. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails, je vais m'en tenir à quelques points essentiels.

Sur la forme, tout d'abord, et en particulier sur la méthode. On a connu, à plusieurs étapes clés de l'élaboration du document, des tentatives pour réunir tous les élus de l'Agglomération dans des séminaires, mais sans objectifs très clairs, sans relief et surtout des animations de réunion peu dynamiques, peu inspirées. On a connu également des séances de travail au niveau de la commune, également au niveau de regroupement de plusieurs communes, mais sans jamais bénéficier d'une vision partagée, ne serait-ce qu'à l'échelle des anciens territoires et cela, quelque part, reste regrettable lorsqu'on élabore un PLU Intercommunal.

Finalement, je crois qu'on l'a partagé sur plusieurs interventions, en tous les cas ce que je voulais souligner c'est que le prestataire se révèle être d'un niveau très médiocre - pour rester courtois - déployant des méthodes peu pertinentes et ce malgré le choix initial de bureaux d'études annoncés comme des spécialistes dans leurs domaines respectifs, que ce soit la communication ou l'animation, que ce soit dans l'environnement ou, bien évidemment, en tant qu'urbaniste chef d'orchestre pour agencer les briques d'un PLUI. D'ailleurs, à plusieurs élus on a pu le signaler, moi-même j'ai pu l'écrire il y a plus de deux ans maintenant, sans réaction, et c'est dommage. De fait, des errements des bureaux d'études qui ont dû être compensés en partie par les services de l'Agglomération, eux-mêmes pas toujours très aguerris à ce type de projet d'élaboration de PLUI.

Ce que je veux livrer également, c'est qu'on a connu pas mal de séances de travail en commune, malheureusement à l'issue desquelles nos observations n'étaient pas toujours prises en compte et j'ai dû réagir à plusieurs reprises, notamment en Conférence des maires, pour justement faire remonter ces points pour que, quelque part, ils puissent être pris en considération.

Très sincèrement, Madame la Présidente, il s'agit du troisième PLU Intercommunal auquel je participe - deux en tant qu'élus et un en tant que technicien et sur des périmètres parfois plus vastes puisque ça couvrait 38 communes - je n'ai jamais vu cela. Je n'ai jamais vu une méthode aussi peu cadrée, un tel parti pris du bureau d'études et un manque de prise en considération des remarques des élus.

Pour terminer, sur la forme on a eu l'occasion d'échanger très récemment, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mais je voulais souligner quand même qu'au cours des deux dernières années j'ai eu l'occasion d'écrire à quatre reprises des courriers en recommandé à l'Agglomération pour faire part de contributions, de remarques et de demandes de modifications. J'ai pris du temps pour rédiger ces courriers circonstanciés et je peux vous assurer que j'ai eu besoin de beaucoup moins de temps pour lire les réponses puisqu'aucune réponse ne m'a été livrée, ni écrite, ni orale. Je sais, on a échangé, mais je ne sais pas comment je dois le prendre, ou plutôt je me suis fait une idée assez précise du niveau de considération que l'on peut nous porter. Dont acte, on a échangé sur ce point, encore une fois.

Sur le fond, puisque c'est probablement ce volet qui importe le plus, je veux revenir sur juste quelques points également. Il est vrai que le PADD affiche de belles intentions, de belles ambitions, des objectifs vertueux à bien des égards. De belles intentions notamment sur la mobilité, mais justement sur cette thématique le Schéma de mobilité demeure peu ambitieux du côté sud de l'agglomération, du côté du pays d'Alby, avec une branche TCSPi disponible à Cap Périaz, c'est-à-dire à plus de 15 km du sud du territoire. Il y a une volonté, certes, d'apporter une alternative à la voiture avec un choc de l'offre de transport en commun et de transport collectif qu'on a bien ressenti sur la commune, je vous l'assure, avec notamment la suppression de la ligne régulière. Un choc de l'offre qui se traduit aujourd'hui par un mirage, un retour en arrière sur les différentes offres proposées aux habitants de l'agglomération depuis plusieurs années.

Sur le vélo, également, le Schéma cyclable qui nous est proposé sur la commune - certes petite commune excentrée au sud du territoire - ne montre pas de grandes ambitions puisqu'à part quelques artifices peu sécuritaires - puisque ce sont des traits de peinture sur la route ou des panneaux - il n'y a rien d'autre de très concret.

Enfin, sur les gisements fonciers nous avons été confrontés, lors de l'élaboration du document, à une modification du calcul de l'enveloppe urbaine au regard de celle qui avait pu être appliquée il n'y a que 6 ans environ lors de l'élaboration du PLUI du pays d'Alby. Ceci bouleverse l'équilibre du PLUI en vigueur actuellement qui s'inscrivait déjà dans une trajectoire, certes qu'on ne va pas qualifier de ZAN, en tous les cas qui faisait la part belle aux espaces naturels, agricoles ou forestiers avec des orientations sur ce document qui étaient également vertueuses puisque les trois orientations phares étaient la préservation du cadre naturel, permettre un modèle de développement cohérent sur le territoire et prônait également une démarche active en matière d'énergie.

Cette déclinaison s'était traduite par une réduction massive des terrains constructibles et par l'instauration d'OAP sur la plupart des tènements les plus significatifs. Bref, un PLUI du pays d'Alby qui était vertueux, d'ailleurs souligné par les services de l'État. En tous les cas un document de planification et des orientations au travers desquelles nous avons élaboré, au niveau de la commune, pendant plus de 5 ans un projet majeur et qui aujourd'hui voit une partie de ces postulats voler en éclats ce qui est, là aussi, difficile à gérer.

Autre point de crispation - ça a été relevé également lors d'une intervention - les délais pour prendre en compte les différents documents pour pouvoir les analyser et proposer des commentaires, des ajustements ou tout simplement livrer notre position. Des documents qui n'apportaient pas non plus toujours les éclairages attendus sur certains points qu'on avait questionnés et pour lesquels on n'a toujours pas de réponse dans des règlements - ceux concernant les bâtiments isolés notamment. Pire que cela, des documents qu'on nous demande de valider aujourd'hui et qui sont incomplets. Je pense en particulier à la trame verte et bleue sur notre commune où on a signalé, il y a maintenant plusieurs semaines - puisqu'on a eu le document, je crois, début novembre - donc mi-novembre on signalait déjà un dysfonctionnement sur ces documents puisque le territoire communal de Chainaz-les-Frasses est entaillé par six cours d'eau, or seul trois d'entre eux sont pris en compte dans cette trame bleue. Là aussi, ça questionne sur l'ensemble des documents qui peuvent être produits.

Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier tous les autres documents des autres communes, mais je voulais quand même faire remonter ce point. Effectivement, on nous a livré la réponse suivante, à savoir que ces cartes « trame bleue » et « trame verte » étaient globalement produites de manière automatique et sans forcément de contrôles *a posteriori*, donc c'est un petit peu dérangent également. Tout comme les haies remarquables de chênes centenaires qui étaient identifiées dans le PLUI du pays d'Alby et qui ont disparu aujourd'hui.

Je ne vais pas énumérer l'ensemble des griefs que l'on peut avoir contre ce document qui par ailleurs connaît quelques éléments très positifs, je peux l'évoquer, mais vous comprendrez assez facilement que je ne peux pas me résoudre à voter pour ce document, en tous les cas pas à ce stade, et je vais suivre l'avis majoritaire de mes élus, à savoir l'abstention.

Je vous remercie.

M. ANSELME.- (*Filière*) Je vais peut-être prendre le temps de répondre à certaines remarques. Pas toutes, mais déjà pour l'enveloppe urbaine rappeler que lorsque le PLUI du pays d'Alby a été élaboré, le SCoT en vigueur était celui de l'Albanais et le calcul de l'enveloppe urbaine n'était pas le même. Le Président du SCoT est ici, en 2018 le SCoT a fait le tour des communes pour leur présenter la méthode de calcul de l'enveloppe urbaine, ils ont donc envoyé des documents.

Effectivement, le document venait d'être arrêté, et je pense que vous avez d'autres préoccupations, mais seules trois communes ont répondu au SCoT à ce moment-là pour l'enveloppe urbaine.

Ensuite, sur des OAP il est vrai que dans toutes les communes on a rendu des OAP, des terrains qui étaient constructibles ne le sont plus. Toutes les communes, sans exception rendent des terrains à l'agriculture. Certaines plus que d'autres, mais c'est l'application de la loi ZAN et ce sont les objectifs qu'on s'était fixés dans le PADD, ces fameux 240 hectares.

Je trouve que quelquefois, Gilles, ton jugement est un peu sévère et je tiens à défendre l'équipe PLUI du Grand Annecy parce qu'il y a des gens de grande qualité qui ont de l'expérience et qui se sont investis corps et âme dans ce travail jusqu'au dernier moment. Ils ne sont peut-être pas aussi aguerris que toi, certes, mais ils ont quand même de vraies compétences, et je tiens à le souligner.

Aussi, on assume un certain nombre d'erreurs, en tous les cas on a essayé jusqu'au bout d'être fidèles à la mission que l'ensemble des élus nous avait confiée. Lorsqu'on a voté pour l'élaboration, le but était bien d'aller au bout sous ce mandat, et on espère qu'on pourra le faire. On a fait avec les moyens qu'on avait et, je le dis avec beaucoup d'humilité, sans doute que d'autres auraient peut-être été plus qualifiés et auraient rendu un document de meilleure qualité, mais on y a quand même passé beaucoup de temps. J'ai l'impression, sous ce mandat, de n'avoir fait que de l'urbanisme et de ne m'être occupé que du PLUI, mais sans doute qu'on pouvait mieux faire.

Mme la PRÉSIDENTE.- Christian MARTINOD.

M. MARTINOD.- (*Villaz*) Merci, Madame la Présidente.

Nos élus se sont mobilisés sur le projet important, avec d'importants enjeux. Nous avons encore des attentes auxquelles nous tenons et que nous allons rappeler et formaliser lors de l'avis de la commune en février, en comptant sur leur prise en compte avant l'approbation.

Nous allons donc voter néanmoins favorablement à l'arrêt et je regrette même qu'une seule voix de Villaz s'exprime puisque je n'ai pas le pouvoir de la deuxième voix qui serait possible compte tenu du départ de notre élu qui n'a pas laissé d'adresse.

Merci à toutes et à tous pour le travail important qui a été réalisé.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci pour le message, plus qu'un an.

M. ANSELME.- (*Filière*) Pour rassurer - parce que j'ai entendu ce que disait Franck BOGEY aussi - on s'est engagés, dès le mois de février, à réunir les gens qui font de l'instruction. Je sais que ce règlement génère des craintes et des appréhensions, car c'est nouveau. Il est vrai qu'on introduit notamment ce fameux coefficient de Biotope, il y a des règles nouvelles, donc je pense qu'on a besoin de discuter. On l'a fait entre élus, mais il faut qu'on le fasse entre techniciens. Il faut qu'on continue de le faire entre élus, mais pour en discuter avec certains techniciens, notamment dans ma commune, ils ne sont pas si effrayés que ça. Bien sûr que ça va changer la manière dont ils instruisent des documents, mais on s'est engagés à accompagner l'ensemble des communes, et on le fera.

Aussi, je vous rassure, on pourra prendre en compte vos remarques lors de l'enquête publique. Effectivement, c'est un peu dommage parce qu'on va en avoir beaucoup, mais le document n'est pas figé et il pourra encore évoluer.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci.

Patrick LECONTE, ensuite Gilles FRANÇOIS.

M. LECONTE.- (*Anney*) Merci, Madame la Présidente.

Je remercie tous les services ainsi que tous nos concitoyens qui ont participé, nombreux, à l'élaboration de ce PLUI HMB. Dans le cadre de ma délégation à la filière bois, je salue le travail remarquable qui a été réalisé pour que la forêt, qui représente 45 % de la surface du territoire du Grand Anney, soit considérée à sa juste valeur dans ce document. Son rôle est pleinement reconnu sur le plan écologique en tant que réservoir de la biodiversité, sur le plan économique avec sa filière bois - soit bois d'œuvre, soit bois énergie - qui représente 1 600 emplois, sur le plan climatique - 93 % du carbone est absorbé par la forêt, sur le plan de la prévention des risques - en particulier les risques d'éboulement - et enfin dans l'accueil du public avec des usages qui se transforment autour de la chasse ou de la randonnée.

Cette prise en compte se traduit par des actions concrètes dont les deux Orientations d'Aménagement et de Programmation, l'OAP Bioclimatique et l'OAP Paysage qui intègrent l'arbre et ses vertus dans les prescriptions qu'ils énoncent. Des outils sont mis en œuvre, comme les trames vertes et bleues, une liste non exhaustive d'essences végétales à privilégier pour les plantations, une préconisation en matière de développement de la filière bois locale, en particulier sur les normes de construction et sur le bois énergie, les règles d'urbanisme relatives à la nature en ville ou la plantation de haies et bien d'autres dispositifs. Il faut souligner que ces préoccupations relatives à l'arbre sont largement plébiscitées par le public dans le cadre de la concertation publique qui a été menée sous la conduite de notre collègue Christian ANSELME, qui a la charge du dossier, et de la Présidente Frédérique LARDET.

Pour ma part, je retiens que le projet de PLUI HMB traduit une prise de conscience de l'enjeu bioclimatique sur notre territoire et que la forêt tient toute sa place dans les changements à venir.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci. Gilles FRANÇOIS.

M. FRANÇOIS.- (*Argonay*) Chers collègues, je vais exprimer ici l'avis du Conseil municipal d'Argonay concernant l'arrêt de ce PLU.

En entrée en matière, je remercie mes collègues qui se sont énormément investis pour travailler tout au long de la réalisation, que ce soit les deux fonctionnaires de ma mairie qui ont passé des dizaines, voire des centaines d'heures à éplucher les documents, à les chercher, à échanger, à répondre aux différentes questions, mon instructrice PLUI, mon responsable des services techniques et les deux élus investis, vraiment investis, pour ce projet, ma déléguée aux documents d'urbanisme et mon adjoint d'urbanisme. Je les remercie de tout ce travail.

Mais leur vision, à travers ce travail, a mis en lumière la « fragilité » (c'est ainsi qu'ils l'ont exprimé) et la dangerosité de ce projet de règlement non abouti qui modifierait fortement, s'il était appliqué en l'état, la physionomie de notre commune et mettrait en grande difficulté les services et agents instructeurs. Nous avons l'amer sentiment qu'une grande partie du travail que nous avons toutes et tous réalisé, tant en mairie que durant les séminaires à l'Agglomération, n'aura été ni pris en compte, ni respecté. En l'état, nous ne sommes pas favorables à l'adoption de ce PLUI. De plus, nous avons du mal à croire que l'enquête publique pourrait régler les trop nombreuses erreurs que ces règlements contiennent.

Vous l'aurez compris, forts de l'avis unanime de mon Conseil municipal je voterai contre l'arrêt de ce PLUI HMB, et j'en suis désolé. Il restera à nous convaincre, avant l'avis définitif de la commune, que nous pourrions être mieux entendus pour la prise en compte des trop nombreuses imperfections des règlements, tant écrits que graphiques.

Mme la PRÉSIDENTE.- Michel BÉAL, ensuite Marc ROLLIN.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) Bonsoir à tous, chers collègues.

Je m'associe vraiment aux remerciements et aux félicitations qui ont été adressés aux élus qui ont travaillé, au personnel du Grand Annecy, mais aussi au personnel de ma commune et à mon adjoint qui a suivi le dossier. Je vais faire comme les collègues, je ne vais pas être en retard par rapport à tous les remerciements qui ont été énoncés ce soir.

J'interviendrai de la même manière que mes collègues, à savoir que sur les grandes lignes, on est très contents de ce PLUI, je crois que les grandes lignes sont plutôt positives et vont dans le sens de l'histoire. Par rapport à mon territoire, les bords du lac, je pense que ça n'apportera pas beaucoup de changements parce que nos PLU - je me tourne vers mes collègues de Duingt et de Sevrier - avaient déjà bien intégré la loi Littoral et la loi Montagne. Aussi, on avait déjà fait un effort au niveau de l'économie du foncier puisqu'on avait fortement restreint nos enveloppes urbaines. Ça ne changera donc pas sur la grande physionomie, ça ne changera pas grand-chose sur notre territoire.

En revanche, comme cela a été signalé par Christian MARTINOD lui-même, il est vrai qu'on a reçu des documents très tardivement alors qu'on avait déjà donné certaines instructions puisqu'on avait déjà donné des avis sur certains points, en particulier les hauteurs et les zones *non aedificandi*. Il manque beaucoup de choses encore par rapport à toutes les remarques qu'avaient adressées mes services, je vous le dis, sur des points qui sont importants pour nous et qui relèvent même de la sécurité sur notre commune par rapport à des cours d'eau ou par rapport à des voiries qui devraient avoir des zones *non aedificandi*. Tout cela n'est pas dans le document et c'est vrai que ça nous gêne.

Certes, on peut l'améliorer, pour ma part je soulèverai juste un problème juridique : par expérience, en 2010 nous avons approuvé un PLU communal qui avait été arrêté en 2009 et approuvé, bien sûr après enquête publique, mais il y avait eu trop de modifications entre le PLU arrêté et le PLU approuvé, donc notre PLU a été totalement annulé.

Christian ANSELME nous a dit qu'il pouvait prendre en compte toutes les remarques de ce soir, toutes les insuffisances qui sont relevées ce soir et qui sont dites par nos collègues et par moi-même. Pour ma part, elles sont vraiment techniques et concernent le règlement, mais apparemment il y a d'autres problèmes plus importants encore sur d'autres communes. Pour autant, je pense qu'il faut engager une consultation juridique et qu'il faut déjà prévoir, pour être vraiment prudents et bien bordés juridiquement, peut-être dans ton planning, Christian, un deuxième arrêt de PLUI avant de passer à l'enquête publique. Ou, si en cours d'enquête publique on se rend compte qu'il y a beaucoup de modifications à apporter, prévoir, à la fin de l'enquête publique, plutôt un nouvel arrêt et repartir ensuite sur un nouveau document qui sera de nouveau soumis à enquête publique.

Quoi qu'il en soit, je vous mets en garde, on a déjà subi cette loi juridique qui dit qu'il ne faut pas de modifications trop importantes entre le PLU arrêté et le PLU approuvé sinon il y a annulation juridique du document. Je vous le dis et je peux vous donner le jugement que la commune a enregistré en 2011 maintenant.

M. ANSELME.- (*Filière*) Merci pour l'alerte, mais on travaille avec un service juridique. On a vérifié et en effet si on remet en cause le PADD, si on modifie trop le zonage ... mais si ce sont des problèmes de hauteur ou des problèmes techniques comme tu le dis, ça ne remet pas en cause substantiellement le document. En revanche, il y a des choses qu'on ne pourra pas prendre en compte, on ne peut pas tout prendre en compte.

M. BÉAL.- (*Saint-Jorioz*) C'était par rapport aux remarques de certains de nos collègues ici. Je ne parlais pas par rapport à mes modifications à moi, je pense qu'elles ne vont pas poser problème, mais c'est par rapport aux autres remarques.

Mme la PRÉSIDENTE.- Marc ROLLIN.

M. ROLLIN.- (*Duingt*) Bonsoir à tous.

Je voudrais rappeler à nos concitoyens, notamment ceux qui nous regardent, que c'est la loi qui a attribué la compétence PLUI à l'ensemble des Communautés d'agglomérations et des Communautés de communes. Notre futur PLUI HMB est la traduction, je pense, d'un projet politique partagé entre les communes et le Grand Annecy. Il a été coconstruit, je peux en témoigner, par l'Agglomération et ses communes membres. Ceux qui ont réalisé des PLU dans leurs communes savent la difficulté de faire aboutir de tels documents avec 34 communes. Je le dis, nous aurions pu avoir un document qui soit d'une lourdeur administrative inouïe, ce n'est pas le cas. Le résultat me semble correct, acceptable. Il est évident qu'il n'est pas parfait, mais avons-nous tous fait des PLU parfaits dans nos communes ? Je ne crois pas.

Ce document va servir notre territoire et nous aider à ancrer nos modes d'aménagement dans un cycle sobre et vertueux qui préservera, je l'espère, nos ressources, et nous allons tous nous l'approprier. Pour ma part, je considère que les orientations que nous avons prises sont les bonnes pour l'avenir de notre Agglomération, pour nos communes, pour nos concitoyens et surtout pour les générations futures.

Ce PLUI HMB va traiter, à une échelle intercommunale, les sujets de préservation du foncier agricole et naturel, la problématique du logement, la mobilité et l'économie, mais aussi les aspects climatiques et nous pouvons en être fiers. Car c'est bien maintenant à cette échelle qu'il faut que l'on travaille sur ces sujets et c'est à cette échelle que s'organise la vie de nos habitants.

C'est la raison pour laquelle il nous faut approuver ce document ô combien important et j'invite mes collègues maires des communes à le faire pour faire bifurquer le Grand Annecy et ainsi pouvoir prétendre atteindre nos objectifs en matière de transition écologique.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci.

Anthony GRANGER.

M. GRANGER.- (Annecy) Merci.

Ce moment est très important et constitue sans doute la délibération la plus importante de ce mandat pour notre Agglomération car il en projette en effet l'avenir pour les 15 prochaines années. Si je partage pleinement l'objectif de base, qui est la préservation des terres agricoles, que je salue, il ressort, au-delà de cet objectif indispensable, bon nombre de doutes et sur des questions très particulières d'erreurs, à mon sens en tous les cas.

Je m'explique.

Comme nous l'avons déjà discuté, vos objectifs de croissance démographique et de construction de logements pour les satisfaire me laissent perplexe. Vos hypothèses de départ sont déjà incertaines et les constructions de logements pour y parvenir le sont tout autant, si ce n'est plus. J'en veux pour preuve, comme échangé, des secteurs à très forte densification ou bien encore des surélévations de bâtiments programmées sans réelles études ou avis des propriétaires, et l'on peut d'ores et déjà considérer que ces logements ne verront pas le jour. La conséquence de tout cela sera une poursuite d'un foncier cher et de difficultés importantes à se loger pour les Grands Annéciens. Le sujet est complexe tant notre agglomération est grande et la masse de documents tout autant. Je ne prendrai donc que quelques zonages très particuliers vus en détail en Commission municipale à Annecy. Certaines OAP proposées sont en effet pour moi insupportables.

Dans le secteur des Carrés, vous projetez la construction d'immeuble(s) de 12 étages. Je répète bien : « *de 12 étages* », en justifiant de se caler sur le secteur environnant du Clos du Buisson. Les immeubles y sont pourtant de 5 à 9 étages et mériteraient plutôt une respiration, or vous projetez d'y construire un tiers plus haut.

Dans la même OAP, vous prévoyez aux serres municipales d'Annecy un classement en zone agricole de la parcelle pour y pérenniser une activité maraîchage sur une surface insuffisante pour la viabilité d'une exploitation. Vous y ferez donc pousser les carottes les plus chères de France alors que, toutes les commodités de la ville y étant présentes, ce secteur aurait été plus que pertinent à vocation de logements.

De même, projeter la construction du futur siège de l'Agglomération à l'arrière de la gare sur une parcelle de SNR me semble incongru alors qu'aujourd'hui toutes les administrations se sortent des centres-villes pour aller chercher du foncier moins onéreux.

De même, certains classements parcellaires en agricole strict empêchant toute construction, même à vocation agricole, pour accroître cette production agricole va à l'encontre des grandes déclarations du PAT qui visait à conforter l'autonomie alimentaire de l'Agglomération, alors que ce document d'urbanisme devrait être la concrétisation de ces grandes intentions.

Une dernière remarque : on se targue d'un PLUI HMB, donc complet par son acronyme, mais pour information le volet « mobilité » de ce PLUI HMB n'a jamais été présenté en Commission Mobilité.

Bref, sur ce document d'urbanisme de grandes intentions louables et lorsque l'on descend dans la dentelle du parcellaire il ressort beaucoup de problématiques qui auraient mérité un autre traitement, peut-être plus long que ce travail qui s'est, semble-t-il, hâté lors de ces dernières semaines, je le regrette.

Mme la PRÉSIDENTE.- Bruno LYONNAZ.

M. LYONNAZ.- (*Sevrier*) Je vais faire plus court. J'ai entendu des adjectifs comme « *important* », « *crucial* ». Ici, nous sommes à un moment historique pour notre Agglomération.

Pour ce qui concerne ma délégation, certes, 1 400 logements c'est moins que ce qu'on a produit ces dernières années. En revanche, on va essayer de mieux produire et de produire pour mieux répondre aux besoins locaux, d'où ces 50 % de logements aidés qui sont fixés au PADD avec des taux plus importants sur la Ville d'Annecy.

Un moment historique aussi parce que c'est passé très vite, mais si le PLUI n'est pas arrêté et approuvé définitivement, la somme des PLU locaux actuels, je crois que le gisement et le potentiel est de 650 hectares à consommer, et nous on descend à 240, donc je veux bien entendre les associations qui nous interpelaient à l'accueil, mais je crois que l'effort a été fait, et plus que fait. La feuille de route est plus que respectée par rapport au ZAN.

Troisième point, par rapport au côté historique de ce document, mais peut-être que je m'enflamme un peu, on aura enfin un discours commun à apporter à nos porteurs de projet, avec un projet cohérent et un règlement unifié. Certes, peut-être perfectible sur certains aspects, mais au moins un règlement unifié. On aura un discours commun pour les porteurs de projets, pour la promotion privée et auprès des habitants dans leurs projets.

Pour tout cela, il me semble important de valider et d'approuver ce projet. Déjà, ce soir, de l'arrêter, mais de l'approuver fin 2025.

Merci.

Mme la PRÉSIDENTE.- Christian ANSELME, pour conclure.

M. ANSELME.- (*Filière*) Par rapport à la délibération, il y a juste deux visas qu'on doit ajouter - on attendait le retour des services juridiques. Ça concerne le SCoT, parce qu'on est parfaitement compatibles avec le SCoT, mais on va ajouter deux visas.

Un pour viser le SCoT qui a été approuvé en 2014 - exactement le 6 février 2014 - et un pour viser le SCoT qui vient d'être arrêté le 2 octobre 2024. On attendait, mais je rassure le Président du SCoT qui est dans la salle, on n'oublie pas le SCoT et donc ces deux visas sont ajoutés.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est, peut-être, dire à Gilles FRANÇOIS que je suis un peu déçu par le vote de la commune d'Argonay. Il est vrai que les deux élus se sont beaucoup impliqués, mais dire qu'on n'a absolument pas entendu, ce n'est pas acceptable. Effectivement, certains élus, notamment d'Argonay, auraient aimé qu'on aille toujours plus loin et qu'on soit très restrictifs. D'autres, au contraire, trouvaient qu'on allait trop loin. Un PLUI, c'est l'art du compromis, on a donc dû faire des arbitrages et forcément on n'est pas toujours allés dans le sens qu'auraient souhaité tes deux élus. Pour autant, ils se sont beaucoup exprimés et on les a écoutés attentivement, mais on n'a pas toujours pu leur donner satisfaction, cela, c'est une certitude.

Mme la PRÉSIDENTE.- En conclusion, un grand merci à notre Vice-président Christian ANSELME, qui en a perdu sa voix, ainsi qu'à l'ensemble des élus qui ont contribué.

Pierre BRUYÈRE.

M. BRUYÈRE.- (Poisy) Merci, Madame le Présidente, bonsoir chers collègues.

Je voudrais bien sûr donner la position de la commune de Poisy, en saluant l'excellent travail et la somme de travail qui a été réalisée par tous nos collègues, en particulier avec Christian ANSELME. Ce PLUI a quelques imperfections, vous les avez soulignées, j'en reprends quelques-unes.

Effectivement, le manque de retour de nos demandes de prise en compte qui, de temps en temps, n'ont jamais fait l'objet de retours.

Quelques observations aussi.

Rappeler que la commune de Poisy va rendre 25 hectares constructibles à l'agriculture. Je ne parle pas des 10 hectares de la zone de Brassilly où la commune de Poisy a bien compris aujourd'hui qu'elle ne ferait pas de zone d'activité, et je regrette ce manque de vision d'aménagement du territoire que nous avons partagée ensemble.

En ce qui concerne les 1 400 logements que nous avons prévus, je m'interroge quand même. Je m'étais déjà interrogé et je l'avais signalé quand nous avons ciblé les 1 400 logements - ce n'est pas 1 600, c'est 1 400. Je rappelle que ces dernières années nous avons fait 2 200 à 2 600 logements suivant les années, donc avec cette restriction drastique du nombre de logements je m'interroge quand même sur la façon dont nous allons le rendre possible et dont nous allons loger les gens puisque, sauf erreur de ma part, ce sont environ 10 000 logements locatifs qui nous manquent sur l'agglomération annécienne. Donc, comment allons-nous le faire ?

Un autre élément important aussi, ce sont les 50 %. Là aussi, je souligne la prise en compte, par le PLU, des 40 % sur Epagny et sur Poisy du logement locatif, et non pas 50. Je trouve que c'est une erreur à 50 car à 50 % n'oubliez pas, chers collègues, que c'est l'accession qui paye le locatif et qu'à mon avis toute une partie de la frange de population qui aurait pu peut-être aller à l'accession en sera privée parce que l'effort sera trop important à demander aux accédants.

Aussi, j'aimerais bien qu'on ne soit pas obligés de prendre un emploi supplémentaire pour appliquer les je ne sais combien de pages et rubriques, etc., mais c'est un petit clin d'œil, parce que c'est quand même une « usine à gaz ». Que nous avons faite ensemble, mais c'est une usine à gaz.

Quant au choix aujourd'hui, à mon avis il s'impose. Il s'impose de voter le PLUI parce que sans PLUI je pense que ce serait une erreur de notre part de ne pas le voter, mais comme dans un Conseil municipal on se doit de représenter toutes les tendances, vous aurez bien compris que ce soir notre vote de Poisy sera un vote partagé.

Mme la PRÉSIDENTE.- Donc, je recommence. Je remercie Christian ANSELME, notre Vice-président, et l'ensemble des élus qui, pendant quatre ans, ont travaillé chaque semaine avec des séminaires PLUI HMB qui se sont fortement accélérés ainsi qu'en Conférence des maires. On a d'ailleurs réalisé des Conférences des maires complètement dédiées, avec des Bureaux, pour faire en sorte que nous puissions aujourd'hui faire ce premier arrêté de PLUI HMB.

Je tiens à le préciser, nous faisons partie des premières agglomérations ou EPCI qui ont dû appliquer la loi ZAN dans le cadre de la création de ce PLUI HMB et je pense que c'est un exercice qui était complexe. Ce n'était pas gagné d'avance, en tous les cas je tiens à féliciter tous les élus qui ont eu le courage, notamment dans le cadre du PADD puisque c'est dans le cadre du PADD que nous avons voté à l'unanimité le fait que nous allions largement désartificialiser et rendre des terrains à l'agriculture, donc les 400 hectares, ce qui est énorme.

Je vois que certains ne sont encore pas contents, dehors, parce qu'on n'en a pas fait assez. Certains aimeraient en faire plus, d'autres en faire moins parce qu'ils perdent des OAP, donc des potentialités de construction, donc de fiscalité et donc de capacité d'aménager des infrastructures pour leurs concitoyens et leurs habitants, ce que je conçois.

On a pris acte ensemble, avec Christian ANSELME, qu'il y avait une problématique sur le cabinet d'études. On a rencontré un certain nombre d'entre vous pour bien évidemment expliquer que c'était la première étape, une grande étape qui se passe, mais que ce n'est pas la dernière. Nous nous retrouverons bien évidemment dans un an pour, je l'espère, cette fois-ci approuver définitivement ce PLUI HMB. Vous l'avez compris, l'ensemble des 34 communes en ont largement besoin.

Donc, comptons sur l'enquête publique, déjà, les trois mois de débat et de concertation dans vos communes, puis avec les différents PPA et nous verrons ce qu'il est possible de modifier dans le cadre du respect du PADD qui a été, certes, très ambitieux, mais on vous l'avait dit et redit : attention, c'est bien d'être allés très loin dans la Zéro Artificialisation Nette, mais derrière il y aura des conséquences. Les conséquences, certains les vivent aujourd'hui, difficilement, et je le comprends. Je comprends pleinement Chainaz-les-Frasses par rapport à cette problématique d'OAP.

D'autres communes ne se sont pas exprimées ici, mais pourront aussi apporter une réserve et sur lesquelles on a un accompagnement. En effet, certaines communes perdent des terrains acquis qui étaient constructibles, qui avaient été achetés au prix de l'acquisition et qui demain sont reclassés agricoles. Cela aussi, ce sont de vrais sujets et nous serons là pour vous accompagner.

Nous attendons avec impatience vos délibérations dans les communes et ensuite, bien évidemment, l'enquête publique sur laquelle nous aurons à retravailler, tout étant perfectible comme l'a dit Christian ANSELME à maintes reprises.

C'est pour cela que l'on fait de nombreuses modifications, je crois que depuis ce mandat il n'y a pas un seul Conseil où nous ne faisons pas de modification de PLU ou de PLUI du pays d'Alby, donc celui du Grand Annecy aura vraisemblablement des modifications.

Merci à toutes et à tous, nous allons pouvoir voter.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Je suis le porteur du pouvoir de Mme PERDRIX qui, n'étant pas là, ne prendra pas part au vote par ma voix dans la mesure où elle ne peut pas expliquer sa position. C'est pour informer de cela.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur RIGAUT.

M. ABRAHAMI.- (*Veyrier-du-Lac*) Ça ne marche pas, je vote pour.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR : 82

Voix CONTRE : 3 (Frédérique BANGUÉ, Gilles FRANÇOIS, Raymond PELLICIER)

ABSTENTION(S) : 8 (Corinne BOULAND, Christian BOVIER, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT, Patricia MERMOZ, Gilles VIVIAN)

NON-VOTANT(S) : 1 (Marie-Luce PERDRIX)

- d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat mobilités bioclimatique (PLUIHMB) du Grand Annecy, tel qu'annexé à la présente ;
- de transmettre la délibération et le projet de PLUI HMB arrêté, pour avis, aux 34 communes membres selon les dispositions de l'article L153-15 du code de l'Urbanisme ;
- de transmettre la délibération et le projet de PLUI HMB arrêté, pour avis, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'Urbanisme ;
- de transmettre la délibération et le projet de PLUI HMB arrêté, pour avis, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, ainsi qu'au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) prévu à l'article L.364-1 du code de la construction et de l'habitation, selon les dispositions de l'article L153-16 du code de l'Urbanisme ;
- de transmettre la délibération et le projet de PLUI HMB arrêté, pour avis, au Président du Centre national de la propriété forestière et au représentant de l'Institut national de l'origine et de la qualité, selon les dispositions de l'article R.153-6 du code de l'Urbanisme ;
- de transmettre la délibération et le projet de PLUI HMB arrêté, pour avis à la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE), au titre de l'évaluation environnementale, selon les dispositions de l'article L104-6 du code de l'Urbanisme ;
- de transmettre la délibération et le projet de PLUI HMB arrêté, pour avis, aux personnes visées par les articles L.132-13 et L.153-17 du code de l'Urbanisme ayant demandé à être consultées.

Conformément à l'article R.153-3 du code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de l'agglomération du Grand Annecy et dans les mairies de ses communes membres, et publiée sur le site Internet du Grand Annecy.

Mme la PRÉSIDENTE.- Bravo, merci.

M. ANSELME.- (*Filière*) On va se retrouver.

Mme la PRÉSIDENTE.- Ça ne fait que commencer.

M. ANSELME.- (*Filière*) On aura sans doute un deuxième débat en Conseil prochainement. Quoi qu'il en soit, je tiens à vous remercier et à remercier aussi l'ensemble des élus parce qu'on a été plusieurs fois en Conseil et ça a toujours été des moments très agréables, vous transmettez donc tous mes remerciements à l'ensemble de vos conseillers municipaux.

Et je remercie, bien sûr, l'ensemble de l'équipe Aménagement parce qu'elle a fait un travail énorme.

11. Gens du voyage - Contribution de solidarité aux agriculteurs victimes de stationnements illicites en 2023 - Complément du Grand Annecy

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu la délibération du Conseil départemental de la Haute-Savoie n° CD-2020-048 du 6 juillet 2020 créant des dispositifs de soutien du Département dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2024-111 du 23 mai 2024 sur la contribution de solidarité aux agriculteurs victimes de stationnement illicites des gens du voyage en 2023 ;

Considérant la possibilité offerte par le Conseil départemental de verser une contribution de solidarité aux agriculteurs victimes d'occupation de leurs terrains par des stationnements illicites de gens du voyage ;

Considérant les demandes émises par cinq agriculteurs ayant subi des stationnements illicites pendant l'été 2023 ;

Le montant de la contribution de solidarité du Conseil départemental est fixé à 800 € par hectare pour les territoires en règle avec le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et à 400 € par hectare pour les territoires qui ne le respectent pas.

Le Grand Annecy n'est pas à jour de ses obligations au regard du schéma départemental. Par conséquent, les agriculteurs ne bénéficieront que de 400 € par hectare. Dans ce contexte, le Grand Annecy souhaite compléter la contribution de solidarité par une participation équivalente à celle du Conseil départemental, pour que les agriculteurs puissent bénéficier du forfait maximum, soit 800 € par hectare.

Après les stationnements illicites constatés pendant la saison estivale 2023, le Grand Annecy souhaite octroyer une contribution de solidarité de 400 € par hectare aux agriculteurs impactés, soit :

- 2 484,00 € pour l'EARL FUMEX,
- 1 711,36 € pour Mme Michèle DUCRET,
- 172,00 € pour le GAEC La Ferme du Pont d'Onnex,
- 1 422,64 € pour le GAEC Le Laudon,
- 601,00 € pour GAEC Les Eaux Vives.

Les crédits de paiement nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2024.

Mme la PRÉSIDENTE.- Anthony GRANGER.

M. GRANGER.- (Annecy) Merci, Madame la Présidente.

Je me félicite que le bon sens ait repris le dessus dans ce dossier sur lequel je suis revenu à plusieurs reprises et je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir entendu nos arguments pour que nos agriculteurs ne soient pas les victimes amplifiées de ce sujet.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? (Non).

M. DAVIET.- (Epagny-Metz-Tessy) Ça ne marche pas, mais bien entendu je suis plus que d'accord.

Mme BERTRAND.- (Annecy) Exactement la même chose.

Mme la PRÉSIDENTE.- Donc, deux « pour » de plus.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 93

ABSTENTION(S) : 1 (Jean-Pascal ALBRAN)

- de compléter la contribution de solidarité départementale aux agriculteurs victimes de stationnements illicites en 2023, par une participation équivalente au bénéfice des agriculteurs susnommés ;
- de verser la somme pour chacun d'eux selon la répartition indiquée ci-dessus.

12. Plan alimentaire territorial - Subvention 2024 au Cri de l'œuf pour ses actions quotidiennes (convention 2023-2025 en cours)

Rapporteur : Fabienne DULIEGE

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2023-109 du 27 avril 2023 approuvant le programme d'actions du plan alimentaire territorial (PAT) du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2023-234 du 28 septembre 2023 approuvant une convention d'objectifs pluriannuelle avec Le Cri de l'œuf ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et d'attribution de subvention 2023-2025 entre le Grand Annecy et l'Association Le Cri de l'œuf ;

Considérant que l'accessibilité à une alimentation saine et locale pour tous fait partie des grands enjeux du PAT du Grand Annecy, et constitue l'un des quatre axes de son programme d'actions ;

Considérant l'Association Le Cri de l'œuf comme un partenaire du PAT ayant contribué à l'élaboration de son programme d'actions ;

Considérant les attentes croissantes des consommateurs en matière d'alimentation de qualité et de saison ;

Considérant le besoin de cette Association locale de continuer à se structurer ;

Le Cri de l'œuf est une Association annécienne dont l'objet social est de :

- promouvoir l'animation sociale et culturelle et de créer des espaces du commun à l'échelle d'un collectif, d'un quartier, d'un écosystème ;
- développer le pouvoir d'agir des personnes, partager le pouvoir et les responsabilités dans une optique de citoyenneté émancipée ;
- permettre la prise de conscience de son environnement naturel ou urbain, de le faire vivre, de le protéger et d'en être acteur.

L'association porte des actions engagées en faveur de :

- la transformation du système alimentaire, à l'impact environnemental important ;
- l'accessibilité pour tous à une alimentation choisie et digne ;
- la valorisation de l'agriculture locale ;
- la réduction du gaspillage alimentaire.

Ces actions prennent la forme d'ateliers de rue en pied d'immeuble ou de petits marchés. Menées de façon hebdomadaire, elles agissent tant sur l'accessibilité alimentaire que sur le renforcement du lien social entre les habitants. Les quartiers bénéficiant de ces animations accueillent notamment une partie de la population en situation de précarité alimentaire. Cela contribue à sensibiliser les habitants au bien manger, sur les ressources locales et leur apporte une solution pour avoir des produits à moindre coût. Ces ateliers connaissent une hausse de leur fréquentation depuis plus d'un an d'existence.

L'Association travaille déjà en partenariat avec plusieurs acteurs locaux (bailleurs sociaux, associations, agriculteurs) et a déjà obtenu plusieurs soutiens financiers (Ville d'Annecy, Fondations, mécénat privé).

Le Grand Annecy accompagne l'Association via une convention d'objectifs pluriannuelle, dont les montants d'aide financière sont proposés au Conseil communautaire chaque année.

Les fonds demandés au Grand Annecy permettraient de renforcer et amplifier les actions de solidarité alimentaire auprès des habitants, avec notamment l'ouverture d'un local de tri, transformation et distribution pour tous.

L'Association a été lauréate de l'appel à projets « Mieux manger pour tous » en 2023. Le Grand Annecy a soutenu cette candidature et participe au comité de pilotage.

Le budget 2024 de l'Association est de 83 000 €. La proposition est de la soutenir à hauteur de 5 000 €, dont 3 000 € pour des ateliers de cuisine de rue, et 2 000 € pour la mise en place d'un système de groupement d'achat de produits locaux. Ces crédits sont prévus au budget primitif 2025.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Christiane LAYDEVANT, ensuite Marie BERTRAND.

Mme LAYDEVANT.- (*Annecy*) Merci, Madame la Présidente.

L'an dernier, nous avons déjà octroyé une subvention à cette association et nous avons émis des questionnements parce que c'était une association toute récente et il n'y avait pas trop de bilan à présenter. Il nous avait été dit que cette année nous aurions un bilan de ses actions. De plus, cette année on a deux subventions, j'ai vu qu'il y avait deux fois 5 000 € et ce qui serait intéressant, c'est de savoir exactement quelles actions elles ont menées et aussi sur quel territoire. Ici, il s'agit du Grand Annecy, mais vers quels territoires sont-elles allées, vers quelles communes hors d'Annecy et quelles sont précisément les actions qui ont été faites par cette association ?

Merci.

Mme DULIÈGE.- (*Saint-Félix*) Le territoire, c'est la Ville d'Annecy, on n'est pas en dehors de la ville. C'est quelque chose qu'on avait évoqué avec eux, à savoir pouvoir s'ouvrir à d'autres communes, notamment *via* les CCAS. Cela, c'est un projet qu'ils doivent mettre en place. Ensuite, c'est les aider et les accompagner dans leurs actions au quotidien auprès des populations défavorisées. Effectivement, on n'a pas plus de détails ici ce soir.

Mme LAYDEVANT.- (*Annecy*) Il est quand même curieux de donner 10 000 € de subvention à une association qui n'interviendrait que sur Annecy.

J'avais une deuxième question : on parle de budget prévisionnel 2024, mais je ne comprends pas bien comment on inscrit en 2025 des sommes qui seraient sur un budget prévisionnel 2024. Je n'ai pas trop compris dans ces deux délibérations pourquoi on présentait cela comme ça.

Mme DULIÈGE.- (*Saint-Félix*) C'est bien pour leur budget 2024. On arrive en fin d'année, on n'a pas pu le passer lors du dernier Conseil d'Agglomération.

Mme LAYDEVANT.- (*Annecy*) Si je comprends bien, on est incapables de savoir quelles ont été les actions précises de cette association et sur quel territoire.

De plus, vous venez de nous dire que finalement c'est le Grand Annecy qui octroie une subvention, mais que finalement ils n'ont pas pris attache avec les autres communes du Grand Annecy, c'est un peu curieux quand même.

Mme DULIÈGE.- (*Saint-Félix*) Dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial on accompagne les projets sur le territoire du Grand Annecy. Ici, il se trouve que c'est une association qui intervient sur la zone urbaine - donc à Annecy - auprès des populations défavorisées sur des résidences sociales. Aussi, on a échangé sur le fait qu'ils puissent intervenir sur nos communes rurales, en lien avec les CCAS. Pour l'instant, c'est un travail qui est aussi de plus longue haleine et ça viendra probablement en 2025, ou peut-être 2026.

Mme la PRÉSIDENTE.- Bénédicte SERRATE, puis Marie BERTRAND.

Mme SERRATE.- (*Annecy*) Pour être très précis (mais Madame LAYDEVANT, vous devriez venir au CCAS parce que nous discutons de tout cela au CCAS), c'est une association qui est aussi soutenue par le CCAS. On n'est pas au CCAS, mais c'est une opération qui se passe (vous demandiez le lieu) dans trois quartiers, on va dire, de la Ville d'Annecy : au quartier rue Replat, au bas du quartier des Teppes et à la Minoterie. C'est une association qui, effectivement, reçoit des subventions de la part des bailleurs sociaux (notamment Halpades qui renouvelle son soutien parce qu'ils ont une importance sociale indéniable), mais là on s'inscrit plutôt dans le PAT, c'est-à-dire dans le fait d'apprendre à recycler certains légumes et une initiation à bien se nourrir. Cela, c'est vraiment une autre perspective que la perspective sociale et une perspective qui s'inscrit bien dans le PAT. Donc, c'est quelque chose qui touche l'Agglomération. Bien sûr, je pense que si un CCAS d'une autre commune demandait une intervention le Cri de l'œuf se débrouillerait pour la faire.

Mme la PRÉSIDENTE.- Marie BERTRAND d'abord, ensuite Jean-Luc RIGAUT.

Mme BERTRAND.- (*Annecy*) En complément de ce qui vient d'être dit, le Cri de l'œuf, certes sur le territoire, mais ils travaillent en grand partenariat avec des structures liées au Grand Annecy telles que l'École d'art, tel que le campus de l'université, mais aussi les Papèteries. En effet, leur diagnostic s'établit dans ces structures et implique, impacte et fait adhérer des étudiants, des publics qu'il est très difficile d'embarquer dans ce genre de dynamique. Le propos de ma première intervention, c'était pour féliciter puisqu'on a beaucoup à apprendre de cette association, tant dans ses pratiques que dans sa gouvernance. En effet, comme l'a cité Fabienne DULIÈGE, le Grand Annecy est présent dans le Comité de pilotage, le CCAS et la Ville d'Annecy. Le projet a été bâti dès l'origine en termes de méthode dans une grande rigueur et dans une grande transparence et j'encourage, et invitons peut-être le Cri de l'œuf lors d'une Commission, ils seront absolument ravis d'expliquer toutes leurs actions et aussi toute l'innovation et le cœur qu'ils y mettent. Quoi qu'il en soit, à la Ville d'Annecy on les suit précisément car on a beaucoup à apprendre de leurs pratiques puisqu'ils sont capables, encore une fois, d'aller toucher des publics qui nous sont inaccessibles.

Mme DULIÈGE.- (*Saint-Félix*) Je peux assurer que le Grand Annecy et ses services suivent de près les actions de cette association. Il est vrai que c'est sur Annecy, mais on accompagne d'autres projets d'autres associations qui sont sur d'autres territoires. Si je cite Graines Bio des Savoie, par exemple, elle n'est pas forcément sur Annecy, mais sur un autre territoire. Le PAT est là pour accompagner des projets sur les différents territoires, que ce soit urbain ou rural.

Mme BERTRAND.- (*Annecy*) On vient d'avoir en retour en direct qu'ils sont intervenus à Cusy, à Chainaz-les-Frasses et à Alby.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Compte tenu de ce type de débat, qui m'interpelle également, je voulais savoir si c'était la seule association sur notre territoire pour animer ce genre de projet (« Agir pour se nourrir ») du PAT ou si d'autres structures ont pu être saisies ou se sont manifestées pour le faire également. Avez-vous eu des arbitrages à rendre ? Ou est-ce le fait du prince ?

Mme DULIÈGE.- (*Saint-Félix*) On n'a pas eu d'autres demandes sur ce sujet-là.

Mme la PRÉSIDENTE.- Jean-Claude MARTIN.

M. MARTIN.- (*Alby-sur-Chéran*) J'avais fait la remarque de la même manière avec toutes les questions qui ont été posées ce soir, je ne les ai pas vus à Alby. Sur Alby, on a les Restos du cœur et la Croix-Rouge qui, tous les jeudis, vend des produits aux habitants chez un bailleur social et leur explique comment faire les plats, s'alimenter et faire des économies sur l'alimentation. Ce serait bien de contacter la Croix-Rouge pour qu'ils soient aidés là-dessus.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci.

Mme DULIÈGE.- (*Saint-Félix*) Je veux quand même juste préciser que, dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial, on travaille avec les associations qui viennent nous proposer des projets. Il se trouve qu'au sujet du Cri de l'œuf certains d'entre vous nous avaient alertés l'année dernière, on a revu leurs projets et on les a rencontrés à plusieurs reprises. Aussi, on peut toujours se poser des questions, en tous les cas au vu des échanges que nous avons eus avec eux et du travail qu'ils font sur le terrain on a jugé, en tous les cas on vous propose de les accompagner à hauteur de 5 000 € pour leurs interventions quotidiennes.

Pour autant, je le redis, si des associations ou des structures ont des projets particuliers et veulent être accompagnées dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial, on rencontre ces personnes et on étudie.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci. On prend les boîtiers s'il vous plaît, vous reparlerez sur la deuxième délibération, c'est la même.

Mme LAYDEVANT.- (Anncy) On voit, dans les modalités de versement de la subvention - là aussi c'est quand même curieux - un premier versement à hauteur de 50 % sur « présentation d'un justificatif de démarrage de l'action ». Le « démarrage de l'action » sur le Grand Anncy, où est le démarrage ? Puis, un deuxième versement sur « présentation d'un bilan financier faisant apparaître les dépenses aidées validées par le Bureau ou le Conseil d'administration de l'association ». D'accord, mais présentation du bilan financier sur le Grand Anncy ?

Mme la PRÉSIDENTE.- Très bien, on va voter.

Mme LAYDEVANT.- (Anncy) Ce sont quand même des questions importantes, c'est 10 000 €. Je sais bien que 10 000 €, ça ne peut pas plomber le Grand Anncy.

Mme la PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas 10 000, c'est 5 000, il y a deux fois 5 000.

Mme LAYDEVANT.- (Anncy) C'est deux fois 5 000, donc 10 000, et dans ces conditions je voterai contre.

Mme la PRÉSIDENTE.- Très bien, c'est pourquoi nous allons prendre nos boîtiers pour voter, merci.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR : 73

Voix CONTRE : 12 (Frédérique BANGUÉ, Michel BEAL, Nicole BLOC, Corinne BOULAND, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT, Antoine de MENTHON, Tony PESSEY, Christian PETIT, Jean-Luc RIGAUT)

ABSTENTION(S) : 9 (Jacques ARCHINARD, Bruno LYONNAZ, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Laure ODORICO, Gérard PASTOR, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON)

- de répondre favorablement à la demande de financement de l'Association Le Cri de l'œuf, pour un montant de 5 000 € ;
- d'autoriser la Présidente à effectuer les démarches et signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

13. Plan alimentaire territorial - Subvention 2024 au Cri de l'œuf pour l'animation du projet "Agir pour se nourrir"

Rapporteur : Fabienne DULIEGE

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2023-109 du 27 avril 2023 approuvant le programme d'actions du plan alimentaire territorial (PAT) du Grand Anncy ;

Considérant que l'accessibilité à une alimentation saine et locale pour tous fait partie des grands enjeux du PAT du Grand Annecy, et constitue l'un des quatre axes de son programme d'actions ;

Considérant l'Association Le Cri de l'œuf comme un partenaire du PAT et comme le chef de file du consortium « Agir pour se nourrir » ;

Considérant les attentes croissantes des consommateurs en matière d'alimentation de qualité et de saison ;

Considérant le besoin structurer le développement du consortium ;

Le projet « Agir pour se nourrir » est une démarche participative née d'une dynamique partenariale locale et structurée en consortium. Il vise l'objectif de favoriser l'accessibilité alimentaire et répondre au droit à l'alimentation, par la mise en place d'actions sur l'ensemble du Grand Annecy pour une alimentation saine pour toutes et tous, une vie digne pour les producteurs et la préservation de l'environnement.

Près d'une vingtaine de structures constituent ce consortium et le soutiennent financièrement, par une participation au comité de pilotage ou par la mise à disposition d'agents et/ou bénévoles. Parmi elles, la Ville d'Annecy, le bailleur social SA Mont-Blanc ou encore de nombreuses associations (humanitaires, agricoles, environnementales, citoyennes).

En 2023, le collectif a été lauréat d'un appel à projets de l'Etat (DREETS¹) « *Mieux manger pour tous* ». Lors de sa candidature, le Grand Annecy a apporté son soutien via une lettre de soutien et s'est engagé à être partenaire de la candidature, faire partie du comité de pilotage du projet et soutenir la structure pilote dans l'animation du projet, à savoir l'Association du Cri de l'œuf.

Le Cri de l'œuf est une Association annécienne qui se donne pour objet social de :

- promouvoir l'animation sociale et culturelle et de créer des espaces du commun à l'échelle d'un collectif, d'un quartier, d'un écosystème ;
- développer le pouvoir d'agir des personnes, partager le pouvoir et les responsabilités dans une optique de citoyenneté émancipée ;
- permettre la prise de conscience de son environnement naturel ou urbain, de le faire vivre, de le protéger et d'en être acteur.

En 2024, le Cri de l'œuf s'est rapproché de ses partenaires, notamment des collectivités, pour bénéficier d'une aide financière à l'animation et l'entretien de la dynamique partenariale. Un bilan (fin 2023 - mi 2024) et un dossier de demande de subvention ont été adressés au Grand Annecy (annexé à cette délibération). Le budget prévisionnel 2024 est de 71.550 €. D'autres financements sont acquis, dont celui de l'État via la DREETS.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il de nouvelles questions par rapport à la précédente délibération ? (Non).

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR : 74

Voix CONTRE : 10 (Frédérique BANGUÉ, Corinne BOULAND, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT, Antoine de MENTHON, Tony PESSEY, Christian PETIT, Jean-Luc RIGAUT)

ABSTENTION(S) : 10 (Jacques ARCHINARD, Michel BEAL, Bruno LYONNAZ, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Laure ODORICO, Gérard PASTOR, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON)

- de répondre favorablement à la demande de financement du collectif « Agir pour se nourrir » ;
- d'approuver la convention d'attribution de subvention, fixant les conditions d'accompagnement et de soutien financier, annexée à la présente délibération, pour une aide financière de 5 000 € à l'Association Le Cri de l'œuf, structure animatrice du projet. Ces crédits sont prévus au budget primitif 2025 ;
- d'autoriser la Présidente à effectuer les démarches et signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

M. MODURIER.- (*Anncy*) Excusez-moi, nous avons échangé nos boîtiers, donc l'abstention sur les deux délibérations concernant le Cri de l'œuf est pour Mme MERCIER-GUYON et le vote pour est pour moi.

Mme la PRÉSIDENTE.- Je vous laisserai le préciser avant de partir.

14. **Approbation du diagnostic territorial dans le cadre du droit à l'eau pour tous**

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Vu l'article L. 2224-7-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1321-1B du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2022-1721 du 29 décembre 2022 consacrant le droit à l'eau pour tous et portant obligation aux collectivités en charge du service public de l'eau potable de rédiger un diagnostic territorial en la matière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anncy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'eau potable ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2024-281 du 14 novembre 2024 portant approbation d'une convention de partenariat avec l'association Alfa3A dans le cadre du droit à l'eau pour tous ;

Considérant que, pour garantir l'accès à l'eau des populations en habitat non conventionnel, le Grand Anncy participe aux réunions partenariales organisées dans le cadre du protocole départemental de résorption des squats et bidonvilles ;

Considérant que les situations évoquées dans ce cadre et le partenariat mis en place avec l'association Alfa 3a, lui ont permis d'élaborer un diagnostic territorial présentant les nouvelles obligations légales en la matière, les actions menées dans ce sens, ainsi qu'un état des lieux ;

Considérant que ce document, qui devra faire l'objet d'une présentation aux élus du Conseil communautaire à minima tous les six ans, est appelé à connaître des évolutions permanentes du fait des mouvements des publics cibles, mais aussi des actions validées au fil du temps dans le cadre du comité de pilotage mis en place dans ce cadre ;

Mme la PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? (*Non*).

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

d'approuver le diagnostic territorial dans le cadre du droit à l'eau pour tous, joint en annexe, ainsi que la démarche partenariale de suivi qui l'accompagne.

15. Distribution d'eau potable - Convention de partenariat avec le centre d'élevage de Poisy dans le cadre d'une expérimentation de recherche d'économies d'eau pour les exploitations agricoles

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Le Centre d'Élevage de Poisy forme et perfectionne de jeunes adolescents et adultes qui souhaitent apprendre le métier d'éleveur, approfondir leurs connaissances et réussir leur installation ou leur salariat en élevage.

Le premier objectif du Centre d'Élevage est d'abord de délivrer les compétences pratiques aux apprenants.

Le Centre d'élevage de Poisy est également une ferme d'innovation en Recherche et Développement agricole. Il a pour ambition d'être un site de référence pour les systèmes laitiers de montagne et semi montagne. Il propose des outils pédagogiques spécifiques et met en place un programme de recherche et développement, dans les conditions climatiques de la moyenne montagne.

Dans le cadre du programme CERC'EAU 2, programme initié par la région Auvergne Rhône Alpes, le centre d'élevage s'est engagé depuis plusieurs années dans une étude sur les ressources en eau disponibles en région AURA et leurs usages possibles en production animale pour limiter les prélèvements sur le réseau d'eau potable.

Dans le même temps, le Grand Annecy s'est engagé depuis 2024 à accompagner les exploitants agricoles dans la recherche de solutions afin de réaliser des économies d'eau.

Le centre d'élevage souhaite mettre en place une expérimentation sur ses installations qui peut compléter cette démarche.

Nature de l'expérimentation

Le projet consistera à collecter l'eau des toits, trier l'eau via un automate prototype (turbidité, intensité et durée de l'épisode pluvieux), filtrer cette dernière à destination du stockage. L'eau stockée sera ensuite filtrée puis traitée aux ultraviolets afin d'éliminer les bactéries.

Ce circuit de récupération d'eau de pluie servira pour le lavage des quais de la salle de traite et pour le lavage du matériel de traite.

Les travaux consisteront :

- à l'aménagement d'un toit pour la récupération des eaux de pluie (adaptation du réseau sur le hangar fourrage),
- au tri et à l'analyse de l'eau avant stockage,
- à la filtration de l'eau avant stockage,
- à la rénovation de la cuve existante (oxydée),
- au traitement de l'eau à la sortie de la cuve,
- à la remise en état de la cour (50 m³),
- à la construction d'une dalle béton sous les préfiltres, d'un abri de protection contre le gel et les raccordements divers.

Le centre d'élevage de Poisy serait le conducteur de cette opération. Il assurerait la gestion financière, administrative et technique du projet, ainsi que son pilotage sur le terrain.

Objectif de l'expérimentation

L'objectif sera de pouvoir déterminer, au regard de l'intensité, de la durée de la pluie, des conditions de stockage (température, volume), des abaques de dimensionnements pour les exploitations agricoles.

Le suivi et les résultats de l'expérimentation seront bancarisés et transmis au Grand Annecy, de même que les abaques de dimensionnements qui pourront ainsi être déclinés sur d'autres usages (usages industriels particulièrement ou économies d'eau non-domestique).

Les bénéficiaires finaux seront le centre d'élevage de Poisy et, à terme, les exploitants agricoles et le Grand Annecy.

Financement par le Grand Annecy

Le budget joint en annexe (annexe 1) présente la participation des différents partenaires, ainsi que la liste et le montant prévisionnel des interventions à réaliser.

La convention proposée engage à verser au centre d'élevage de Poisy une subvention de 5000 € (cinq mille euros) selon les conditions suivantes :

- 2500 € (deux mille cinq cent euros) versés à la signature de la convention,
- 2500 € (deux mille cinq cent euros) versés après l'achèvement du projet.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2025 du budget annexe « eau potable ».

Mme la PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? (Non).

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

- d'approuver la convention de partenariat entre le Grand Annecy et le centre d'élevage de Poisy ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

16. Approbation du rapport de développement durable 2023 - 2024

Rapporteur : Marc ROLLIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy ;

Vu l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 modifiée par la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 et codifiée à l'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales, portant engagement national pour l'environnement qui prescrit aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable ;

Vu la délibération n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Annecy, appelé PACTE pour le climat.

En se fondant sur le bilan à mi-parcours du Pacte pour le climat, le présent rapport sur la situation en matière de développement durable présente un état d'avancement des principales réalisations entre 2021 et 2024 en suivant les 70 actions du Pacte pour le climat adopté le 24 juin 2021.

Parmi les nombreuses avancées présentées dans ce rapport peuvent être notamment cités les résultats suivants :

- Pour l'axe 1 - Mobiliser l'ensemble des acteurs et les citoyens autour du plan climat :
 - 1500 participants à la première Biennale du climat en octobre 2023,
 - 87 partenaires du Pacte pour le climat et un lieu totem pour les entreprises, Quai 225,
 - 9 % d'économie d'énergie sur le patrimoine du Grand Annecy grâce au Plan de sobriété énergétique,
 - 21 % de baisse des émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine des communes ;
- Pour l'axe 2 - Maîtriser nos consommations d'énergie :
 - près de 4000 logements rénovés grâce au dispositif « J'éco-rénove mon logement »,
 - 614 735 locations de Vélonecy 60 minutes depuis 2021,
 - 1500 chauffages au bois remplacés grâce au Fonds air bois,
 - l'intégration du volet bioclimatique dans le plan local d'urbanisme intercommunal ;
- Pour l'axe 3 - Valoriser les ressources du territoire :
 - un Projet Alimentaire Territorial labellisé niveau 2 en 2024,
 - 11 % des besoins du territoire en énergie finale couverts par la production locale d'énergie renouvelable,
 - la réalisation du schéma directeur des Energies ;

- Pour l'axe 4 - Mettre en place une stratégie opérationnelle d'adaptation au dérèglement climatique :
 - l'adoption d'un nouveau zonage des eaux pluviales urbaines incitant à une gestion intégrée de l'eau,
 - 32 600 arbres plantés grâce au soutien financier du Grand Anancy,
 - 83,3 % de rendement sur le réseau d'eau potable et une tarification incitative du prix de l'eau.

Suite à un audit externe, en juillet 2023, le Grand Anancy a reçu la 3^{ème} étoile du Label Territoire engagé climat air énergie porté par l'ADEME. Le Grand Anancy fait ainsi partie des 9 EPCI les plus volontaires de la région Auvergne Rhône-Alpes en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

Ces résultats ont été rendus possibles grâce au portage politique du Pacte pour le climat et au renforcement des moyens humains et financiers dédiés dans les services du Grand Anancy.

Mme LA PRESIDENTE.- C'est une prise d'acte, mais avez-vous des questions ? (Non).

Merci, Marc, pour cette présentation, et bravo.

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

d'approuver le rapport sur la situation en matière de Développement Durable 2023-2024 joint en annexe.

17. Convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI)

Rapporteur : Aurélien MODURIER

Le Grand Anancy et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie travaillent en étroite collaboration depuis de nombreuses années sur différentes thématiques : entrepreneuriat et accompagnement des entreprises, formation supérieure Image, etc.

Depuis 2019, une convention cadre est venue remplacer les diverses conventions de partenariat permettant ainsi de donner une lecture d'ensemble et de structurer ce partenariat, dont la vocation centrale est de soutenir et favoriser le développement économique du Grand Anancy.

Les domaines de collaboration de la convention présentée en annexe sont les suivants :

- soutien à l'entrepreneuriat avec notamment le conseil et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs hébergés dans les pépinières du Grand Anancy ; l'organisation de sessions collectives à destination des porteurs de projet au démarrage de leur activité (réunion d'information de l'entrepreneuriat ou réunions thématiques),
- accompagnement des entreprises dans leur transition environnementale et digitale avec notamment le parcours numérique du Grand Anancy dédié aux secteurs BtoC (moins de 50 salariés) et BtoB (moins de 10 salariés), et les accompagnements individuels prévus dans le cadre de la stratégie numérique et, pour la transition environnementale, la participation à la gouvernance de Quai 225 et à la définition de sa feuille de route,

- partage des données sur le tissu économique local,
- formation en adéquation avec les besoins des entreprises des Industries Créatives, du Web et du numérique avec les formations en alternance du Campus Digital de l'Ecole By CCI,
- accompagnement du Grand Annecy dans différentes politiques publiques : aménagement du territoire, pacte pour le climat, etc.

Certains volets font l'objet d'une facturation selon les modalités prévues dans la convention soit, pour l'année 2024, un montant de 96.900 euros répartis de la manière suivante :

- la création et l'appui aux jeunes entreprises : 10.000 euros ;
- la transformation numérique des entreprises, volet « Parcours numérique » : 36.900 euros ;
- le campus digital de L'Ecole by CCI : 50.000 euros en investissement.

Ces montants ont été inscrits au budget 2024.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

- d'approuver la nouvelle convention cadre de partenariat d'une durée de 4 ans avec la CCI de Haute-Savoie ;
- d'autoriser la Présidente à la signer, ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution, et engager les sommes nécessaires à son application.

18. Presqu'île d'Albigny - Vente de quatre biens immobiliers à la Ville d'Annecy

Rapporteur : Frédérique LARDET

Vu l'arrête préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 en date du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-271 du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-220 du 30 septembre 2021 relative à la stratégie de développement économique du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil n° D-2020-277 en date du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, et notamment son article 3.1 portant délégation pour « *définir et notifier les offres des acquisitions immobilières intervenues à l'amiable ou par expropriation, dans les limites de l'estimation de France Domaine dès lors que cet avis est requis* » ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (D.I.E.) en date du 7 décembre 2023, prorogé jusqu'au 30 juin 2025, évaluant l'ensemble des biens immobiliers appartenant anciennement à M. et Mme Trenchard, M. et Mme Maire, M. Finotto et à M. Monrolin et Mme Parent, à hauteur de 1 400 000 € ;

Considérant qu'il n'y a plus d'intérêt pour le Grand Annecy à conserver les acquisitions foncières réalisées sur la presqu'île d'Albigny du fait de l'abandon du projet d'un nouveau centre d'expositions et de congrès.

Contexte

Pour rappel, la Cour Administrative d'Appel de Lyon, dans son jugement du 6 juin 2019 avait confirmé l'annulation de la Déclaration d'Utilité Publique concernant le projet de construction d'un Centre d'Expositions, de Séminaires et de Congrès (CESC) sur la presqu'île d'Albigny à Annecy.

A la suite de cette décision, les élus du Grand Annecy ont décidé de stopper définitivement le projet du CESC.

En lien avec ce projet, la communauté de l'agglomération d'Annecy avait acquis à l'amiable un certain nombre de biens immobiliers situés sur le périmètre de l'opération.

N'ayant pas vocation à conserver ou aménager ces biens immobiliers, qui par ailleurs jouxtent des biens appartenant à la Ville d'Annecy, les élus du Grand Annecy sont favorables à céder une partie de ces biens à la Commune. En effet, la Ville d'Annecy a fait part de son souhait de vouloir acquérir deux des biens immobiliers situés sur la presqu'île d'Albigny appartenant actuellement au Grand Annecy.

Description des biens situés au 8 avenue de la Mavéria à Annecy, objets de la vente :

Les quatre appartements sont situés dans un immeuble en copropriété, dénommé Le Vieux Noyer. Cette copropriété date de 1952 et figure au cadastre sous les références suivantes : 011 AP n° 266-267-467 pour 487 m².

Le bien immobilier appartenant anciennement à la famille Trenchard :

- un appartement de 83,32 m²,
- un jardin et un parking de 126,70 m²
- un atelier au RDC de 4,50 m²

Le bien immobilier appartenant anciennement à M. Finotto :

- un appartement de 57,10 m²,
- des combles aménagées de 39,60 m²

Le bien immobilier appartenant anciennement à la famille Parent Monrolin :

- un appartement de 59 m²,
- un débarras de 4,50 m²

Le bien immobilier appartenant anciennement à la famille Maire :

- un appartement de 54 m²,
- un débarras de 0,80 m²
- une cour de 55 m²

Le montant total de l'estimation des Domaines pour les quatre biens immobiliers s'élève à 1 400 000 € pour une surface totale de 273,42 m².

Mme la PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ?

Raymond PELLICIER.

M. PELLICIER.- (Poisy) Simple petite question, à quel tarif l'Agglomération avait-elle acheté ces bâtiments ? À quel prix ?

Mme la PRÉSIDENTE.- Plus cher, et je rappelle que nous nous vendons au prix des Domaines, ils ne nous donnaient pas le choix.

M. PELLICIER.- (*Poisly*) Ça ne me dit pas combien plus cher, ça ne me dit pas à quel prix c'était.

Mme la PRÉSIDENTE.- On vous donnera les prix après, puisque la séance est publique. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*).

Mme BERTRAND.- (*Annecy*) Ça ne semble pas passer, je vote pour.

Mme LAYDEVANT.- (*Annecy*) Il y a une erreur, pour Corinne BOULAND c'est un vote pour et non un vote contre.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR : 90

Voix CONTRE : 2 (Pierre BRUYERE, Raymond PELLICIER)

ABSTENTION(S) : 2 (Michel BEAL, Henri CHAUMONTET)

- de reprendre la délégation de pouvoir attribuée au Bureau par délibération susvisée du Conseil n° D-2020-277 en date du 16 juillet 2020, point article 3.1 pour la vente des biens faisant l'objet de la présente délibération et d'approuver la vente à la Ville d'Annecy des quatre biens immobiliers situés sur la presqu'île d'Albigny, au sein de la copropriété du Vieux Noyer, pour un montant total de 1 400 000 € ;
- de dire que les frais de Notaires seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes correspondants à cette vente, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19. Club des Entreprises USMB - Avenant à la convention de partenariat

Rapporteur : Aurélien MODURIER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de développement économique ;

Vu la délibération n° DEL-2021-359 du 16 décembre 2021 approuvant la convention régissant les relations entre le Grand Annecy et l'association « Club des Entreprises Université Savoie Mont Blanc » ;

Considérant que le Grand Annecy, compétent en matière d'enseignement supérieur et de recherche, soutient le développement de synergies entre le monde universitaire et le monde économique ;

Considérant que le Club des Entreprises USMB, association loi 1901, a pour objet la connexion entre le monde de l'entreprise avec celui de l'université ;

Le Club des Entreprises USMB

Association Loi 1901 d'intérêt général, le Club des Entreprises USMB mobilise entreprises et institutions des deux Savoie au profit des étudiants et enseignants de l'Université Savoie Mont Blanc. Créé en 1991, il a fait évoluer le périmètre des composantes qu'il accompagne en orientant son action sur toutes les formations professionnalisantes de l'Université Savoie Mont Blanc, afin de répondre à tous les besoins en compétences des entreprises.

Le Club est indépendant financièrement de l'Université et doté d'une gouvernance et d'une stratégie propres, impulsées par les chefs d'entreprises qui pilotent son conseil d'administration. Son budget annuel provient pour l'essentiel des dons des entreprises membres, éligibles au mécénat, et des subventions accordées par les collectivités locales.

Pour connecter le monde de l'entreprise avec celui de l'université, le Club active trois principaux leviers :

- l'apport de compétences issues des entreprises pour favoriser la professionnalisation de l'enseignement ;
- la promotion des filières de l'université auprès des entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, via les stages et l'alternance ;
- la création de collaborations en réseaux grâce à des événements transversaux, pour diffuser une culture de l'entreprise à l'université.

Son plan d'actions est motivé par les résultats concrets attendus (et observés) en termes d'employabilité des étudiants, de gestion prévisionnelle des compétences dans les entreprises et d'attractivité du territoire.

Le Club renforce la singularité de l'Université Savoie Mont Blanc, la positionnant comme une université de territoire à taille humaine ce qui lui permet de développer des projets pilotes innovants.

La stratégie du Grand Annecy en matière d'enseignement supérieur et le soutien au Club des Entreprises USMB

Avec 10 000 étudiants sur son territoire, le Grand Annecy a fait le choix de conduire une politique en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche volontariste dans le but de créer des conditions propices à la diffusion de la connaissance, à l'innovation et aux transferts de technologie. Cette stratégie se décline autour de deux principaux axes :

- développer des synergies entre le monde universitaire et le monde économique pour favoriser l'émergence de formations et de projets de recherche adaptés aux besoins des entreprises du territoire ;
- conduire, en partenariat avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, des projets d'aménagement durables afin de développer des infrastructures et équipements adaptés aux besoins des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

L'Agglomération a ainsi décidé, dès 2015, d'apporter son soutien à cette association à travers une subvention annuelle. Ce soutien a été renouvelé en 2021 et est encadré par une convention portant sur la période 2022-2024, qui établit un soutien annuel du Grand Annecy à hauteur de 32 000 €.

Le projet de plateforme numérique

Le Club des entreprises USMB porte le projet de développement d'une plateforme numérique permettant de rendre visible l'offre de services des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire pour les entreprises, et de la leur rendre accessible. Elle permettrait aux utilisateurs (étudiants, entreprises, écoles et collectivités) la publication d'offres (dons, offres d'emploi, stages, alternances, projets, etc.) et la mise en relation.

Dans le cadre de sa stratégie enseignement supérieur et avec l'ambition de donner toute sa place à la jeunesse, le Grand Anancy soutient ce projet et souhaite être partie prenante. L'objectif est de rassembler sur une même plateforme tout ce dont un étudiant peut avoir besoin dans sa vie quotidienne à Anancy, en agrégeant les données existantes pour proposer un guichet unique afin de rendre visibles les services et avantages destinés aux étudiants du territoire.

Cette plateforme numérique aura ainsi pour objets :

- la mise en relation des étudiants, entreprises, établissements d'enseignements supérieur et collectivités du territoire ;
- la diffusion de l'offre de services du territoire à destination des jeunes ;
- la diffusion de l'offre de services des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire à destination des entreprises.

Pour ce faire, le Grand Anancy accorde au Club des Entreprises USMB une subvention exceptionnelle de 37 000 € en 2024. L'Agglomération contribue ainsi au développement informatique de la plateforme dans son ensemble, sur la base d'un cahier des charges défini et validé en amont. La mise en ligne de la plateforme sera envisagée par étapes, pour chaque offre de service.

Ces crédits sont inscrits au BP 2024 au code chapitre n° 65.

Au total, le Grand Anancy accorde au Club des Entreprises USMB une subvention de fonctionnement de 69 000 € durant l'année 2024.

Un avenant à la convention de partenariat entre le Grand Anancy et le Club des Entreprises USMB est ainsi soumis à approbation.

Cet avenant prolonge également d'un an la durée de la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Mme la PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? (*Non*).

(Il est procédé au vote)

Au vu des éléments exposés,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat entre le Grand Anancy et le Club des Entreprises USMB pour le développement d'une plateforme numérique permettant de connecter étudiants, entreprises, établissements d'enseignements supérieur et collectivités du territoire ;
- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20. Construction d'une résidence étudiante CROUS - Convention attributive de subvention au titre du CPER 2021-2027

Rapporteur : Aurélien MODURIER

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de développement économique, d'enseignement supérieur et d'aménagement du territoire et d'équilibre social de l'habitat ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes n° CP-2023-03 / 08-69-7435 du 10 mars 2023 adoptant le contrat de plan état-région 2021-2027 (CPER) approuvé par délibération du Conseil régional n° AP-2022-10/03-7-7057 de l'assemblée plénière des 20 et 21 octobre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2023-310 du 21 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2024-23 du 15 février 2024 validant l'attribution d'un complément de financement pour la construction de la résidence CROUS prévue au CPER 2021-2027 ;

Considérant que le Grand Annecy, à la fois compétent en matière d'aménagement et en matière d'enseignement supérieur, apporte un soutien financier à la construction de logements étudiants et au déploiement de services ayant pour objectif de faciliter la recherche de logements par les étudiants ;

Considérant que le Crous Grenoble Alpes a pour mission d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants de l'académie de Grenoble, dont fait partie la Haute-Savoie, notamment à travers le développement d'une offre de logements dédiés.

1. La stratégie enseignement supérieur et recherche du Grand Annecy

Avec près de 10 000 étudiants sur son territoire, toutes filières post-bac confondues, l'agglomération du Grand Annecy est aujourd'hui un pôle d'enseignement supérieur et de recherche de référence. L'agglomération a fait le choix de conduire une politique en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche volontariste dans le but de créer des conditions propices à la diffusion de la connaissance, à l'innovation et aux transferts de technologie.

Cette stratégie se décline autour de deux principaux axes :

- développer des synergies entre le monde universitaire et le monde économique pour favoriser l'émergence de formations et de projets de recherche adaptés aux besoins des entreprises du territoire ;
- conduire, en partenariat avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, des projets d'aménagement afin de développer des infrastructures et équipements adaptés aux besoins des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

2. Le logement étudiant sur le territoire

Le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur annéciens augmente rapidement, avec près de 3 000 étudiants supplémentaires entre 2000 et 2022. Le parc locatif est en hausse, mais le besoin en logements dédiés aux étudiants est grandissant face à la tension du parc locatif ordinaire qui répond de plus en plus difficilement à la demande étudiante.

En 2023, l'OTLE (observatoire territorial du logement des étudiants du sillon alpin) recense 1 435 places dédiées aux étudiants sur le territoire du Grand Anancy, dans 18 résidences, ce qui permet de loger 18 % des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur public (15 % de l'ensemble des étudiants) du Grand Anancy. La moitié de ces logements a été mise en service depuis plus de 20 ans. L'offre dédiée se décompose en :

- 300 places dans le parc Crous (2 résidences),
- 600 places dans 6 résidences gérées par des bailleurs sociaux,
- 280 places dans des résidences gérées par des associations,
- 260 places dans 3 résidences privées.

L'enjeu est donc multiple :

- améliorer la lisibilité de l'offre et des dispositifs d'aide destinés aux étudiants,
- agrandir le parc locatif dédié aux étudiants,
- réhabiliter ce parc.

Pour y répondre, le Grand Anancy apporte un soutien financier à la construction de logements étudiants et au déploiement de services ayant pour objectif de faciliter la recherche de logements par les étudiants.

3. Le projet de résidence CROUS

Le projet porte sur la construction d'une résidence universitaire de 298 logements (300 lits) à destination des étudiants du campus et des doctorants et stagiaires du laboratoire LAPP du CNRS. Ce projet s'inscrit dans le prolongement du plan de l'Etat 60 000 logements en 5 ans.

Le CROUS possède déjà deux résidences sur le campus, proposant des hébergements de 18 m². L'objectif est donc de diversifier l'offre, avec des propositions à plus bas prix.

La typologie des logements projetés est la suivante : 271 studettes de 14 m², 10 studios de 18 m², 15 logements PMR et 2 appartements T2 de 30 m². Les hébergements posséderont leur propre cuisine et chaque chambre intègrera sa salle d'eau ; ils seront livrés aménagés, meublés et équipés. Les studettes et studio seront individuels.

Des espaces communs sont prévus : 1 salle convivialité de 50 m², 2 salles de coworking de 25 m² chacune, 1 salle de sport de 65 m², 1 laverie.

Par ailleurs, le projet vise le regroupement au sein de la future résidence du personnel d'accueil, administratif et de gestion des résidences du campus (Tom Morel et Simone Weil). La future résidence proposera ainsi un accueil, un bureau administratif et des locaux dédiés au personnel.

4. Le soutien financier du Grand Anancy à ce projet de résidence étudiante

La participation du Grand Anancy prévue dans le cadre du CPER 2021-2027 est de 1 600 000 € TTC. Ce montant est inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement du Grand Anancy et la somme de 800 000 € TTC a été inscrite au budget primitif 2024 (OP 324).

Un complément financier de 750 000 € TTC a été approuvé en Conseil communautaire le 15 février 2024, cette somme a été inscrite en décision modificative (OP 324).

La convention encadrant les modalités de cette subvention est soumise à approbation.

Mme la PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions sur cette résidence tant attendue ?

Guillaume TATU.

M. TATU.- (*Annecy*) Merci, Madame la Présidente.

Bien sûr, je me félicite de cette subvention qui va permettre de rattraper, un petit peu, le retard que l'on a depuis des décennies en termes de logement des étudiants.

Une question sur le logement des étudiants. Parce qu'il y a des projets, comme ça, à long terme, sur la construction de logements, et il y a des projets à court terme, à savoir aider les étudiants dans l'année pour les loger quand ils arrivent sur notre territoire. Pour cela, nous avons un outil qui s'appelle la « Plateforme logement » et le service Jeunesse de l'Information jeune(s) gère cet outil pour l'ensemble des étudiants grands annéciens.

Et puis, il y a une semaine, en allant à mon courrier je suis tombé de ma chaise. Je me suis dit « *tiens, le Grand Annecy m'écrit* », j'étais content, j'étais fier, c'était pour m'annoncer que vous alliez diminuer de 10 000 € votre participation à la gestion de la Plateforme logement, ce qui est un abaissement du service public. C'était avant de 45 000 €, vous l'abaissez à 35 000 €, c'est une baisse du service public. Donc, faut-il abaisser, nous aussi, notre service de la Plateforme logement ?

Ainsi, ma question est simple : pouvez-vous revenir sur cette décision ?

M. LYONNAZ.- (*Annecy*) On nous a demandé des arbitrages financiers. Je rappelle que cette subvention de 45 000 €, qui diminuera donc à 35 000 €, relève du service Aménagement-Habitat. Globalement, vous l'utilisez à d'autres choses aussi, ce n'est pas fléché uniquement sur le logement. On a donc fait un arbitrage aussi là-dessus, on a dû faire des économies et effectivement il y a une diminution de la subvention de 10 000 €.

M. TATU.- (*Annecy*) Pardon, je me permets, mais ce que vous dites est faux : la subvention est complètement fléchée à la gestion logistique de cet outil, à la participation aux salons et autres pour vendre l'outil de la Plateforme logement et au temps, aussi, d'agent de notre service public qui, parfois, fait du cas par cas avec des propriétaires pour les convaincre de louer à nos étudiants, ici sur le territoire. C'est donc complètement fléché et je vous repose la question : afin de ne pas baisser le service public pour le logement étudiant, qui est une difficulté, ici, sur notre territoire, pouvez-vous renoncer à cette baisse de subvention qui correspond à un quart de subvention et qui ne s'était jamais fait jusqu'à présent ?

Mme la PRÉSIDENTE.- Eh bien non parce que chacun doit mettre un petit peu, nous allons parler du budget ensuite et vous comprendrez pourquoi. Chacun a donc fait des efforts et là c'est une subvention de 45 000 € - c'est une subvention - qui baisse à 35 000 €, mais Annecy peut peut-être compléter si besoin, il n'y a pas de souci.

Donc, pas de sujet là-dessus, de plus ça ne concernait même pas la délibération.

(Il est procédé au vote)

Au vu des éléments exposés,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

- d'approuver la convention attributive de subvention au titre du CPER 2021-2027 pour la construction d'une résidence étudiante CROUS sur le campus d'Annecy-le-Vieux ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21. Décisions modificatives n° 3 - Budget principal et budgets annexes 2024

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Budget principal

Les modifications s'équilibrent à 678.480 € en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et à - 13.009.952 € en dépenses et en recettes en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011 : - 300.000 € aux articles 611, 6132 et 615231.

Chapitre 65 :

- ✓ - 700.000 € non versement du solde de la subvention d'équilibre au budget annexe pépinières car, à la clôture d'exercice, il apparaît que cette recette n'est pas nécessaire pour ce budget ;
- ✓ - 300.000 € de non réalisation pour les droits d'informatique en nuage ;
- ✓ 2.225.000 € de subvention au budget annexe transports ;
- ✓ 1.900.000 € de participation au CIAS.

Chapitre 68 : - 500.000 € de provisions pour risques et charges de fonctionnement non consommés en fin d'exercice 2024.

Chapitre 023 : - 1.646.520 € pour le virement à la section d'investissement (3,5 M€ inscrits au total 2024, restent 1,9 M€).

Recettes :

Chapitres 73 et 731 :

- ✓ - 1.355.650 € de diminution sur le reversement de la fraction de TVA en compensation TFNB et TH ;
- ✓ - 1.236.100 € sur la CVAE – changement d'imputation (73112 : - 23.440.000 € / 7352 : 22.203.900 €) ;
- ✓ Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 1.266.360 € ;
- ✓ Autres contributions : 624.020 € ;
- ✓ Autres impôts directs locaux : 379.850 €.

Chapitre 74 : 1.000.000 € supplémentaires sur le versement par le Conseil départemental de la Haute-Savoie du « fonds frontalier ».

Section d'investissement**Dépenses :**

Ajustement des CP non consommés sur les AP en fin d'exercice 2024 : - 13.009.952 €.

Recettes :

Chapitre 021 : - 1.646.520 € sur le virement de la section de fonctionnement.

Chapitre 16 : - 11.363.432 € de désinscription d'emprunt.

Budget annexe eau potable

Les modifications s'équilibrent à - 831.967 € en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

Section d'investissement**Dépenses :**

Ajustement des CP pour les AP en fin d'exercice : - 831.967 €.

Recettes :

Chapitre 041 : avances versées sur commandes : 514.400 €.

Chapitre 16 : - 1.346.367 € de désinscription d'emprunt.

Budget annexe pépinières

Les modifications s'équilibrent à - 128.103 € en dépenses et en recettes en section d'investissement.

Section d'investissement**Dépenses :**

Ajustement d'un CP pour une AP en fin d'exercice : - 128.103 €.

Recettes :

Chapitre 16 : - 128.103 € de désinscription d'emprunt.

Budget annexe valorisation des déchets

Les modifications s'équilibrent à - 291.137 € en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

Section d'investissement**Dépenses :**

Ajustement d'un CP pour une AP en fin d'exercice : - 291.137 €.

Recettes :

Chapitre 16 : - 291.137 € de désinscription d'emprunt.

Budget annexe transports

Les modifications s'équilibrent à 2.474.000 € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et à - 31.792.357 € en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

Section de fonctionnement**Dépenses :**

Chapitre 011 : 3.624.000 € pour la sous-traitance générale.

Chapitre 042 : - 900.000 € d'ajustement de la dotation aux amortissements.

Chapitre 65 : - 250.000 € de charges de gestion courante.

Recettes :

Chapitre 74 : 2.225.000 € : Subvention à recevoir du budget principal.

Chapitre 77 : 249.000 € de produits exceptionnels.

Section d'investissement**Dépenses :**

- 31.792.357 € : Ajustement des CP non consommés sur les AP en fin d'exercice 2024.

Recettes :

Chapitre 040 : - 900.000 € de dotation aux amortissements pour le matériel de transport.

Chapitre 16 : - 30.892.357 € de désinscription d'emprunt.

M. DUPERTHUY.- (Anecy) Avez-vous des questions ou remarques ?

Mme la PRÉSIDENTE.- Michel BEAL.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) Je reviens par rapport aux modifications qui concernent le budget des transports. Les 2 225 000 € concernent le réajustement 2024 entre le montant que nous avons voté au budget 2024 Grand Annecy et le montant qui avait été approuvé dans le budget prévisionnel de la SIBRA ? C'est ce fameux rattrapage ? On avait eu le rattrapage de 3 millions pour 2023, est-ce que ces 2,225 millions couvrent tout le rattrapage de l'écart entre les deux ?

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Oui, c'est effectivement le rattrapage entre les deux. Des efforts ont été faits, on le voit, on n'arrive pas aux 5 millions de plus d'écart qu'il y avait entre les deux budgets, donc 2,2 millions. Conformément à l'engagement qu'on avait pris devant vous de revenir avant la fin de l'année pour rééquilibrer ces différences de budget entre l'Agglomération et la SIBRA, c'est ce qu'on fait aujourd'hui. De fait, on n'aura pas à faire la même mécanique que l'année dernière.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) On a rattrapé 2 ans en une année, d'accord. Ce qui se monte quand même à un total de 5 millions de rattrapage, et avec ces 2,225 millions vous nous assurez qu'il n'y aura pas de déficit au niveau de la SIBRA en 2024 ? Parce que j'ai vu que vous aviez prévu une recapitalisation des fonds propres de la SIBRA de 500 000 €, mais que dans le plan des économies vous retirez ces 500 000 € ? Quand on commence à recapitaliser des fonds propres, ça veut dire qu'on a peut-être des petites pertes à éponger ?

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Il n'y a pas de recapitalisation.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) D'accord, on enregistre. Il n'y a pas de recapitalisation, certes, mais il n'y a pas de pertes non plus ? Ni antérieures ni à venir ?

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Ni antérieures, ici on solde les équilibres.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) Merci.

Toujours sur les transports, les 31 millions qui sont décalés, l'AP/CP, quand est-ce qu'on les réinscrit ? Ces 31 millions qu'on devait investir dans le réseau et qu'on ne réalise pas, à quand est reporté le décalage ? Parce qu'ici, il y a 31 millions qu'on supprime ?

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Ils sont redispatchés.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) C'est une question innocente.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Innocente je ne sais pas, mais je t'avoue que je n'ai pas le détail de ce qui sera réinscrit - si c'est ta question - directement sur 2025.

Une partie, évidemment, sera réinscrite sur 2025 parce que certains projets prennent plus de temps, j'imagine que ce ne sera pas complètement les 31 millions d'euros. Quant au pourcentage ou à la part des 31 millions d'euros qui seront réinscrits en 2025 et à celle qui sera réinscrite après, j'avoue que je n'ai pas encore regardé.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) Parce que je rappelle qu'on nous avait promis le démarrage de la ligne des Glaisins.

Merci.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Sur le TCSPI et les PEM vous verrez qu'il y a 13 millions réinscrits pour 2025, par rapport au 31 millions globaux.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) On supprime 31 millions, oui, effectivement.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Qui n'ont pas été consommés ni engagés pour l'instant, oui.

Mme la PRÉSIDENTE.- Il y avait 16 millions sur le renouvellement des bus et 13 sur le TCSPI, ensuite ce sont de petites lignes qu'on ne va pas vous énumérer les unes après les autres, mais elles sont disponibles. Les bus, ce sont vraisemblablement les délais de livraison ?

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Les 16 millions sur les bus seront engagés l'année suivante, c'est l'achat des bus électriques. Pour l'instant, on est sur l'électrification du dépôt avant de les commander, donc pour pouvoir les recharger.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci, y a-t-il d'autres questions sur ces DM ?

Anthony GRANGER.

M. GRANGER.- (*Annecy*) C'était juste une explication de vote : par cohérence avec nos votes du budget initial et nos différentes remarques sur le budget annexe des transports nous serons plusieurs élus à voter contre ces deux délibérations.

Mme LAYDEVANT.- (*Annecy*) Je voulais simplement refaire une intervention par rapport au précédent Conseil. Madame la Présidente, vous aviez mis en cause la compétence des élus du précédent mandat en matière de suivi budgétaire de la SIBRA. Vous nous aviez dit avoir diligencé un audit il y a deux ans et ne pas vouloir le sortir, je ne sais pour quelle raison, et vous nous avez assuré que vous nous transmettriez cet audit. Pour ma part, je n'ai rien reçu.

Mme la PRÉSIDENTE.- Ça n'a pas été fait ? Si vous pouviez le transmettre, s'il vous plaît (s'adresse à ses services).

Mme LAYDEVANT.- (Annecy) Ce serait bien qu'on l'ait.

Mme la PRÉSIDENTE.- Ainsi, nous n'aurons pas chaque mois la même question. Il sera transmis, merci.

Mme LAYDEVANT.- (Annecy) Merci.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR : 83

Voix CONTRE : 10 (Frédérique BANGUÉ, Corinne BOULAND, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Jean-Luc RIGAUT)

ABSTENTION(S) : 1 (Claire LEPAN)

d'approuver les décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes.

22. Subvention 2024 pour le budget annexe transports

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Il est nécessaire de verser une subvention au budget annexe transports 2024.

Le montant de 2.225.000 € inscrit à la décision modificative n° 3 correspond aux besoins de l'opérateur de transport urbain en raison de dépenses supplémentaires engagées pour la politique mobilité du Grand Annecy et notamment la mise en place de la nouvelle offre de transport.

L'ensemble de ces dépenses sont financées en partie par la politique tarifaire de l'opérateur.

Toutefois, il est nécessaire que le budget principal poursuive son soutien à cette nouvelle offre de service qui améliore la desserte des usagers en transports urbains sur son territoire par le versement d'une subvention.

Mme la PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? (Non).

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR : 82

Voix CONTRE : 10 (Frédérique BANGUÉ, Corinne BOULAND, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT, Laure ODORICO, Raymond PELLICIER, Tony PESSEY, Jean-Luc RIGAUT)

ABSTENTION(S) : 2 (Sandrine DALL'AGLIO, Antoine de MENTHON)

d'approuver le versement au budget annexe transports de cette subvention 2024 inscrite à la décision modificative n° 3.

23. Budgets primitifs 2025 - Adoption du budget principal

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Les finances publiques de la France sont confrontées à une situation de tension sans précédent, résultant de plusieurs facteurs convergents qui pèsent lourdement sur le budget de l'État et, par ricochet, sur les collectivités locales.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 sollicite une contribution très importante des collectivités, en créant notamment un fonds de lissage évalué à ce jour à minima pour le Grand Annecy à 2 M€.

Le budget primitif 2025 a donc été élaboré dans une perspective de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement tout en poursuivant la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) avec un fort enjeu de priorisation.

Ce budget s'équilibre à hauteur de 259.411.024 € (2024 : 253.709.293 €).

Pour la section de fonctionnement, le BP 2025 a tenu compte des incidences de ce qui était inscrit dans le PLF 2025 :

- ✓ création du fonds de lissage de 2 M€,
- ✓ augmentation de la cotisation employeur à la CNRACL,
- ✓ baisse des dotations et gel du montant de TVA reversée.

Pour la section d'investissement, le BP 2025 permet :

- ✓ de traduire par des inscriptions, les réalisations inscrites dans le PPI validé le 28 septembre 2023 (en annexe) ;
- ✓ d'assurer la mise en œuvre des objectifs environnementaux ;
- ✓ de poursuivre la mise en œuvre de la politique mobilité et notamment du TCSP ;
- ✓ de continuer à assurer un soutien à l'économie locale ;
- ✓ de poursuivre et confirmer les actions en matière de politique du logement.

Enfin, ont été priorisées les dépenses dont la réalisation sera effective dans l'année 2025.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 190.644.437 € (2024 : 189.620.882 €).

Dépenses :

Les services, sous la responsabilité des élus, ont proposé des inscriptions budgétaires en progression globale de 0,53 % (2024 : 6,34 %).

Ainsi, les charges à caractère général (chapitre 011) diminuent de 1,107 M€.

Les frais de personnel (chapitre 012) évoluent de 6,06 % (2024 : 15 %). Cette évolution est due, principalement au GVT, réformes statutaires et charges patronales.

Les atténuations de produits (chapitre 014) connaissent peu d'évolution avec une attribution de compensation inchangée, un FPIC à 1,7 M€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de 4,44 %.

Les principales subventions sont :

- ✓ fonctionnement ESAAA : 1,635 M€ dont remboursement du loyer « anciens locaux FFS » (135.000 €) (2024 : 1,5 M€ / 2023 : 1,5 M€)
- ✓ fonctionnement Office de Tourisme : 2,1 M€ (2024 : 2,3 M€ - 2023 : 2 M€)
- ✓ fonctionnement CIAS : 7,6 M€ (2024 : 5,9 M€ - 2023 : 5,9 M€)
- ✓ SILA : 2.316.560 € (2024 : 1,8 M€ - 2023 : 1,7 M€)
- ✓ budget transports : 2,430 M€ (2024 : 2,5 M€ - 2023 : 2,6 M€)
- ✓ budget pépinières : 1.293.700 € (2024 : 1,4 M€ - 2023 : 1,5 M€)
- ✓ budget Semnoz : 1.179.200 € (2024 : 1,2 M€ - 2023 : 1,3 M€)

Les contributions du Grand Annecy sont, notamment :

- ✓ SCOT : 380 K€ (2024 : 402 K€ - 2023 : 408 K€)
- ✓ SDIS : 7.269.000 € (2024 : 6.990 M€ - 2023 : 7 M€)

Les charges financières (chapitre 66) diminuent en raison de la baisse des taux dans le contexte d'une baisse de l'inflation et malgré la souscription de nouveaux emprunts.

Chapitre 68 : inscription de 264.000 € pour provision pour risques et charges de fonctionnement.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) est de 87.987 € (2024 : 1.888.996 € -2023 : 1.066.460 €).

Recettes :

- Les recettes fiscales (chapitres 73 et 731) présentent une baisse de 1,72 % (2024 : + 7,02 %) dont les principales variations sont les suivantes :
 - ✓ le produit des 4 taxes directes locales progresse de 1,54 % ; ceci s'explique par :
 - la revalorisation des bases de 2 % fixée sur l'indice annuel des prix à la consommation ;
 - les prévisions d'évolution physique des bases : + 1,3 %.
- Les dotations et participations (chapitre 74) :
 - ✓ une augmentation de la dotation d'intercommunalité de 10 % ;

- ✓ une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) compte tenu de la minoration annuelle prévue de 2,5 % ;
 - ✓ le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est figé à 11 M€ (chapitre 73) ;
 - ✓ la Compensation Financière Genevoise (CFG) évaluée à un montant de 3 M€ (2024 : 2,885 M€ - 2023 : 2,8 M€ - 2022 : 2,3 M€) ;
 - ✓ la compensation de la suppression de la TH par une fraction de TVA.
- Les produits des services (chapitre 70) progressent de 5,67 % dont le remboursement des salaires CIAS pour 35 M€.
 - Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) progressent de 2,27 %.
 - Les produits financiers (chapitre 76) sont en baisse de 8,12 % avec un remboursement moindre par les communes de la dette transférée prise en charge par le Grand Annecy.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 68.766.587 €.

Dépenses : principalement :

Les dépenses d'investissement 2025 pour 51,8 M€ (hors écritures de dette, d'ordre et diverses) (53 M€ en 2024). Elles se répartissent ainsi :

- ✓ l'économie, tourisme et enseignement supérieur : 7,328 M€ ;
- ✓ les personnes âgées : 850 K€ ;
- ✓ les déplacements : 24 M€ dont 15,850 M€ pour la politique cyclable ;
- ✓ l'habitat, l'aménagement, l'agriculture et l'urbanisme : 6 M€ (dont 5 M€ pour l'habitat) ;
- ✓ l'environnement : 3,6 M€ ;
- ✓ les bâtiments : 1,8 M€ ;
- ✓ les participations diverses : 8,673 M€ ;
- ✓ les équipements informatiques : 532.400 €.

Le remboursement de la dette est de 10,6 M€ (dont EHPAD : 1,590 M€) (2024 : 10,5 M€ (dont EHPAD : 1,8 M€)).

Recettes :

Les dépenses d'investissement (hors EHPAD) sont financées principalement par :

- ✓ 2,3 M€ de subventions ;
- ✓ 19,2 M€ (2024 : 17,8 M€) d'autofinancement et de recettes propres : amortissement des immobilisations pour 11,588 M€ (chapitre 040) et virement de la section de fonctionnement pour 87.987 € (2024 : 1,888 M€) (chapitre 021), FCTVA pour 5,600 M€ (2024 : 3,765 M€) (chapitre 10), et les subventions pour 1,982 M€ (chapitre 13) ;
- ✓ 300.000 € d'opérations patrimoniales (chapitre 041) ;
- ✓ 3,5 M€ de produits des cessions d'immobilisations (chapitre 024) ;

- ✓ un recours à l'emprunt qui s'élève à 41.500.270 € pour le budget principal dont 1,5 M€ pour les EHPAD ;
- ✓ d'autres immobilisations financières dont la dette récupérable : 1,847 M€.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Vous me permettrez juste un propos liminaire puisqu'il paraît qu'on m'a annoncé une séance un peu animée, je vais donc quand même vous faire part d'un certain nombre de choses.

Je voudrais vous rappeler deux choses.

D'abord, effectivement, et je le comprends, il va y avoir quelques débats, j'imagine, parce que ce qui nous est proposé, ou demandé, ce soir c'est quand même un effort historique lié à deux contraintes.

D'abord, le ralentissement de la consommation au niveau national et donc la baisse de la fraction de TVA qui nous est imposée ainsi que son gel pour l'année 2025.

Puis, une éventuelle ponction de l'État, même si pour l'instant on n'a pas de budget puisque vous connaissez tous ce qui s'est passé au niveau national. Quoi qu'il en soit, j'ai presque envie de mettre ma main à couper, quel que soit le gouvernement qui va arriver, il y aura de toute façon une mise à contribution de nos collectivités, ici à hauteur de 2 millions d'euros.

Je vous rappelle aussi que ces deux ponctions font quand même suite à des années durant lesquelles on a eu à assumer, au niveau des finances de l'Agglomération, un certain nombre d'efforts, volontaires ou involontaires - notamment le RIFSEEP l'année dernière, volontaire, mais aussi des revalorisations liées aux démarches grand âge notamment. Cela a montré la robustesse de nos finances puisqu'on a pu absorber le tout.

Les projets de budget qui vous sont proposés ce soir permettent donc une maîtrise de la fiscalité. Vous savez qu'au moment du ROB on avait eu ce débat de savoir si la fiscalité serait éventuellement mise à contribution, ce soir on peut affirmer qu'il n'y aura pas de hausse de la fiscalité ménage.

Ces budgets permettent également une maîtrise de l'endettement, gage d'une poursuite des projets et de l'investissement, en particulier sur les mobilités.

Je voulais juste rappeler quel était mon rôle, qui a donc été de vous présenter ces budgets en toute transparence, comme on l'a d'ailleurs fait auprès du Bureau et de la Conférence des maires au fur et à mesure des évolutions.

Aussi, sur le fond, chacun pourra évidemment faire part de ses critiques, je crois qu'un certain nombre de Vice-présidents seront là pour répondre, moi y compris.

Je voulais aussi vous rappeler un principe - parce que j'ai eu vent de quelques intentions - qui est le principe constitutionnel d'unicité budgétaire. Qu'est-ce que cela veut dire, cela veut dire qu'aujourd'hui le tribunal administratif dit que si on vote un budget, il faut le voter globalement. Autrement dit, dès lors que vous voteriez contre un budget annexe - je vous le redis à toutes fins utiles - cela ferait tomber l'ensemble du budget puisqu'il faudrait que l'on revienne en séance du Conseil d'Agglomération la prochaine fois avec l'ensemble des budgets. Ce n'est pas parce qu'on aurait voté le budget principal et rebuté un autre budget que le budget principal serait acquis, il faudrait revenir pour revoter l'ensemble. Je voulais juste vous remettre cela en tête au préalable.

Je voulais aussi remercier les services, les élus et nos partenaires et satellites pour avoir compris l'enjeu budgétaire de cette année tout en poursuivant nos politiques. Tous ont participé à l'effort demandé, merci beaucoup.

Et un immense merci particulier au service des Finances pour leur travail et leur disponibilité, il faut dire que les parlementaires ne nous ont pas facilité la tâche cette année.

(M. DUPERTHUY fait lecture de la délibération.)

Mme LA PRESIDENTE.- Avez-vous des questions sur le budget principal ?

Michel BEAL.

M. BEAL.- *(Saint-Jorioz)* J'avais juste deux questions sur les investissements, sur la caserne des Romains et le centre Arthur Lavy. Ce dernier sur lequel on est tous d'accord de participer, il n'y a pas de souci, mais on a une AP/CP, on a 2 millions et 2 millions et encore d'autres engagements sur les années suivantes ? Je ne me rappelle plus. Pour Arthur Lavy, je pense que notre participation était autour de 5 millions ? Ce n'était pas ça notre participation pour la caserne ? J'ai vu qu'il y avait 2 et 2.

Mme LA PRESIDENTE.- Arthur Lavy, c'est 2, c'était vraiment ce qu'on pouvait, nous, apporter.

M. BEAL.- *(Saint-Jorioz)* D'accord, c'est définitif, ce n'est qu'un seul montant. Pour la caserne, on n'avait pas 5 ou 4 ?

Mme LA PRESIDENTE.- Sur la caserne c'est plus.

M. DUPERTHUY.- *(Annecy)* La caserne, c'est 30 % pour nous et 70 pour eux, ce qui fait autour de presque 6 millions.

M. BEAL.- *(Saint-Jorioz)* Et ça va être 2 millions sur 3 ans, est-ce qu'on fait une AP/CP ? On n'est pas obligés de l'inscrire, on ne s'est pas engagés, on n'a pas signé la convention avec 6 millions d'engagement ? Parce que là, on ne l'inscrit pas, on n'inscrit pas la totalité de notre participation à la caserne ?

M. DUPERTHUY.- *(Annecy)* On n'inscrit pas tout, mais on inscrit l'appel de fonds. Un calendrier d'appel de fonds avait donc été discuté avec le Département, donc on l'inscrit pour 2025. C'est une bonne question, on pourrait effectivement l'inscrire en AP/CP. On aura les créations d'AP/CP au prochain Conseil *a priori* pour celles qu'il faut modifier, clôturer et recréer, c'est donc une question qu'on peut se poser selon le nombre d'années que ça dure.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) Quoi qu'il en soit, notre participation est de l'ordre de 5 à 6 millions ?

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Oui, 6 millions.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Sur Arthur Lavy, ce sera peut-être pareil parce que ce n'est pas 2 millions en *one shot*, on pouvait étaler sur 2 ans, donc on verra.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Ici, on les a mis direct, mais c'est de l'investissement, donc en face on met de l'emprunt. Si jamais on ne faisait qu'un million cette année, on désinscrirait un million d'euros et on le réinscrirait l'année suivante, si c'est l'appel de fonds qui est fait comme ça.

Mme LA PRESIDENTE.- Anthony GRANGER.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Merci.

Quelques remarques.

Une fois de plus, nous vous alertons dans ce budget sur les conséquences de votre gestion. Les charges de personnel augmentent de 6,06 %, après avoir augmenté de 15 % en 2024. Vous osez même écrire, dans la délibération qui nous est soumise sur la tablette, que cette augmentation est, je cite, « *due principalement au Glissement Vieillesse Technicité* », omettant de parler du coût des 117 créations de postes en année pleine opérées depuis 2021.

Bilan des courses : la capacité d'autofinancement de notre Agglomération est divisée par 20, à seulement 87 000 €. On peut se demander réellement quelle peut être notre ambition d'investissement pour préparer l'avenir avec des résultats de la sorte - je rappelle qu'on a chiffré le TCSPi à 700 millions d'euros. Quel(s) projet(s) d'ampleur pourrai(en)t être réalisé(s) dans de pareilles conditions ? Un exemple thématique : avec 850 000 € d'investissement dans les EHPAD, on se demande bien ce qui pourra être fait pour cette somme et je vois ce soir affiché à la présentation que vous nommez « *renovation de plusieurs EHPAD* » pour 850 000 €, donc je pense que personne n'est dupe quand on voit l'affichage que vous faites ce soir.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Sur les EHPAD, oui, c'est sur plusieurs EHPAD, de petits travaux d'entretien, mais qui parfois « pourrissent » la vie des personnels et d'un certain nombre de résidents et sur lesquels effectivement 850 000 € ont été inscrits. Je rappelle simplement que le travail qui a été aussi mené, en lien avec le service Bâtiments, c'est de pouvoir rédiger un calendrier - ou un plan de charge - sur l'année qui vient.

Ces 850 000 € ont donc été jugés prioritaires, on a dit dans le propos liminaire qu'il y avait une nécessité de priorisation, donc on sait aujourd'hui que du temps agent au service Bâtiments sera consacré à ces travaux qui ne sont peut-être pas très chers, mais qui bien souvent pourrissent un petit peu la vie des résidents et des agents.

Évidemment, si vous voulez me faire dire qu'on ne va pas rénover un EHPAD ou même plusieurs, d'un point de vue grosse rénovation avec ces sommes-là, pour le coup des discussions sont encore en cours et des points doivent être finalisés avec le nouveau Directeur Général Adjoint qui vient d'arriver. Il y a, vous le savez, des questionnements sur la politique gérontologique et patrimoniale qui est à mener. Ce n'est pas cette année qu'elle va s'engager en termes de grosses rénovations, c'est encore en réflexion, mais on a quand même choisi de consacrer du temps agent et des moyens pour ces petits problèmes qui embêtent les gens.

Sur la capacité d'autofinancement, je ne vais pas redire ce que j'ai dit tout à l'heure. On aurait pu aussi arriver ce soir avec une proposition de hausse de la taxe foncière et afficher en face une capacité d'autofinancement qui atteignait les 2,5 millions, mais ce n'est pas le choix qui a été fait. Le choix est un choix de sincérité qui est de dire qu'on est allés tirer sur un certain nombre de dépenses, au plus juste. Nous avons une année un peu particulière à passer en termes de ponction sur les recettes, on fait le dos rond sur un an. Évidemment, si l'année prochaine je reviens avec un montant aussi faible vous aurez le droit de me taper sur les doigts, et même je vous encouragerai, mais je pense que sur une année, sachant que de toute façon il faudra voir ce que sont les taux de réalisation, on espère tous qu'ils seront à la hausse puisqu'on a fait ces choix, quoi qu'il en soit on aboutira au CA 2025 avec un autofinancement qui devrait être au-delà de ces petits « 100 000 € » qu'on a inscrits cette année.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vais ajouter accessoirement, Denis DUPERTHUY l'a bien précisé, qu'on est très prudents. Normalement, on devrait vous afficher 2,87 millions sans augmenter la fiscalité, en espérant que M. BAYROU aille chercher les vraies économies plutôt que M. BARNIER qui était venu les chercher chez nous. Si M. BAYROU arrive effectivement à nous présenter un budget national sans faire appel aux collectivités telles que le Grand Annecy ou la Ville d'Annecy, je pense qu'on viendra vers vous avec, quand même, un sourire aux lèvres dans quelque temps en vous expliquant que finalement on n'est pas à 87, mais plutôt à plus de 2 millions, c'est-à-dire meilleurs que l'année dernière grâce, d'ailleurs, à des économies qui ont été réalisées sous l'impulsion de cette demande de fonds de lissage.

Encore une fois, on assume la baisse de TVA, parce qu'on a une baisse de recettes accessoirement - ce qui est assez rare, je crois que c'est une des premières fois que ça arrive - donc on assume la baisse de recettes et on assume le fait que le gouvernement de M. BARNIER faisait peser sur les collectivités des économies au niveau du budget de la France. Si on a de la chance, le prochain PLF ne fera pas apparaître ces 2 millions (nous, on a préféré les mettre par précaution) et on affichera un autofinancement équivalent à ce qu'on vous avait préparé en BP l'année dernière, voire meilleur grâce aux économies réalisées et au travail fait par les services. De vraies économies, comme quoi c'était possible.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Je vais quand même apporter quelques réponses.

Vous nous parlez de la baisse de TVA, je vous rappelle que vous nous rappeliez il y a 6 mois ici même et il y a 1 an ici même que l'économie allait bien, que les entreprises avaient les moyens de payer et qu'on pouvait sans problème augmenter le Versement Mobilité parce que tout allait bien et que l'économie allait bien. On se rend compte, justement par cette baisse de la consommation, que l'économie ne va pas si bien que ça et que nos entreprises souffrent et c'est aujourd'hui la preuve qui s'en traduit dans ces chiffres.

Mme LA PRESIDENTE.- Excusez-moi, la TVA, c'est de la consommation.

M. GRANGER.- (Annecy) Mais ça montre bien que l'économie ne va pas très bien et que les entreprises en pâtissent. Les entreprises encaissent de la TVA, donc si la TVA collectée baisse, c'est bien que les entreprises en pâtissent sur leur activité.

Mme LA PRESIDENTE.- TVA « nationale ».

M. GRANGER.- (Annecy) Clairement, en termes de fiscalité vous assumez les choix que vous avez faits, c'est très bien. Personnellement, je pense qu'ils n'ont pas été bons.

Je voudrais juste terminer, je pense qu'*a minima* – Denis, j'entends les remarques sur ces « *petits travaux* » réalisés dans les EHPAD - la décence, ou la modestie, ou le réalisme aurait été plutôt de mentionner « *réparation(s)* » sur la ligne du PowerPoint plutôt que « *renovation(s)* », ça aurait été plus correct.

Mme LA PRESIDENTE.- Sur les EHPAD - parce que j'ai demandé - et sur les rénovations qui ont été faites sur ce mandat on a fait la Résidence Heureuse, la Villa Romaine et la Résidence autonomie, ce qui est déjà bien en 4 ans. Après, on poursuit.

M. GRANGER.- (Annecy) Quel prix et quels types de travaux s'il vous plaît ?

Mme LA PRESIDENTE.- Non, des « *rénovations* ».

M. GRANGER.- (Annecy) Oui, mais quel prix et quel type de travaux ?

Mme LA PRESIDENTE.- On vous les donnera, mais ce sont des rénovations lourdes.

M. GRANGER.- (Annecy) Je les veux bien.

Mme LA PRESIDENTE.- Accessoirement, vous les avez votées, vous devriez le savoir. On n'a rien fait en le cachant, on n'a pas fait de travaux sans que vous ayez voté les budgets.

M. GRANGER.- (Anncy) Vous dites que je les ai votés et que je devrais savoir, mais vous êtes la Présidente et vous les avez votés aussi, donc je pense que vous devriez aussi les savoir. Moyennement élégant comme réponse.

Mme LA PRESIDENTE.- Bref, peu importe. Sur les résidences, c'est déjà fait, on y va, d'autres sont prévus sur les prochains mandats et un plan a été mis en place qu'on a d'ailleurs validé en Conférence des maires puisqu'il y a un certain nombre d'établissements sur lesquels on doit faire de grosses rénovations énergétiques. Voilà pour les résidences EHPAD.

Alexandre MULATIER-GACHET.

M. MULATIER-GACHET.- (Anncy) Merci, Denis, pour la présentation. Je suis d'accord avec ce que tu as dit sur les différentes baisses, sur l'État, sur la loi de finances et sur le fait, effectivement, qu'il y a quelques mois on se disait que ça allait être compliqué et que l'État avait fait un choix complètement incohérent, à savoir taper sur les collectivités, ce que l'on voit puisque ça nous oblige à baisser nos investissements. Il s'est passé ce qui s'est passé, on n'a plus de gouvernement à l'heure actuelle, la loi n'est pas passée. On ne sait pas ce que le nouveau gouvernement va nous proposer et, comme l'a rappelé Mme la Présidente, peut-être que demain il va proposer une autre solution. Peut-être qu'il va se dire qu'il va aller taper lui-même dans ses dépenses plutôt que d'aller racketter les collectivités qui n'ont participé aucunement au déficit de la France.

Je rappelle aussi qu'on avait quand même jusqu'au 15 avril pour voter ce budget et là je trouve (et on l'a rappelé plusieurs fois en Commission Finances, en Bureau ou en Conférence des maires) qu'on se précipite sur un budget qui est très contraint, ce que je peux entendre, mais que je ne comprends pas.

Effectivement, on a ce fonds de lissage de 2 millions d'euros, on a l'augmentation de la CNRACL (la cotisation de retraite des fonctionnaires) et Denis DUPERTHUY nous annonce aussi un gel des emplois. Contrairement à M. GRANGER qui pense qu'on emploie trop de personnes, pour notre groupe il faut continuer à embaucher, bien sûr. Si on n'embauche pas, on ne peut pas réaliser, il y a une capacité à faire plus qu'une capacité financière. L'Agglomération a la capacité financière, c'est la capacité à faire qu'on n'a pas, donc il faut continuer là-dessus. De fait, si on ne continue pas à embaucher c'est un coup d'arrêt pour les investissements. Ça va être très compliqué à faire, on le sait, il y a des exemples concrets notamment sur les gens du voyage où on est en train d'essayer de négocier sur quelques difficultés dans les services pour ne pas recruter. Cela, c'est un vrai problème parce que, surtout dans ce service-là, ça va être très compliqué pour l'avenir.

De fait, ici on se contraint et, finalement, que va-t-il se passer? Au budget supplémentaire au mois de juin on va se rendre compte qu'on s'est beaucoup trop contraints (donc peut-être qu'on fera des DM chaque mois), que nos résultats 2024 vont être bien meilleurs qu'escomptés et finalement on va se rendre compte qu'on aura assez d'argent et qu'on s'est finalement trop contraints.

On a annoncé des choses sur l'année 2024 et on va revenir dessus - on le verra plus tard, notamment sur le budget transports. Finalement, c'est ce qui va se passer. Ce budget supplémentaire, on va revenir comme avant, comme ça avait pu être le cas il y a 2 ans quand on s'était contraints et finalement on va se rendre compte que toutes ces coupes qui sont proposées, toutes ces coupes dans le service public, on les aura faites pour rien parce que finalement on aura assez d'argent et qu'on aurait pu continuer à investir pour le territoire, à investir pour les transports qui étaient un projet – oui, je dis « *qui étaient* » - de notre mandat. C'est ce que je déplore, et ce que nous déplorons, ce soir dans ce budget-là, c'est qu'on est beaucoup trop prudents et qu'on aurait pu attendre.

Je ne propose pas de faire n'importe quoi ni de mettre des budgets complètement insincères, mais plutôt de prendre le temps parce qu'on avait le temps de pouvoir proposer un budget beaucoup moins rigoriste que celui qui est proposé ici.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) C'est une remarque que tu avais déjà faite en Commission des Finances, et je vais refaire la même réponse : il y a eu un débat en début de cycle de rencontre budgétaire sur la question de savoir (parce qu'on avait la même Assemblée nationale et on était déjà dans le même contexte) et on a décidé collectivement que, pour une visibilité de l'action publique et pour une facilité au niveau des services il fallait maintenir un vote de budget au mois de décembre. Ça a été fait, je l'assume, notamment parce que, les services compris, tous ont travaillé et qu'ils attendent qu'on mette un point final, ou un point de départ, en tous les cas qu'on vote ce genre de budget par respect pour le travail qui a été mené. Je crains qu'en attendant encore, je vous rappelle que même si on votait un budget au 15 avril cela voudrait dire que les discussions devraient avoir déjà commencé. Oui, peut-être un jour se mettront-ils d'accord sur un budget au niveau national, enfin je l'espère, mais on n'a pas le temps d'attendre.

Quoi qu'il en soit, je recevrai aujourd'hui les collègues élus de la même manière, malheureusement, que je les ai reçus au mois d'octobre en leur disant qu'il faut faire des économies parce que pour l'instant, visiblement, la trajectoire qui est prise au niveau national est quand même de réduire la dépense publique. C'est pour cela que je maintiens le fait - ce qu'on a soutenu avec la Présidente et les collègues évidemment - que ce budget soit voté au mois de décembre, notamment par respect pour le travail qui a été mené par l'ensemble des services.

Sur les résultats 2024, je crois qu'on risque d'être un peu tous déçus par ces résultats. On vient quand même d'assumer un certain nombre d'augmentations de subventions aux budgets annexes, on a eu un certain nombre de choses au fur et à mesure de l'année, vous l'avez dit, on a assumé, notamment au budget transports, mais ce n'est pas le seul, au CIAS, etc. On a commencé à regarder tout cela et je peux vous dire que le résultat à la fin pour le CA 2024 - je ne l'ai pas encore en tête - ne sera pas aussi bon que ce qu'il était les années passées parce qu'on a aujourd'hui des dépenses complémentaires qui n'étaient pas prévues au BP et qui se sont ajoutées au fur et à mesure de l'année.

Quoi qu'il en soit, ça a été le sens, on est passés par toutes les phases : il y a eu des moments où on voulait serrer plus, à d'autres moments on s'est dit qu'il fallait relâcher. Je crois qu'ici c'est un équilibre qui a été trouvé sur ce budget de sincérité.

Si vous voulez aller au transport, mais je pense que Didier SARDA le dira tout à l'heure, il y a aussi eu un travail intelligent qui a été mené puisqu'un certain nombre de nouvelles actions - en tous les cas de baisses, comme tu le dis, de service, mais je n'aime pas trop ça parce qu'il y a quand même une hausse, oui, on revient un petit peu sur cette hausse – qui ne seront mises en place qu'à partir de fin février/début mars. On a donc encore un laps de temps et si vraiment dans les deux ou trois prochaines semaines on a un gouvernement qui nous dit qu'il reviendra peut-être en discutant du fait qu'ils ont des finances un peu plus larges l'usager ne verra peut-être même pas de changement, si c'est le choix qu'on fait collectivement.

Mme LA PRESIDENTE.- Pour m'inscrire un peu en faux sur les dépenses d'équipement, parce que ça n'a rien à voir, on a vraiment focalisé sur des dépenses qui pouvaient ne pas être faites. Le mérite de ce budget, c'est qu'avec les services on aura pu prouver que la trajectoire haussière permanente du 011 n'est pas forcément un axiome de base, mais qu'on a la capacité, avec les services, tout en maintenant les investissements - puisque les investissements votés en 2024 étaient de 48 millions d'euros et qu'on va atterrir à 40 et que sur le BP 2025 on vous en propose 56. Vous voyez qu'il faut bien dissocier les économies de fonds qui ont été réalisées sans même toucher la notion de service et d'investissement à venir.

C'est l'effort qu'il faut retenir : on a prouvé, les services et les élus qui ont travaillé ensemble ont prouvé que les économies, c'était possible et que ce qui était un petit peu plus futile pouvait être cette fois-ci, dans le cadre de recettes potentielles inférieures, être économisé. C'est tout.

Cécile BOLY.

Mme BOLY.- (Anncy) Bonsoir, chers collègues.

Je me félicite d'appartenir à une Agglomération qui donne un budget. Quand on voit le désordre qui règne à l'Assemblée Nationale et qu'un gouvernement a été renversé, qu'il n'y a pas de budget, que les entreprises ne savent plus sur quel pied danser et n'ont aucune visibilité, que des plans sociaux s'annoncent - mon mari, ce soir, a perdu son travail chez Mobalpa, est-ce que ça vous parle ? Sans ramener la chose à mon cas personnel, je préfère être dans une Agglomération qui dit d'entrée de jeu « *voilà notre budget, voilà notre politique d'investissement sur 2025* ». C'est un signal qu'on donne à nos entreprises locales et je préfère largement cela au 1^{er} janvier. Merci, en tous les cas, et derrière ce sont aussi des services qui ne vont pas perdre du temps à polémiquer et à travailler pour rien, ils sauront d'entrée de jeu, le 1^{er} janvier, à quoi ils s'attendent, quelle est leur feuille de route et sur quoi ils vont investir.

Enfin, Monsieur GRANGER, on ne fait pas des choses sans du personnel. J'ai l'impression de me retrouver en 2014, élue à Annecy-le-Vieux au Conseil municipal et j'ai l'impression d'entendre le discours de M. CATON qui n'avait de cesse de parler du nombre d'emplois et de fonctionnaires.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Je pense que la plume est la même.

Patrick LECONTE.

M. LECONTE.- (Annecy) Cécile BOLY a déjà dit une bonne part de ce que je voulais dire, mais je pense que faire des économies, ce n'est pas perdre son temps. Au contraire, c'est s'interroger sur le fonctionnement de la collectivité et c'est le travail qui a été fait par les services et les élus dans le trimestre qui vient de s'écouler.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Michel BEAL.

M. BEAL.- (Saint-Jorioz) Je salue l'effort d'économie qui a été fait par rapport au BP 2025, mais je crois que ce que l'on paye, ce sont surtout les dépenses de fonctionnement des trois années antérieures, il me semble, c'est aujourd'hui qu'on les paye. On se rend compte qu'on a une capacité d'investissement, ou d'autofinancement, de 2 à 2,5 millions environ. On enlève le prélèvement de l'État, sur ce point je suis bien d'accord avec le raisonnement. Mais 2 à 2,5 millions pour notre Agglomération, avec 41 ou 50 millions d'investissement par an comme c'est prévu, ça va être très difficile. Si ce sont 41 millions qu'on emprunte sur 20 ans et qu'on rembourse 2 millions, par exemple, de capital par an, on a déjà consommé toute notre capacité d'investissement. Il faut quand même le reconnaître entre nous, 2 à 2,5 millions de capacité d'autofinancement, ce n'est pas suffisant pour une agglomération de notre taille qui a quand même besoin d'équipements structurants importants. Il faut le dire et il faut faire ce constat.

Cet effort que vous faites cette année en 2025, il va falloir le poursuivre pendant plusieurs années et je pense qu'il faudra aussi réfléchir sur l'organisation. Je suis désolé par rapport à l'intervention précédente, mais je pense que non seulement on ne pourra pas recruter comme dans les années précédentes, mais qu'on ne pourra pas forcément remplacer des personnes qui partiraient et qui sont en contrat de 3 ans. Il va falloir vraiment se pencher, si vraiment on veut investir, on n'aura pas d'autres choix car je suis assez pessimiste sur les perspectives économiques de notre territoire au cours des trois ou quatre prochaines années. Je l'avais déjà fait en 2021, mais je relance un petit peu l'alerte. Pour autant, je pense qu'on est dans la bonne voie si on cherche des économies. Si on continue d'en faire, on pourra retrouver une capacité d'investissement dans les années à venir.

Je voulais aussi dire qu'on n'augmente pas la taxe foncière. Cela, je l'avais demandé au moment du ROB et je m'en félicite aussi, c'est quand même également un bon point.

Un chiffre, aussi, au niveau des dépenses de fonctionnement, pourquoi on est dans cette situation avec un autofinancement très bas et une obligation de chercher des économies partout, c'est bien d'en trouver, mais sur un 011 il est facile de trouver des économies si on avait des dépenses un petit peu « superflues » au cours des années antérieures. L'enjeu, pour les collectivités, on sait très bien que les collectivités qui ont une capacité d'investissement sont celles qui maîtrisent très bien leur 012. On le sait, toutes les collectivités le savent, c'est plus de 50 % de nos dépenses réelles de fonctionnement aujourd'hui. C'est donc là-dessus qu'on sera condamnés, je suis désolé, à trouver une nouvelle organisation et à faire en sorte que cette dépense soit bien maîtrisée au cours des années à venir.

Voilà ce que je voulais dire.

Mme LA PRESIDENTE.- Attention, parce que les 2 millions, ou les 87 000 €, ou les 2,87 millions, c'est vraiment le résultat de l'année. En revanche, il ne faut pas oublier que pour financer nos investissements on rajoute quand même, heureusement, 11,5 millions d'amortissement.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) Mais les 11,5 millions d'amortissement servent à payer la dette de 10 millions qu'on rembourse chaque année, c'est tout. Donc, il ne faut pas compter sur les 11,5 millions.

Mme LA PRESIDENTE.- Si, l'autofinancement ...

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) Non, l'amortissement, puisqu'on n'a plus l'autofinancement net de 87 000 €, que je mets à 2,5 millions aussi, je suis d'accord avec l'analyse de Denis DUPERTHUY, si on enlève le prélèvement de l'État, par exemple tu as donné cette dépense qu'on espère ne pas avoir, donc on aurait un autofinancement net de 2,5 millions.

Mme LA PRESIDENTE.- On serait la seule agglomération qui aurait un autofinancement sans amortissement.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) Mais tu es bien d'accord qu'on nous rembourse un peu plus de 10 millions de capital d'emprunt, donc c'est l'amortissement qui est consacré ... voilà mon raisonnement.

Mme LA PRESIDENTE.- Je tiens quand même à rappeler, parce qu'il est vrai qu'on passe, mais n'oubliez pas que nous avons eu des contributions, notamment au SDIS, qui ont fortement augmenté.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) Tout à fait.

Mme LA PRESIDENTE.- Aujourd'hui, le SDIS, c'est 7,2 millions d'euros. Au CIAS, on arrive à recruter maintenant qu'on arrive à payer convenablement les collaborateurs. Si vous voulez qu'on ait des EHPAD, mais pas de collaborateurs, car l'effet du RIFSEEP c'est qu'on a un taux d'emploi très important et donc une augmentation de la subvention à hauteur de 1,9 million. Donc, c'est pareil, on est à 7,6 millions au CIAS. On est à 7 millions au niveau du SDIS et il y en a d'autres comme ça.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) Je suis d'accord. Au début du mandat, on était à 80 millions d'euros d'investissement, on est à 108 millions d'euros de dépenses de fonctionnement réelles, et j'enlève les AC. Aujourd'hui, on est à 190 millions, mais j'enlève les 82 millions d'AC, donc on est à 108 millions. Les AC représentaient 50 % à l'époque, en début de mandat, et on était à 80 millions de recettes réelles.

Donc, on a augmenté nos dépenses de fonctionnement en 4 ans de 28 millions, soit 35 %. Regardez si une collectivité ou nos mairies – je m'adresse aux maires - est-ce qu'on a augmenté nos dépenses de fonctionnement de 35 % en 4 ans ? Aucune collectivité, je pense, ne l'a fait. Je vous le dis. On avait certainement un rattrapage à faire, je ne le conteste pas, mais je pense qu'on est allés un petit peu trop loin et je l'avais dit à l'époque en 2021, j'avais dit « *faites d'abord un audit organisationnel et après proposez-nous vraiment un plan d'embauches sur 3 ou 4 ans* ». Mais là, on est partis, on a créé 60 emplois puis le VP qui en avait le plus besoin en a pris 20, l'autre en a pris 15 et ça a été un petit peu n'importe quoi au niveau de l'organisation. Je le dis, un petit peu.

M. DUPERTHUY.- (Annecy) On n'est pas d'accord sur ce point-là, donc je vais le redire : quand on est arrivés, les dépenses de personnel représentaient 25 % des dépenses générales. Aujourd'hui, sur le graphique qui vous a été présenté c'est 26 %. Aussi, on peut ramener ça en millions d'euros complémentaires, mais en face de ces dépenses supplémentaires de 38 millions dont tu parles il y a quand même des recettes supplémentaires qui ont été plus que de 38 millions. Heureusement, sinon tu serais effectivement en capacité de nous dire qu'on a mal agi. On l'a maintenu, dans le budget général la masse salariale représente toujours un quart des dépenses depuis 4 ans.

M. BEAL.- (Saint-Jorioz) Reprend l'étude que M. ESCALLIER nous a présentée lors d'une des premières réunions du Conseil Communautaire - il n'avait d'ailleurs qu'une heure pour nous faire la présentation, je m'en souviens encore parce que je lui posais des questions et il m'avait dit « *je n'ai qu'une heure pour vous présenter mon étude* » - et tu regarderas le bilan qu'il avait fait au début du mandat précédent, la situation était très saine, et tu regarderas notre capacité d'autofinancement, tu regarderas le montant des capacités d'autofinancement que nous avons à l'époque.

M. DUPERTHUY.- (Annecy) Les capacités d'autofinancement sont exactement les mêmes aujourd'hui que ce qu'on avait, je suis désolé de te contredire là-dessus. Simplement, on compare deux choses qui sont très différentes, c'est-à-dire que tu compares au CA donc, oui, on est à des capacités d'autofinancement qui dépassent, je ne sais plus, les 12 ou 13 millions d'euros parce qu'on ne fait pas tout. Je le redis chaque fois, je voudrais qu'on fasse tout. On affiche, au départ, 2 millions d'euros, puis on finit à plus. Mais là, ce sera pareil.

M. BEAL.- (Saint-Jorioz) On verra au CA 2024.

M. DUPERTHUY.- (Annecy) On verra au CA 2024, effectivement.

M. BEAL.- (Saint-Jorioz) Et on regardera à fin 2019.

M. DUPERTHUY.- (*Annecy*) Tout à fait, avec plaisir puisque la première analyse KLOPFER qui m'a été remontée en octobre de cette année montre qu'on est à 31 % de taux d'épargne brute pour l'année 2024, c'est-à-dire le meilleur taux depuis la création de l'Agglomération. Donc, là-dessus, je n'ai aucun problème.

Mme LA PRESIDENTE.- On va vous le donner.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) Si tout va bien, pourquoi faisons-nous des économies ?

Mme LA PRESIDENTE.- Je ne sais pas, mais vous n'arrêtez pas de nous le demander.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) J'ai l'impression qu'on est dans la même situation qu'au niveau national. Au niveau national, on nous disait « *tout va très bien* », notre ministre de l'économie nous disait « *tout va très bien* », et voyez dans quelle situation nous sommes. Je n'aimerais pas que le Grand Annecy connaisse la même situation, mais on en reparlera dans deux ans, voire avant.

Mme LA PRESIDENTE.- « Économies *or not* économies ». On a décidé d'avoir, comme l'a dit justement Denis DUPERTHUY, un « *juste équilibre* », une épargne de précaution au cas où on nous mette cette épée sur la tête. J'espère que l'État fera son travail de son côté et ira, comme nous, trouver des économies. On ne peut que s'en féliciter s'ils y arrivent car ça nous évitera, à nous, d'aller mettre la main à la bourse pour financer des manques d'économie de l'État à hauteur de 2 millions d'euros.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Jean-Luc RIGAUT.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Merci, Madame la Présidente.

Je voulais renforcer et conforter les propos évoqués à l'instant par Michel BEAL en disant qu'un excédent de 88 000 € sur un budget de plus de 260 millions, c'était vraiment l'épaisseur du trait, voire moins et que c'était même très inquiétant. C'est du jamais vu dans notre collectivité, surtout pour une Agglomération qui est une structure d'investissement avant d'être une structure de charges de fonctionnement. En général, ce sont plus les mairies qui ont des dépenses de fonctionnement importantes.

Si l'on veut continuer à maîtriser l'investissement pour l'avenir du territoire, il faut vraiment ne pas baisser la garde. Il est vrai que je suis heureux, comme beaucoup ici, qu'il n'y ait pas d'augmentation, ou prévision d'augmentation, des taxes. Cela, c'est bien. Les efforts d'économie qui sont faits, il faut continuer à les faire parce qu'il y a eu des augmentations de dépenses non maîtrisées ou non voulues par la collectivité, mais qui se sont imposées. Malgré tout, on paye le résultat des quelques années de dérapage des dépenses de fonctionnement. Cela fait deux ans que nous alertons là-dessus et on en voit le résultat. Je crains malheureusement d'être plus pessimiste (alors que ce n'est pas mon habitude) que les propos de Denis DUPERTHUY, que ce soit durable et qu'il ne faille pas y revenir malgré tout rapidement.

Dans ces cas-là, j'ai envie de m'abstenir sur le budget s'il n'y a pas une ré-étude qui est faite, ou un report comme cela a pu être esquissé tout à l'heure par M. MULATIER-GACHET.

Mme LA PRESIDENTE.- Eh bien non, il n'y aura pas de report parce qu'on prend nos responsabilités et qu'il faut que les services avancent. Encore une fois, on a un fonds de réserve. On aurait pu venir avec 2,87 millions, Monsieur RIGAUT, comme l'année dernière, mais on préfère être prudents. Encore une fois, on ne maîtrise pas ce qui se passe à Paris, en tous les cas certainement pas avant février/mars. Entretemps, les services ont besoin de travailler et on a besoin de verser au CIAS sa subvention, accessoirement, au mois de janvier, je le rappelle.

Donc, reporter, non. Il faut prendre son courage et assumer des baisses de recettes. Vous ne l'avez peut-être pas vécu, mais nous, on le vit pour la première fois et je me félicite qu'on puisse tenir parce que certains ont augmenté les impôts pendant que nous on a tenu. On n'augmente pas les impôts et on tient. Les augmentations dont on parlera tout à l'heure sur le Versement Mobilité, vous le verrez, à partir de 2025 on investit dans la mobilité et il sera bien de parler de mobilité aussi puisqu'il y a eu beaucoup de mauvaises indications données. Quand on vous présentera les chiffres de tout ce qui a été investi en termes d'offre kilométrique sur la SIBRA on verra qu'en 5 ans il a été fait beaucoup de choses.

Effectivement, il arrive un moment où il faut savoir ralentir l'augmentation quand les recettes sont moins présentes. Puis, ça repartira une fois que l'économie ira mieux et si les entreprises chez nous tiennent le coup. C'est la raison pour laquelle on serre, pour éviter d'augmenter les impôts.

M. DUBOSSON.- (*Mûres*) Je vote pour.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR : 74

Voix CONTRE : 7 (Frédérique BANGUÉ, Corinne BOULAND, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Anthony GRANGER, Christiane LAYDEVANT, Claire LEPAN)

ABSTENTION(S) : 13 (Michel BEAL, Christian BOVIER, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Sandrine DALL'AGLIO, Elisabeth EMONET, Fabienne GREBERT, Marion LAFARIE, Antoine de MENTHON, Gérard PASTOR, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Jean-Luc RIGAUT, Guillaume TATU)

d'adopter le budget primitif 2025 du budget principal.

24. Budgets primitifs 2025 - Adoption du budget annexe des transports

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Un budget qui constate une progression du produit du versement mobilité en raison de l'augmentation du taux de 1,2 % à 1,6 % votée en 2024.

Ce budget prend en compte :

- ✓ la participation versée à la SIBRA ;
- ✓ les recettes tarifaires ;
- ✓ la progression du versement mobilité (VM) ;
- ✓ le PPI et le TCSPI.

Ce budget s'équilibre à hauteur de 88.163.710 €.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement progresse de 7,6 % pour s'établir à 57.983.010 € (2024 : 53.878.310 €).

Dépenses :

- ✓ les charges à caractère général progressent de 8,8 % dont :
 - SIBRA 38 M€ / + 8,57 % (2024 : 35 M€ - 2023 : 31 M€)
 - Transports scolaires : 4,5 M€ / - 8,16 % (2024 : 4,9 M€ - 2023 : 4 M€)
 - Vélonécyc : 923.500 € / - 28 % (2024 : 1,286 M€)
- ✓ les frais de personnel progressent de 12,11 % ;
- ✓ la dotation aux amortissements pour 6 M€ (2024 : 5,7 M€) (chapitre 042) ;
- ✓ les autres charges de gestion courante diminuent de 10,54 % (chapitre 65) ;
- ✓ les charges financières diminuent de 200 K€ (chapitre 66) - baisse des taux en 2024.

Recettes :

Les dépenses sont financées par :

- ✓ les recettes commerciales (chapitre 70) pour 7.675.000 € (nouvelle offre tarifaire) (2024 : 9,1 M€ - 2023 : 8,5 M€ - 2022 : 7,4 M€) ;
- ✓ le versement mobilité (chapitre 73) dont le taux progresse de 1,2 % à 1,6 % soit une estimation à 40.000.000 € (2024 : 35.000.000 € - 2023 : 25.500.000 €) ;
- ✓ la participation de la Région et de l'Etat (chapitre 74) pour un montant notifié de 6.785.000 € (2024 : 6.777.950 €) ;
- ✓ la participation du budget principal pour 2,430 M€ (2,5 M€ au BP 2024 et 2,6 M€ au BP 2023) et la participation Grand Lac pour 20.300 € (chapitre 74) ;
- ✓ les recettes d'ordre (chapitre 042) pour 110.000 € (2024 : 100.000 €) (amortissement).

Section d'investissement :

La section d'investissement s'établit à 30.180.700 € (2024 : 50.120.950 €).

Dépenses : 30.180.700 € (2024 : 50.120.950 €), principalement :

- ✓ le TCSPI pour 10,775 M€ (2024 : 14,7 M€) (7,9 M€ pour le foncier, 2,570 M€ d'études, 300 K€ de constructions, 5 K€ d'installations spécifiques) ;
- ✓ le pôle d'échanges pour 70 K€ ;
- ✓ la poursuite du renouvellement du parc de bus pour 9,661 M€ (2024 : 19 M€) ;

- ✓ le système de transport intelligent pour 3,263 M€ (2024 : 3,050 M€) ;
- ✓ le schéma directeur d'accessibilité pour 2,5 M€ (2024 : 1,2 M€) ;
- ✓ les immobilisations pour 1,7 M€ ;
- ✓ le remboursement des emprunts et dettes pour 2 M€ (2024 : 1,9 M€).

Recettes :

Elles viennent financer ces dépenses avec :

- ✓ des opérations d'ordre pour 6 M€ ;
- ✓ une subvention d'investissement de la Région pour 260 K€ ;
- ✓ une avance versée de 50 K€ ;
- ✓ un recours prévu à l'emprunt pour 23.870.700 € (2024 : 44,4 M€).

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

François ASTORG.

M. ASTORG.- (*Annecy*) Chers collègues.

En introduction, je dirai que chaque année en France 4 personnes sur 10 ne partent pas en vacances à Annecy. Ces habitants n'ont pas forcément les moyens, il est donc de notre responsabilité de leur offrir des possibilités d'aller en vacances en hiver et en été. Par ailleurs, on sait tous ici que la pollution de l'air à Annecy est un fléau sanitaire et réduire les capacités de service des transports continue à renforcer cet état de fait sur la pollution de l'air.

Madame la Présidente, le budget que vous présentez ce soir aux Annéciens c'est celui de la fin de la gratuité des transports en commun en juillet et en août pour des centaines de milliers de personnes. C'est la fin de la mobilité les week-ends de septembre à octobre. C'est la fin de Mobil'hiver. C'est la réduction des horaires. C'est la réduction de la fréquence de certaines lignes, et j'en passe. En réduisant ces services, nous ne faisons pas seulement des économies - certes, nous en avons besoin, mais nous ne faisons pas seulement des économies à court terme, nous revenons en arrière et compromettons l'accompagnement au changement pour inciter l'usage des transports en commun.

Est-ce que vous avez entendu, Madame la Présidente, la colère des Annéciens qui aujourd'hui se réunissent autour d'une pétition qui rassemble 1 500 personnes ? Ils demandent, ils nous demandent, de préserver et de renforcer les services de transport en commun, de ne pas les dégrader. J'ai entendu votre réponse tout à l'heure sur le report du budget, mais je le redis ici. J'avais porté cette demande à plusieurs reprises en Bureau et en Conférence des Maires, à savoir que le budget de l'Agglomération soit reporté, justement pour ne pas se retrouver dans les situations qui ont été évoquées tout à l'heure, c'est-à-dire avec un excédent que l'on pourra probablement retrouver au printemps, mais qui nous incite, aujourd'hui, à réduire un service public dont nous avons besoin.

Je regrette donc cette méthode et demande le report du budget. Même si vous avez déjà apporté la réponse, il me semblait important de le dire.

Mme LA PRESIDENTE.- En un mot, vous voulez reporter le budget, mais dépenser d'abord ? C'est une méthode qui est un peu particulière. Je vais laisser la parole à Didier SARDA puisqu'il y a un certain nombre d'éléments qu'il faut quand même préciser. En effet, les augmentations de budget, on les a, au regard des subventions. Je précise quand même qu'on va, en plus des 10 millions de Versement Mobilité, augmenter et donner 2,4 millions d'euros pour la mobilité. Si vous appelez ça de la régression, moi j'appelle ça de l'« augmentation ». Certains vont vous dire que normalement c'était 10 millions d'euros, vous, vous prenez pour plus-plus, donc on va laisser Didier SARDA expliquer concrètement pourquoi certaines choses sont momentanément stoppées et quelles sont les progressions d'activité, en tous les cas de réseau, que l'on a mises en place pour justement avoir une augmentation et un besoin de budget de 12 millions et demi, quand même, complémentaires.

M. SARDA.- *(Talloires-Montmin)* De fait, je commence ? Denis, tu voulais ... ?

M. RIGAUT.- *(Annecy)* Il n'y a même pas besoin de poser les questions, il fait les réponses tout seul Didier SARDA.

Mme LA PRESIDENTE.- Il répond étape par étape.

M. SARDA.- *(Talloires-Montmin)* J'ai eu une première question, mais je peux effectivement laisser la salle poser plusieurs questions auxquelles je répondrai. Allons-y, à la limite, je préfère.

Mme LEPAN.- *(Annecy)* Bonsoir.

Il a été question, dans les échanges précédents, d'un ralentissement de la hausse de l'offre de service au niveau des transports en commun et j'aurais aimé avoir plus de détails sur ce que serait ce ralentissement de la hausse et quels seront les services touchés. François ASTORG a parlé de la fin de la gratuité l'été, il y a eu aussi des bruits sur une éventuelle réduction de la plage horaire de service avec des bus qui s'arrêteraient plutôt au niveau du transport en commun générique. Il y a des craintes, aussi, formulées par les usagers du service SIBRA Access, tant sur les moyens dédiés que sur la plage horaire qui sera concernée.

Est-ce que l'on peut avoir des détails sur les remises en cause que signifie ce budget, est-ce qu'on peut avoir ces éléments-là s'il vous plaît ?

M. SARDA.- *(Talloires-Montmin)* Anthony, c'est dans le même esprit ? Oui ?

M. GRANGER.- (*Annecy*) Ce budget traduit une nouvelle fois la dérive de nos comptes et envoie un signal alarmant que nous dénonçons avec certains élus depuis plusieurs années : toujours plus pour le fonctionnement avec des charges à caractère général en progression de 8,8 %, des dépenses de personnel qui augmentent de 12,11 % par rapport à 2023, le tout avec une baisse du service comme cela a été dit par certains, notamment des lignes hivernales, des horaires de nuit ou de la gratuité estivale.

Avec vous, Monsieur le Vice-président, on se demande vraiment où passe l'argent, le tout financé à grand coup de renfort de la fiscalité. Nous dénonçons, il y a un an ici même, l'augmentation de 33 % du Versement Mobilité pour financer du fonctionnement dans un moment qui s'annonçait difficile pour les entreprises. Vous nous traitez à l'époque de « *Cassandra* », aujourd'hui nous y sommes et les entreprises souffrent. Mais, pas grave, vous poursuivez dans ce sens.

Concernant Vélonecy, il serait intéressant de connaître le bilan financier complet de cette opération et qu'un bilan soit effectué dans un an, après passage du service au privé, pour en faire son comparatif.

Concernant la gratuité estivale, nous avons été plusieurs à vous rappeler avec constance cette folie dépensière et qu'à un moment il y a toujours quelqu'un qui paye, qu'il s'agisse de l'habitant ou de l'entreprise, et que tout service a un coût. Vous nous rétorquez depuis 2021 que c'est, je cite, « *une mesure indolore pour le contribuable, sans hausse fiscale pour le Grand Annécien* ». Vous nous faisiez passer, à l'époque, pour des antiprogressistes qui ne pensaient qu'au budget ou autre. Après vous avoir entendus en Commission la semaine dernière vous « *féliciter de l'arrêt de la gratuité estivale* », je ferme les guillemets, je me demande donc ce soir dans quelle catégorie vous vous placez et où est la constance des convictions.

De notre côté, le choix est clair et constant : la priorité doit être de mise sur l'investissement, comme nous vous le rappelons depuis le début. Mais, encore une fois, le budget consacré à la réalisation du TCSPI, avec seulement 300 000 € de construction en 2025, démontre bien que rien ne sera réalisé sur ce mandat malgré les échéanciers que vous annonciez pourtant publiquement lors du lancement du projet.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Je vais commencer, comme cela ça permettra de répondre et d'amorcer.

Je vais être un petit peu, évidemment, dans les propos qu'a tenus Denis DUPERTHUY. Après 4 ans d'augmentation de l'offre de mobilité on a, dans ce mandat, un peu plus de difficultés, on l'a vu, financières. Nous avons augmenté de 43 % l'offre en transport collectif, dont 18 % au 29 avril de l'année passée. On est passés de 5,5 millions de kilomètres produits à 7,9 millions de kilomètres produits sur le Grand Annecy. On a souhaité, d'ailleurs, vous mettre sur vos tablettes ce soir - pour que vous ayez déjà certaines réponses et surtout la conscience de tout ce qui a été fait dans ce mandat en matière de mobilités - le document que vous avez eu.

Nous avons, comme d'habitude, travaillé avec le service Finances, avec les besoins de la mobilité et l'envie, pas du Service Mobilité, mais par rapport aux demandes que peuvent avoir les maires, les associations, etc. Ce budget, on nous a bien fait comprendre dès le départ, et on l'a bien compris, qu'il fallait être plus prudents qu'à l'accoutumée, cela se traduit par une baisse potentielle de l'offre.

Nous avons amené devant le Bureau et devant la Conférence des maires des options de baisse de l'offre, les options que nous avons. Les options réelles, c'est-à-dire en respectant les contrats que nous avons avec nos sous-traitants - parce que nous avons toujours des marges dans les contrats, mais ça reste des contrats - également avec la volonté de ne pas toucher aux effectifs chez notre opérateur historique qu'est la SIBRA. Donc, des orientations nous ont été données par ces deux instances pour rentrer dans le budget qui vous est présenté ce soir.

Nous avons présenté la logique de ce travail, je suis allé le présenter en Commission Finances il y a 2 semaines et en Commission Mobilité cette semaine. De fait, il y a plusieurs informations (vous en avez fait état) : il y a des choses qui vont baisser, qu'est-ce qui va baisser, comment ça se passe.

J'ai également eu, lors du dernier Conseil communautaire, une grande parenthèse « transport » sur laquelle on m'a demandé de m'expliquer (Anthony GRANGER vient d'en parler, par exemple) sur le coût du VLS nouveau système par rapport à l'ancien système. Là aussi, sur ces questions je ne vais pas revenir ce soir : le coût du VLS, la répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement par rapport au Versement Mobilité, l'analyse de l'évolution des coûts de la SIBRA, ses coûts de fonctionnement, etc. Nous avons préparé un document qui s'appelle « *Verbatim du dernier Conseil* » et que nous avons passé en Commission Mobilité la semaine dernière, donc avec tous les verbatims de chacun des délégués ici présents et la réponse précise. Il vous sera envoyé par mail dès demain et il sera éventuellement à disposition de la presse également.

Par rapport aux orientations prises qui nous ont été demandées et par rapport à la liste de ce qu'on pouvait toucher, effectivement dans les mobilités on a deux choses : on a de l'offre de service immédiate - ça se voit tout de suite - et on a les investissements. On est donc venus, avec cette offre qui est de la dépense de fonctionnement, dire combien on allait allouer à notre opérateur et à nos sous-traitants pour faire le travail.

Par rapport à ces pistes d'économies possibles en 2024, le budget qui vous est présenté ce soir tient compte d'une forte adaptation à la baisse du dispositif Mobil'hiver. Ça veut dire quoi : dans l'épuration que nous ont donnée le Bureau et la Conférence des maires on reste dans le budget qu'on souhaite et qu'on vous présente ce soir, et on regarde ce qu'on peut faire.

Pour Mobil'hiver, pour être très précis, nous garderons deux lignes vers le Semnoz : celle du pays d'Alby vers le sommet du Semnoz et une deuxième ligne Annecy-Semnoz pour les 14 jours des vacances de février. Pour les Glières, c'est la même chose : une ligne sera conservée pour aller d'Annecy aux Glières, celle qui historiquement passe par Argonay, pendant les vacances de février également. Pourquoi les vacances de février, parce que comme l'a dit Monsieur le Maire d'Annecy nos enfants sont en vacances, nos enfants sont gardés par les grands-parents, nos enfants ou nos ados peuvent avoir une autonomie en utilisant les transports collectifs pour rejoindre ces deux sommets. Cela, ce n'est pas une demande supplémentaire de budget, mais c'est dans l'épuration qu'on nous a donnée avec les endroits où on nous a dit « *là, vous pouvez regarder à travailler autrement, voilà ce qu'on peut faire sur Mobil'hiver* ».

Sur le transport à la demande, on a regardé (là aussi, nous avons un contrat). Le transport à la demande comprend le transport à la demande et SIBRA Access.

Nous allons effectivement réduire une partie des plages horaires et des zones sur le transport à la demande, mais nous allons maintenir l'offre SIBRA Access. SIBRA Access, c'est-à-dire les handicapés et les titulaires de la CMI, ces personnes-là vont continuer à bénéficier du service que nous avons mis au 29 avril, à savoir 11 véhicules plutôt que 5 véhicules précédemment, des plages horaires plus étendues (6h30 le matin au lieu de 7h) et les dimanches où il n'y avait rien.

En revanche, nous allons proposer, et en effet plusieurs associations ont eu des craintes et nous ont contactés, mais nous restons dans la logique d'éventuellement adapter certaines plages horaires. Nous avons des discussions à mener avec ces partenaires que sont les associations représentantes et c'est donc Jean-Louis TOÉ qui va s'y atteler avec, comme c'est déjà prévu, une première réunion avec la Présidente début janvier je crois.

Quoi qu'il en soit, toutes les adaptations d'offre dont on vous parle, à part Mobil'hiver, ne prennent effet qu'au 22 février, nous avons donc le temps de travailler pour voir ce qu'on doit faire exactement.

Qu'y a-t-il d'autre qui a été fléché par le Bureau et la Conférence des maires, c'est la réduction du dispositif Mobil'été. Que veut dire la réduction du dispositif Mobil'été, ça veut dire la suppression des lignes « village » qui étaient dans Sevrier, Saint-Jorioz et Menthon-Bluffy ainsi que la suppression (aujourd'hui on est là-dessus) des week-ends de juin et septembre où les lignes vers les montagnes commençaient déjà les week-ends de juin et septembre. En revanche, le dispositif Mobil'été du cœur d'été (juillet-août) reste tel qu'il est.

La piste suivante qui a été évoquée et demandée, c'est la fin de la gratuité estivale, et c'est là qu'Antony GRANGER dit « *la girouette* », dans quel sens aujourd'hui il va nous vendre ça. Je vais l'expliquer très clairement : j'ai quelques témoins dans mes équipes pour attester que je serais venu, quoi qu'il advînt de ce budget, vous parler de cette gratuité estivale parce qu'elle était là pour nous soulager de gros problèmes de circulation à une époque où les abonnements SIBRA étaient particulièrement élevés pour les Grands Annéciens. Nous avons baissé le prix des abonnements : aujourd'hui, on s'abonne pour 100 € pour l'année au lieu de 365 €. Les enfants sont à 80 € pour leur abonnement scolaire et il est ouvert pour toutes les lignes de l'Agglomération, ils ont donc inclus les lignes d'été dans leur abonnement. Effectivement, j'avais dit à l'époque « *la gratuité, on la reverra quand on aura une offre plus intéressante et plus fiable* », c'était le TCSPi. Le TCSPi étant décalé, c'est comme ça que je vous ai demandé de voter des tarifs plus intéressants par rapport à une offre où on est dans les bouchons, etc. La fin de la gratuité peut donc se justifier par le fait que les Grands Annéciens ont les moyens, aujourd'hui, d'utiliser les transports en commun à des tarifs très compétitifs et que le visiteur, le touriste, a sans doute les moyens de participer également au financement de la mobilité.

Aussi, je suis assez content (ça aurait été mon argument si on n'avait pas eu tous ces problèmes budgétaires) de dire que la gratuité est une espèce de « totem » : on en veut - je vais caricaturer - à gauche et on n'en veut surtout pas à droite. On a donc fait une expérimentation, à savoir que la dernière année du mandat, la gratuité est terminée. Vous aurez des campagnes électorales derrière, vous aurez une année avec le fonctionnement payant l'été et vous vous positionnez par rapport à ce qu'il adviendra cet été et à la volonté que vous avez, ou non, de réactiver une gratuité ou de la désactiver (c'est très simple, vous allez le voir puisqu'on le fait cette année).

Je ne vais pas le redire, mais je le redis quand même : on a augmenté les offres de 43 %, dont 18 % au mois d'avril. Nous avons baissé les abonnements. Nous avons, à fin novembre, 6 591 adultes payants supplémentaires (parce qu'il y a des adultes qui ne sont pas payants). Nous avons 1 909 jeunes supplémentaires. Nous avons 2 381 seniors supplémentaires abonnés à l'année à la SIBRA. Ces personnes n'ont pas pris leurs abonnements pour faire plaisir à Frédérique LARDET ou à Didier SARDA, ils ont dû prendre leurs abonnements parce qu'il y a en face une offre, il y a en face un tarif qui correspond à un changement de comportement qu'ils peuvent avoir.

Par rapport à ça, et par rapport aux baisses de l'offre dans les modules dans lesquels je vous les ai annoncés, mon objectif est de baisser le moins possible l'offre parce que nous avons fait une promesse à ces 10 000 abonnés de plus et aux précédents et qu'il faut, au plus près de ce qu'on leur a promis, pouvoir le tenir. Mes prédécesseurs, et nous en début de mandat, nous arrivions en fin d'année avec la SIBRA qui rendait entre 1 et 2 millions d'euros. C'est-à-dire que vous votiez un budget pour la SIBRA et à hauteur de 1 à 2 millions d'euros elle ramenait de l'argent dans les caisses de l'Agglomération. Effectivement, moi je dépense tout l'argent qu'on nous donne aux mobilités. C'est-à-dire que nous avons aujourd'hui une réactivité qui nous permet de mettre sur le marché de l'offre à la hauteur du budget que vous voulez bien confier aux mobilités. Donc, aujourd'hui, et peut-être que c'est aussi une des leçons de cette année, il faut que les Grands Annéciens se rendent compte que si on veut jouer la vérité, si on veut leur donner le maximum de ce qu'on peut leur donner il y a des années où le maximum est un peu moins que l'année d'avant. Ça ne me choque pas de devoir réajuster chaque année. On ne va pas s'amuser à faire des coups de balancier, mais des réajustements avec la réalité sincère des budgets qui nous ont été confiés. Je pense que c'est une maturité qu'on peut avoir aujourd'hui en tant qu'élus et que nos habitants peuvent éventuellement comprendre.

Donc, tout n'est pas arrêté sur la baisse dans les modules que je vous ai annoncés, mais voilà comment on travaille. C'est la première fois que je viens en Conseil d'Agglomération apporter, détail par détail, ce qu'on va faire avec le budget Mobilité. Habituellement, vous nous votez UN budget. On l'a moins travaillé en collégialité de la Commission Mobilité et on a fait du descendant. Pourquoi, parce qu'effectivement le contexte (Denis DUPERTHUY l'a expliqué) est inédit, etc., et on s'est retrouvés avec des potentialités de budget de, je crois, moins 5 millions, au départ, avec le gouvernement, puis c'est devenu moins 2 millions. Je ne vais pas dire qu'il y a eu panique, je vais dire qu'il y a eu une énorme réactivité des services et je remercie - tout le monde le fait - le travail que font les services. Les interactions entre le service Aménagement, le service Mobilité et le service Finances, c'est énorme.

J'ai entendu tout à l'heure un ou deux maires dire « *on a travaillé sur le PLU avec un cabinet qui était en dessous de tout et qui n'a pas fait le travail* », continuons à prôner une Agglomération où il y a très peu d'agents et où on va prendre des cabinets extérieurs quand on a des projets, je peux vous dire que dans ma commune j'ai le même problème, les cabinets extérieurs qui savent se vendre ne sont pas forcément ceux qui savent faire le travail derrière. Ce sont nos agents, en Mobilité, avec un ou deux prestataires d'AMO, qui ont récupéré le travail. Ce sont les agents de l'Aménagement qui ont récupéré le travail sur le PLUI. Ce sont nos agents et je suis fier de faire partie de cet Agglomération qui a pris plus d'agents, qui a revalorisé leurs salaires et qui fait qu'aujourd'hui on a des personnels performants pour nous proposer à nous, les élus, les politiques que l'on veut mener.

Mme LA PRESIDENTE.- Marion LAFARIE.

Mme LAFARIE.- (Annecy) Bonsoir à tous, bonsoir Didier.

Suite à ces nouvelles, dont certaines sont bonnes, on ne va pas se le cacher, et surtout par rapport à la Commission Mobilité, effectivement, jeudi dernier où ça a été quand même un petit peu le coup de massue quand on a vu les différentes propositions du Bureau qui étaient extrêmement descendantes, d'ailleurs plusieurs d'entre nous t'ont demandé vraiment des explications sur le mode opératoire et la façon dont on en est arrivés à ces décisions.

Ici, on peut entendre quelques bonnes nouvelles, notamment le rétablissement de Mobil'hiver. Après, on est sur une réaction, j'espère peut-être à des mouvements, à des collectifs et surtout à des élus qui n'étaient pas satisfaits de ce coup d'arrêt dont la décision a été prise assez brutalement, sans concertation du tout. Et surtout sur Mobil'hiver qui n'a fait qu'une toute petite partie de 2024 et surtout une grosse partie de 2025. Prendre cette décision-là alors même que le budget n'a pas été voté, ça remet effectivement en question notre esprit de travail tous ensemble.

M. SARDA.- (Talloires-Montmin) Est-ce que je peux répondre sur Mobil'hiver parce qu'il me paraît important, quand même, de dire sur Mobil'hiver que c'est un appel d'offres qui nous sort à + 20 %, à + 100 000 €.

Mme LAFARIE.- (Annecy) Mais j'allais en parler.

M. SARDA.- (Talloires-Montmin) Le « quoi qu'il en coûte » est terminé. On est pris par certains de nos sous-traitants, on l'a vu parce que sur trois lots, un opérateur qui se présente sur chaque lot, donc pas de concurrence. Ça aussi, c'est « action-réaction ». La réaction, je vous le dis ce soir, c'est que je vais proposer au Bureau dans les semaines qui viennent de créer une filiale interurbaine à la SIBRA pour qu'on investisse dans des cars. Nous sommes complètement pieds et poings liés quand nous devons exploiter des lignes en car. Nous n'avons pas de cars sur le parc, nous n'avons pas la fonction « interurbain », nous ne sommes que « urbain ». Donc, demain il nous faut absolument, puisque la concurrence n'a plus lieu entre les différents prestataires transport du privé, avoir la concurrence entre nous et le privé. Et là, on aura une réponse qui sera moins en réaction immédiate, mais qui sera quelque chose de très bénéfique pour l'Agglomération en termes de coût. Et ce seront des agents en plus, mais ils seront sur les routes.

Mme LAFARIE.- (Annecy) Cela, ça a été ton mode opératoire, vouloir « botter les fesses » à ces appels d'offres qui étaient au-dessus du budget de 100 000 €, on se parle uniquement de 100 000 €. C'est ton mode opératoire, mais qui a quand même des conséquences ...

M. SARDA.- (Talloires-Montmin) 100 000 sur 400 000, ce n'est pas uniquement ...

Mme LAFARIE.- (Annecy) Je peux finir ? Qui a quand même des conséquences sur un territoire et sur les habitants du territoire qui sont aussi des contribuables.

Ici, on est en train de dire, en tous les cas jusqu'à ce que vous le remettiez en place au mois de février/mars, on est en train de dire qu'en gros la seule façon de pouvoir aller prendre l'air au Semnoz et aux Glières, c'est d'avoir une voiture et cela, ce n'est pas acceptable parce qu'il y a quand même des foyers qui n'en ont pas. Il y a des foyers qui doivent regarder à la dépense et qui ne vont pas mettre de l'essence pour monter au Semnoz. Des foyers qu'on a habitués depuis plusieurs années, ce n'est pas que depuis 5 ans, ça fait déjà bien plus qu'il y avait quand même quelques offres pour monter au Semnoz et aux Glières et qu'on avait ces alternatives pour pouvoir monter en transport en commun.

Tu nous as fait, vos équipes nous on fait, je ne remets pas en question la qualité de ce super document que vous nous avez mis sur 95 de ces tables sur les avancées en matière de mobilité depuis le début du mandat. On ne remet pas en question les avancées depuis le début du mandat, on remet en question le fait qu'ici on nous demande de voter un budget où, dans nos annexes, il y a deux pages, il y a uniquement deux pages avec quelques lignes qui ne disent absolument rien, alors qu'on a besoin de connaître les actions concrètes qui vont être menées sur 2025 pour faire en sorte que la mobilité ne soit pas dégradée.

Ici, tu minimises et tu vois le verre à moitié plein, c'est normal, c'est ta délégation, j'aurais peut-être fait pareil à la mairie, mais ce que je veux dire c'est que nous, on le voit à moitié vide. Le verre à moitié vide, il est surtout ce qu'on va perdre. Tu n'as pas été très précis ici, et je ne sais pas ce qu'il en est au final, mais jeudi dernier lors de la Commission Mobilité on nous a listé toute une série d'offres qui vont être dégradées, voire complètement supprimées. Ici, tu ne parles pas, par exemple, de la fin des Rythmo à certaines heures. Est-ce que finalement c'est minuit, est-ce que c'est 1h, est-ce que ça reste à 2h ? Sachant, aussi, que la réduction des Rythmo et des autres lignes a un impact sur les acteurs économiques, notamment ceux qui doivent recruter des gens qui n'ont pas forcément de voiture, qui doivent finir tard le soir et qui espèrent, avec les transports en commun, pouvoir postuler à ce type d'emploi comme dans le commerce ou la restauration, bar et autres. Il y a quand même un impact en supprimant cette offre-là qui n'est pas - mais laisse-moi finir, s'il te plaît - qui n'est pas très clair à l'heure actuelle, et je comprends que vous ne vouliez pas que ce soit précis

M. SARDA.- *(Talloires-Montmin)* Ce n'est pas ici, je n'ai pas expliqué, j'ai donné les modules dans lesquels on va travailler ...

Mme LAFARIE.- *(Annecy)* Merci de couper la parole, Frédérique, merci.

M. SARDA.- *(Talloires-Montmin)* On ne va pas faire le débat mobilité ici point par point parce qu'il n'est pas arrêté.

Mme LAFARIE.- *(Annecy)* De fait, ce qu'on souhaite dire c'est que dans ce cas si on ne reporte pas, avec un détail précis, ce budget pour qu'on ne soit pas dans la dégradation du service, mais dans un maintien du service, nous voterons contre.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci de conclure.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Denis DUPERTHUY l'a dit, je l'ai dit, ça doit s'activer au 22 février. S'il y a de bonnes nouvelles, on prendra les bonnes nouvelles et on prendra les décisions. On a besoin ... mais si, on a besoin aujourd'hui d'un budget et on a compris qu'il ne vous satisfaisait pas, et je pense qu'il ne satisfera pas d'autres parties de l'Assemblée pour autre chose, peut-être parce qu'il y a encore une subvention du budget principal au budget transports.

Mme LA PRESIDENTE.- Pour information, par rapport à toute l'offre sur laquelle on ne revenait pas on aurait 5 millions d'euros de plus de subvention complémentaire du budget principal au budget annexe. Donc, sauf à augmenter les impôts, il y a des limites à avoir. Je sais que dans certaines parties le *no limit* n'est pas un problème et qu'augmenter les impôts, ce n'est pas un problème. À l'Agglomération, on a estimé que le juste équilibre c'était d'arrêter à 2 millions et demi. Des analyses ont été faites - la CAO de la SIBRA, c'est autre chose - donc l'avantage c'est qu'on pourra, Didier SARDA a travaillé cela depuis une semaine pour voir comment la SIBRA pouvait prendre le relais de l'affrètement sur le Semnoz et sur Fillière avec des lignes qui seraient gérées par la SIBRA et avec des cars de la SIBRA, pour compenser la problématique de la CAO. Encore une fois, ce n'est pas le « quoi qu'il en coûte », « le plus, plus, plus ».

Je sais que la mobilité a été très appréciée à Annecy puisque dans l'étude BVA, qu'on aimait bien voir sortir et qui a été faite à Annecy, non excusez-moi, ça parlait des bus, l'Agglomération était très félicitée dans cette étude BVA où l'offre de bus et la nouvelle tarification permettaient de compenser un certain nombre de problématiques en matière de circulation. Cela, on s'en satisfait, mais il y a des limites. Comme certains le disent, ce juste équilibre entre les 10 millions de VM qui vont servir, qui doivent servir, aussi, à l'investissement, pour le TCSP, ne doivent pas servir qu'au fonctionnement. Donc, le budget principal, accessoirement, ne peut pas financer que la Mobilité. Il y a d'autres politiques publiques que nous devons financer, accessoirement le PLUI HMB parce qu'il y a quand même 2 millions d'études et il y en aura d'autres qui vont suivre et d'autres frais suivront. Il y a la politique Habitat, accessoirement, qu'il faut aussi financer. La Mobilité n'est donc pas le seul budget, nous avons aussi d'autres politiques publiques à financer. Donc, je suis désolée, mais il arrive un moment où il faut savoir aussi s'arrêter. On est allés très loin - je rappelle ce que Didier SARDA a dit - avec 43 % d'augmentation d'offre et aujourd'hui ça se voit comptant dans les études BVA faites par la Ville d'Annecy où les Annéciens considèrent que la mobilité fonctionne bien.

Merci.

Patrick BOSSON.

M. BOSSON.- (*Quintal*) En début de mandat, le Conseil d'exploitation du Semnoz avait fléchi la mobilité qui était vraiment un élément extrêmement important. À partir du moment où on a donc le moyen d'apporter des solutions auprès de nos concitoyens, aussi bien Mobil'été que Mobil'hiver, je m'aperçois aujourd'hui que ça pose vraiment un problème dans le sens – Didier SARDA, d'ailleurs, on avait rencontré les acteurs économiques au Semnoz et ils se posent vraiment la question de savoir comment on va pouvoir faire cet hiver, en tous les cas, c'est vraiment un problème majeur.

Surtout, ce que je déplore c'est que l'information a été diffusée vraiment très tardivement. Je pense que si on avait eu l'information bien avant on aurait pu la relayer auprès des médias, des réseaux sociaux, etc. Aujourd'hui moi-même, en tant que maire de Quintal, je me pose le problème de savoir comment je vais pouvoir relayer l'information auprès de mes concitoyens par bulletin municipal qui va sortir la semaine prochaine. Cela me pose vraiment un problème et je déplore que cette information ait été relayée aussi tardivement.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Sur ce sujet, je m'en suis expliqué, en effet : notre appel d'offres sur Mobil'hiver, qui historiquement est toujours dans ces dates-là, est trop tard. Quand un accident industriel arrive comme cela, on n'a pas la capacité de réagir. Pour relancer un appel d'offres, il fallait un mois de plus, donc pour l'hiver prochain et la *battle* entre nous ou eux, dès le mois de mai ils auront les appels d'offres. C'est comme ça, c'était l'organisation historique.

M. RIGAUT.-(*Annecy*) Pas vrai. Pardon. Ce n'était pas historique.

Mme DALL'AGLIO.- (*Annecy*) Madame la Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE.- Sandrine DALL'AGLIO. J'avais vu d'autres mains avant, mais ce n'est pas grave, ensuite Magali MUGNIER.

Mme DALL'AGLIO.- (*Annecy*) Bonsoir à tous, bonsoir chers collègues élus. Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la parole.

Je me permets de la reprendre à la suite de ma collègue Marion LAFARIE qui n'a pas pu terminer son propos et j'en suis désolée parce que c'est une pratique qui se pérennise et qui se poursuit. Il faut que chacun puisse prendre la parole et terminer ses propos, ce serait beaucoup plus agréable pour l'ensemble des participants.

Je reprends sur Mobil'hiver et je rappelle que la desserte des stations de ski fait partie du Plan Mobilité de 2022, lui-même partie intégrante du PLUI HMB que l'on a voté aujourd'hui même dans notre Assemblée, c'est l'action 7 de ce Plan.

Vous me direz, un Plan Mobilité, c'est une direction générale, un guide dont on sait malheureusement qu'on n'atteindra pas tous les objectifs, mais quand même : quels objectifs comptez-vous atteindre dans ce mandat ? Car, à part la communication où vous êtes très fort en nous distribuant sur table un certain nombre de documents au dernier moment, qui n'ont même pas été présentés en Commission la semaine dernière – ce n'est quand même pas vieux - on ne voit guère de concret ni d'avancées sérieuses.

Sauf peut-être la mobilité cyclable où l'on pourrait surtout saluer l'action déterminée de Marion LAFARIE qui n'a eu de cesse de vous aiguillonner pour la commune d'Annecy, mais on voit bien, aussi, que même cette thématique cyclable ne satisfait guère les maires des plus petites communes, à écouter certaines interventions du PLUI HMB.

Concernant le développement des TC, vous mettez dans vos positifs réalisés - en page 9 de ce même document de communication dont je viens de parler - l'action « *développer des TC attractifs et performants* ». Mais franchement, on se demande à quoi sert donc de développer des infrastructures puisque vous êtes satisfaits de vous-même dans le cadre actuel des infrastructures héritées des 20 années précédentes.

On a aussi « *mettre en place le TCSPI* », sur la même page 9, qui est considéré comme « *en cours* ». Ce serait bien qu'on avance un petit peu et je rappelle la feuille de route des élus que nous sommes qui avait été validée ici fin 2020.

J'aimerais aussi que vous preniez en compte, que l'ensemble des élus ici présents prennent en compte le fait que cette politique du TCSPI est plutôt « en panne » que « *en cours* » au vu du peu d'enthousiasme que vous mettez à faire avancer ce projet. On était dans une situation où on devait faire une DUP globale dans ce mandat pour avancer sur l'ensemble des cinq axes, aujourd'hui on n'a même pas la fin des études préliminaires pour l'ensemble des cinq axes, on n'a que l'axe 1.

Vous mettez aussi en avant dans votre bilan en page 15 le Léman Express dans le « *en cours* ». Rappelons qu'il a été mis en service en 2019, c'est-à-dire dans un mandat antérieur et surtout sous l'impulsion du Canton de Genève, de la Confédération Helvétique et principalement de la région Rhône-Alpes pour la France. En cela, vous êtes passés maîtres dans l'appropriation du travail d'autrui.

Au-delà de ces considérations thématiques, je voudrais dire ma très grande inquiétude quant à l'absence totale de vision à moyen et long terme. On le voit dans vos explications d'aujourd'hui : vous répondez que « *si ça change, on prendra d'autres décisions* » et que « *si on reprend d'autres décisions, on les prendra en février, puis on reviendra devant l'Assemblée* ». Or, l'Assemblée ne se réunit pas pour traiter régulièrement de sujets qui devraient être traités en Commission.

Je m'inquiète aussi de votre absence de vision pour le maintien même de TC simplement décents pour notre Agglomération, puisque vous discutez aujourd'hui d'allers-retours entre le service de nuit, pas le service de nuit, le service mobilité étendu au mois de septembre ou restreint aux mois de juillet et août. Je me dois donc, ici, de rappeler mes précédentes interventions sur cette thématique, dont vous savez qu'elle me tient à cœur, en particulier celle, récente, concernant le vote de l'augmentation du Versement Mobilité.

Madame la Présidente, vous nous parlez de limite, vous nous parlez du fait que la Mobilité n'est pas la seule politique de l'Agglomération. Mais enfin, ce VM à 1,6 on devait quand même le voter en vue d'améliorer de façon drastique les infrastructures de notre Agglomération ? On voit bien aujourd'hui - je le redis, cela se confirme - qu'il n'y avait déjà aucun projet en face, si ce n'est du seul fonctionnement. Or, l'engagement pris en début de mandat était de se servir de l'augmentation du Versement Mobilité pour développer le projet de mandat, donc développer les infrastructures. Aujourd'hui, cette augmentation du Versement Mobilité sert avant tout à combler les trous d'une politique hasardeuse où l'on joue au poker avec l'argent de nos concitoyens, et je ne crois pas qu'on puisse tellement se le permettre à l'époque où nous sommes. Vous réussissez donc l'exploit d'augmenter l'impôt, de réduire à la fois le service du quotidien, le service des loisirs, mais aussi la desserte de certaines zones économiques, puisqu'on se rappelle quand même que les Glières et le Semnoz sont des zones d'importance pour ce qui est de nos espaces touristiques où (vous l'avez oublié dans vos justifications hasardeuses, mais Marion LAFARIE l'a rappelé) travaillent de nombreux entrepreneurs et salariés.

Au-delà de mon vote contre ce budget, assez évident au regard des arguments exposés ci-dessus, je veux être, comme je l'ai toujours été, constructive et force de proposition.

Je vous invite donc avant tout à retrouver le chemin d'un fonctionnement démocratique décent, comme c'était le cas en début de mandat. Par exemple, convoquer la Commission Mobilité mensuellement, au vu des enjeux, au lieu de quatre fois par an comme actuellement. Construire les politiques publiques de mobilité avec l'ensemble des élus de la Commission, comme en début de mandat. Vous verrez, les élus des territoires ont plein d'idées pour leurs territoires et pour leurs communes, ils seront une aide précieuse et vous éviteront les nombreux errements dont vous vous rendez actuellement responsables, voire coupables. Au moins, ils ne confondent pas l'avenue de France et celle du Parmelan comme vous l'aviez fait lors de la présentation du TCSPI. Je vous invite aussi à solliciter régulièrement le Comité des partenaires, comme c'est de droit. Sauf erreur, il n'a été convoqué qu'une seule fois. Vous vous étiez engagés, au cours de cette réunion, à présenter l'augmentation du Versement Mobilité, j'étais présente, cela n'a pas été fait.

Je vous invite aussi à présenter les budgets en amont plutôt qu'une semaine avant le Conseil communautaire en nous précisant bien qu'ils étaient déjà approuvés par le Bureau, signifiant ainsi que l'avis de la Commission vous était parfaitement indifférent.

Bref, revenez sur terre, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, nos concitoyens méritent mieux que ce que vous leur faites subir.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements.)

Mme LA PRESIDENTE.- S'il vous plaît, c'est bon, de grâce. Déjà, ce genre d'expression est interdit.

Didier SARDA.

M. SARDA.- *(Talloires-Montmin)* C'est noté.

(Rires.)

Mme LA PRESIDENTE.- Magali MUGNIER.

Mme MUGNIER.- *(Annecy)* Merci, Madame la Présidente, chers collègues.

Je me fais ici juste le relais de notre collègue Marc ROLLIN qui a dû partir et qui voulait exprimer quelques mots quant à son choix de vote : « *le transport routier est le premier émetteur de gaz à effet de serre avec environ 390 000 tonnes de CO2 par an, ce qui représente 42 % des émissions du Grand Annecy. Le résidentiel est la deuxième source d'émission de gaz à effet de serre, si nous diminuons l'offre de transport nous prenons un grand risque de ne pas atteindre nos objectifs, il faut en avoir conscience* ».

C'est pour cela qu'il s'abstiendra.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) Je vais prendre mon tour, parce qu'il y a beaucoup d'expressions, et on peut le comprendre.

Je rejoins les préoccupations du Président SARDA lorsqu'il dit que les coûts des transports augmentent fortement entre l'énergie, la main-d'œuvre, les assurances, etc. C'est sûr, il faut des moyens et il faut garantir le développement des transports en commun, vous connaissez mon appétence pour cela.

Mais comment, Monsieur le Président, comment faire les bons choix en Commission (j'y vais rarement, mais j'y suis allé la dernière fois) lorsqu'aucune analyse chiffrée et objective par ligne n'est faite lorsqu'il faut faire des arbitrages ? Bien sûr, on augmente l'offre de 43 %, et c'est bien, mais quel résultat produit, quelle analyse ? Quels sont les ratios - c'est un peu technique - de voyageurs par kilomètre, qui donne des indicateurs ? Quels sont les objectifs chiffrés du coût global au kilomètre d'une ligne, de la fréquence, du nombre de voyageurs par ligne et par trajet ? Et donc, comment on objective les choix qui sont faits ? À toutes ces questions, il n'y a pas de réponse. Il y a de belles plaquettes d'intention, mais il n'y a jamais d'objectifs chiffrés, quantifiés et valorisés. Cela, je pense que c'est une erreur de gestion grave.

Deux exemples, en déplorant moi aussi que les 10 millions d'euros de rapport du Versement Mobilité servent essentiellement aux frais de fonctionnement, mais je crois que cela a été dit et Sandrine DALL'AGLIO l'a fort bien expliqué, je rejoins ses propos. Deux exemples de choix de gestion qui sont faits et qui, à mon avis, coûtent très cher - 1,5 million pour mes deux exemples.

Le premier : la reprise en interne par les services de la SIBRA des dimanches et fêtes ainsi que des soirées et des services de nuit. J'entends aujourd'hui que ces services de nuit vont être réduits et limités avec retour des bus à la SIBRA à minuit/minuit et demi environ au lieu de 1h, voire plus, tel que cela avait été demandé par « Imagine le Grand Annecy (Anthony GRANGER me le rappelait) et sous le pilotage, à l'époque, de Thomas MESZAROS. C'était une des premières demandes : des services le soir pour rentrer, pour que les travailleurs du soir d'une part, d'autre part les fêtards, puissent rentrer en bus. Ça coûte 800 000 € de plus.

Le deuxième exemple, c'est le choix d'avoir baissé le prix des abonnements. Certes, c'est facile, c'est un peu démagogique, mais la demande, et le transport urbain durable, c'est le transport qui développe de l'offre, de la qualité de service, de la cadence et de la fréquence, plus que des tarifs. Les gens sont prêts à payer lorsqu'ils ont un bon service, ça a été dit par plusieurs d'entre nous, y compris les plus anciens. Quand on supprime la ligne en direction des Glières ou du Semnoz, qui existent depuis bien longtemps, avant même que le Grand Annecy n'existe, les plus anciens qui vont prendre l'air, qui ne prennent pas la voiture l'hiver parce que ça glisse et qu'ils ont peur, eux, ça les péjorait. Ce n'est pas se rattraper aux branches avec 10 jours pour les vacances d'hiver, même si c'est bien, comme l'a dit Mme LAFARIE, mais ce n'est pas l'arbre qui va cacher la forêt.

Je voterai absolument contre ce budget des transports dans la mesure où il est présenté de cette façon et géré ainsi.

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Je voulais faire une réponse parce que le verbatim du dernier Conseil, que nous avons regardé en Commission Mobilité, nous l'avons complété des V/K que demandait M. RIGAUT en Commission. Vous l'aurez donc à l'issue de ce Conseil.

Le « V/K », c'est le nombre de voyages par kilomètre. Si on ne regarde que cet indice, on ne fait que les Rythmo en cœur de ville puisqu'il y a énormément d'abonnés dans des lignes très courtes. Regarder le V/K, c'est privilégier la ville d'Annecy par rapport aux territoires éloignés. On prend donc cet indicateur, mais ce n'est pas le seul qu'on utilise.

Comme vous êtes spécialiste - et je ne le dis pas avec ironie, je le dis très clairement - les services vous sont ouverts sur rendez-vous quand vous voulez pour regarder des analyses de chiffres dont vous avez la capacité de vous nourrir, que n'ont peut-être pas tous les délégués communautaires, pour en faire un exposé.

Là aussi, sur le verbatim, vous l'avez dit l'autre soir, oui, j'ai choisi de réinternaliser. Cela veut dire mettre du personnel SIBRA dans les bus la nuit, les dimanches et les jours fériés. Jusqu'à maintenant, nous donnions les clés des bus à du personnel ... dans nos bus rentrait du personnel de sous-traitants, ce qui permettait de les payer moins cher. Ce n'est pas 800 000 €, vous le verrez, on vous a mis le calcul précis dans la réponse au verbatim, mais c'est 553 000 €. J'assume ces 553 000 €, j'assume la fin du *dumping* social, d'avoir des gens qui travaillent, qui font le même travail, mais qui, parce qu'ils ne sont pas dans la même convention collective, ne sont pas payés de la même façon. Je ne ferai jamais d'économies de cette sorte sur les salariés. Nous avons étoffé l'équipe en propre de la SIBRA, nous estimons aussi qu'avec du personnel en propre nous allons pouvoir travailler sur la qualité et aujourd'hui les personnels SIBRA peuvent, à leur convenance, sur la base du volontariat, faire les dimanches soir et jours fériés, personne n'a été contraint. Ça arrangeait des personnels historiques qui n'avaient pas accès à ces créneaux horaires et ça permet une meilleure gestion du personnel.

Donc, oui, 553 000 € en année pleine pour que ce personnel qui était sous-traité et qui venait prendre la clé de nos bus et soit du personnel de chez nous. Reprochez-moi ça, je n'ai aucun problème avec ça. Reprochez-moi tous de payer les gens à la juste valeur de leur travail.

Mme LA PRESIDENTE.- Christian MARTINOD, puis Xavier OSTERNAUD.

M. MARTINOD.- (*Villaz*) Il y avait des personnes avant moi, mais j'en ai pour deux secondes. J'ai voté favorablement au budget, ceci dit je vais être vigilant sur le fait qu'il ne faut pas que les communes périphériques deviennent une variable d'ajustement de l'équilibre du budget, tout simplement.

Mme LA PRESIDENTE.- Il faut effectivement avoir un budget raisonnable et raisonné sur l'ensemble des politiques publiques et ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

Xavier OSTERNAUD.

M. OSTERNAUD.- (*Annecy*) Merci, Madame la Présidente.

Déjà, je regrette un peu la « *trumpisation* » - vous excuserez l'américanisme - des débats ce soir avec, parfois, des exagérations ou des déformations qui n'apportent pas beaucoup pour l'intérêt général.

Aujourd'hui, au vu du contexte il faut un budget en responsabilité et je pense que c'est cela d'être en responsabilité, c'est savoir doser. On ne peut pas être toujours le pied sur le frein ou le pied sur l'accélérateur, il faut savoir piloter en finesse comme l'exige, justement, le haut niveau de service que l'on veut apporter à nos habitants.

Donc, évidemment je soutiendrai et voterai pour ce budget.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Michel BEAL.

M. BEAL.- (Anncy) Quelques remarques.

Il est vrai que c'est un budget qui nous inquiète, pour moi c'est un budget qui est complètement à la dérive. Didier, on a beaucoup d'amitié pour toi, mais je crois que vraiment cette année 2024 tu as été très défaillant. Je ne vais pas prendre tous les événements, mais j'en citerai quand même quelques-uns. On a travaillé et tu nous as présenté des dossiers tout au long de l'année, mais toujours de manière hachée, pas de manière globale.

Je prends un exemple : la première décision avait été le réseau en janvier de l'année dernière où tu nous avais proposé de nouvelles lignes. Tout cela, tu l'avais un petit peu chiffré, tu nous avais déjà donné de bonnes justifications et des chiffres. On t'a fait confiance et on voit le résultat aujourd'hui.

Les tarifs, ensuite. Deux mois après, on a voté les tarifs. Très bien aussi, on était tous d'accord pour baisser, mais on pensait tous que c'était financé dans l'enveloppe dont tu disposais à l'époque, tu ne nous avais pas dit que le VM passerait totalement en fonctionnement. Il y en avait une bonne partie qui était normalement en investissement, tu nous as même dit, lors d'une visio, je m'en souviens bien, qu'avec ces 10 millions de VM tu pouvais commencer les Glaisins sous ce mandat et bien avancer, par exemple, la gare / les Glaisins. Aujourd'hui, on n'est plus du tout en mesure de le faire.

En juillet 2024, on se rend compte que tu nous as caché la différence de crédit alloué à la SIBRA par rapport à votre budget.

Ensuite, on a aussi découvert - c'était pour 2023 - que pour 2024 c'était la même la même manipulation que tu avais faite avec les comptes SIBRA et Grand Anncy.

Je te le dis, on a beaucoup d'amitié, mais là on perd un peu confiance quand même, tu perds un peu de crédibilité. Je veux bien t'écouter ce soir, tu essayes de sauver ton budget et je sais que tu as donné des coups de fil à deux ou trois élus, ce qui ne se fait pas vraiment, je sais qu'il y a eu beaucoup de coups de fil ces dernières 24 heures, mais ce n'est pas grave, tu crois à tes affaires. Ce qui m'inquiète, c'est quand tu dis ...

Mme LA PRESIDENTE.- Si on pouvait éviter de rentrer dans l'attaque personnelle, ça serait sympathique s'il vous plaît. Là, stop.

M. BEAL.- (*Annecy*) Ce n'est pas une attaque personnelle, je dis ce qui se passe, je dis ce qui s'est passé.

Mme LA PRESIDENTE.- Stop.

M. BEAL.- (*Annecy*) Je pense que des élus ont reçu des SMS ou des choses comme ça, mais ce n'est pas grave.

Je termine. Didier, quand tu dis que tu dépenses tout l'argent qu'on te donne, le problème c'est que tu dépenses parfois plus que ce que l'on te donne et que ce que l'on vote ici. Cela, c'est inquiétant.

Mme LA PRESIDENTE.- On a compris. On se croirait à Paris !

M. BEAL.- (*Annecy*) Je termine, arrêtez de nous interrompre. Quand ce soir j'entends que tu as encore le projet de créer une filiale de la SIBRA pour casser la concurrence des privés, je suis très-très inquiet. Est-ce que vraiment il y a ce projet de création d'une nouvelle société pour gérer le transport interurbain ? On va où ? Didier, est-ce que tu peux t'arrêter un petit instant, réfléchir, se poser ? Est-ce que vraiment, même pour ta santé, est-ce qu'il faut que tu restes à la SIBRA et VP aux transports ...

Mme LA PRESIDENTE.- Stop, s'il vous plaît. Michel, là, ça suffit. Maintenant, c'est bon.

M. BEAL.- (*Annecy*) Mais la dérive est importante. Je le dis, je pense qu'il faut s'inquiéter sur l'organisation et voir s'il ne pourrait pas y avoir une séparation des fonctions entre Président de la SIBRA et VP aux transports.

(Applaudissements.)

Mme LA PRESIDENTE.- Avant, c'était le Président de l'Agglomération qui était Président de la SIBRA. Je ne sais pas ce qu'il faut couper, mais ... stop, parce que là ...

M. BEAL.- (*Annecy*) Une dernière question, quel est l'effectif de la Direction Transports au Grand Annecy aujourd'hui ?

M. SARDA.- (*Talloires-Montmin*) Je remercie les applaudissements pour ma folie présumée. Surmenage ou ...

M. BEAL.- (Annecy) Ce n'est pas de la folie, il n'y a pas d'attaque personnelle dans ce que je dis.

(Propos croisés – Inaudible.)

M. BEAL.- (Annecy) C'est du constat.

M. SARDA.- (Talloires-Montmin) Michel, il y a quelque chose de récurrent chez toi ...

M. BEAL.- (Annecy) Je pense que la situation est grave, la situation financière du transport est très grave !

Mme LA PRESIDENTE.- Attendez, parce que d'un côté, il n'y en a pas assez, et de l'autre côté il y en a trop. Didier, est-ce que tu peux répondre au moins sur la question parce que là, il faut faire la gratuité ou il ne faut pas en faire. Il faut augmenter les tarifs ou il faut les baisser. Si on augmente les tarifs, il faut faire la gratuité.

M. BEAL.- (Annecy) J'ai toujours fait confiance. J'ai voté le VM, j'ai tout voté.

Mme LA PRESIDENTE.- On a une Assemblée et on vous écoute, et je suis en train de vous écouter. C'est un peu compliqué, on se croirait à Paris parce qu'entre ceux qui en veulent plus et ceux qui en veulent moins, ceux qui veulent plus, mais sans augmenter les impôts, ça devient schizophrène. Il faut se concentrer. On va répondre - Didier SARDA va répondre - à la question sur la partie emploi, mais restez aussi raisonnables sur les propos que vous portez sur les personnes, merci.

M. SARDA.- (Talloires-Montmin) Je l'avais dit au départ, je suis coincé entre deux parties de l'Assemblée, donc je dois avoir deux cerveaux et c'est encore plus difficile.

Michel, chaque fois que tu dis quelque chose, je ne vais pas t'attaquer, mais on connaît ton truc, c'est exactement ce que tu fais après, donc ce n'est pas grave. C'est ta vision que tu as du personnage puisque tu as quand même beaucoup attaqué le Vice-président plutôt que les politiques qui étaient menées, mais ce n'est pas grave, je prends.

Aussi, sur la « super bonne gestion », quand je suis arrivé et qu'on m'a dit que l'Agglomération avait dépensé 2,5 millions pour LOLA j'ai dit « *de quoi est-on propriétaires pour 2,5 millions ?* » De rien. On a subventionné le Département, c'est lui qui est propriétaire des terrains, terrains dont on a besoin aujourd'hui pour le TCSP. Les choix sur de l'investissement ou la relation avec les partenaires qui a fait que c'est le partenaire qui est propriétaire et nous qui avons versé de l'argent, cela aussi m'a inquiété quand je suis arrivé, la façon dont c'était géré avant. On a donc tous nos inquiétudes à certains moments en ayant les lectures des budgets.

Je ne suis pas inquiet sur les budgets que je vous propose. Je vous l'ai dit, on a augmenté de 43 % l'offre. Chez nous, c'est simple, il y a 30 agents avec les contrats courts au Service Mobilité aujourd'hui, c'est pour cela que l'investissement va passer l'année prochaine, vous l'avez vu, à 16 millions sur les pistes cyclables. Que sur l'AP « TCSPI PEM » on va passer de 1 130 000 € cette année à 7 700 000 € (voire 10 800 000) l'année prochaine puisque le PEM des Glaisins est lancé grâce à une agente de très bonne qualité qu'on a pu recruter dans une autre collectivité et qui nous a monté un concours d'architectes « aux petits oignons », ce qui fait qu'aujourd'hui on a passé plusieurs étapes réglementaires. Ces étapes réglementaires, je vais les mettre en avant pour répondre, et à Sandrine DALL'AGLIO, et à toi, pour dire que quand on est arrivés on a pensé aller beaucoup plus vite. Puis, tu l'as vu pour des problèmes d'environnement dans ta commune, parfois il y a des écueils qu'on n'a pas forcément anticipés et qui viennent retarder les choses qu'on avait pensé faire, ou en tous les cas la façon dont on les a faites. Sur le TCSPI, je voulais essayer de lancer la gare / les Glaisins. Les services de la Ville d'Annecy ont travaillé avec les services de l'Agglomération en très bonne intelligence pour que ça se combine bien et puis, potentialité de saucissonnage pour échapper à des seuils, etc., pas possible.

On a des volontés, on a des actions, on a des interactions avec des administrations et on ne va pas à la vitesse à laquelle on souhaiterait aller. On sort d'une concertation - je crois que je vous l'ai lu en Conférence des maires, et il me semble que tu étais là - avec un *satisfecit* très important de la CNDP dans la façon dont on a travaillé et dans la façon dont on a pris en compte les remarques. Il me semble que la dernière concertation de l'Agglomération sur le transport ne s'était pas finie de la même façon, et on peut revenir aux 5 millions - dont je viens de parler - d'investissement par le Département, en partie avec notre argent. On peut s'amuser comme ça, je peux me demander si Michel BEAL l'expert-comptable n'était pas fou, à l'époque, de « balancer » de l'argent comme ça chez un partenaire sans avoir rien en face, mais je ne le fais pas.

M. RIGAUT.- (Annecy) Madame la Présidente, pardon, je veux simplement redresser ...

Mme LA PRESIDENTE.- Stop !

M. BEAL.- (Saint-Jorioz) Je ne comprends pas cette remarque.

M. SARDA.- (Annecy) J'ai compris les tiennes tout à l'heure, c'est parfait !

Mme LA PRESIDENTE.- Stop, stop.

M. RIGAUT.- (Annecy) Madame la Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE.- Il y avait d'autres personnes, je suis désolée, qui devaient prendre la parole.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) À un moment, il faut que la vérité soit dite. Quand, par deux reprises, le Vice-Président dit que l'Agglomération a donné de l'argent au Département pour des acquisitions foncières, c'est exact. Je vous rappelle simplement que la RD508 est propriété du Département et que la compétence territoriale, c'est le Département. Même s'il y a un TCSP et même si c'est l'Agglomération qui le finance, dans la mesure où c'est sur une voirie départementale c'est au propriétaire d'assumer les extensions. C'est juste ça la réponse.

M. SARDA.- (*Annecy*) L'ancien hôtel n'était pas sur la départementale. Il n'y est pas, il est dans les champs à côté de la départementale et il pourrait être notre propriété aujourd'hui.

Mme LA PRESIDENTE.- On ne va pas refaire le match des années précédentes.

M. RIGAUT.- (*Annecy*) J'entends bien, mais sur des compétences départementales, il ne faut pas dévoyer les choses.

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) L'ancien hôtel, c'était pour le tunnel.

Mme LA PRESIDENTE.- S'il vous plaît !

M. SARDA.- (*Annecy*) Il est sur la départementale ?

M. BEAL.- (*Saint-Jorioz*) Oui, c'était pour le tunnel et quand on était encore en Communauté de communes c'est le Département qui prenait tous les coûts d'aménagement du transport en commun sur notre territoire, donc c'est normal.

Mme LA PRESIDENTE.- Excusez-moi. Michel, stop, merci.

Samuel DIXNEUF, ensuite Aurélien MODURIER et Denis DUPERTHUY.

M. DIXNEUF.- (*Annecy*) Chers collègues.

Ce n'est ni le moment de régler de vieux comptes ni le moment de faire le procès de notre Vice-président aux mobilités. Il faut prendre un peu de hauteur et se demander pourquoi on fait cela. Je voudrais creuser le sillon de Marc ROLLIN tout à l'heure et peut-être aussi saluer l'audace et l'innovation de Didier SARDA parce qu'il avait une partition difficile et il a tenté des choses qui n'avaient pas été tentées auparavant. C'est imparfait, mais il a au moins tenté.

Pour reprendre ce que disait Marc ROLLIN tout à l'heure, il y a un prisme « climat » qui est important. On ne l'a pas souligné dans le rapport du développement durable, mais notre trajectoire de réduction des GES est en train de décrocher très fortement sur les deux dernières années par rapport à nos objectifs 2030.

Comme le disait M. ROLLIN, les transports sont le premier secteur émetteur en France et la majorité des émissions de GES sont produites par les voitures individuelles. C'est pour cela qu'il faut garder ce cap qui est essentiel, un cap clair et ambitieux pour proposer des solutions fiables de transport collectif qui répondent à la demande des usagers et qui sécurisent les modes actifs.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Là, on en veut plus, donc la parole est au juste équilibre.

Denis DUPERTHUY, ensuite Aurélien MODURIER.

M. DUPERTHUY.- (Anncy) Je pense que le grand méchant financier est ici. Quand on écoute un certain nombre d'entre vous on a l'impression qu'on va réduire, mais en 2023 la prestation SIBRA s'élevait à 31 millions d'euros, en 2024 à 35 millions d'euros et cette année, à 38 millions d'euros, donc on augmente. On augmente chaque fois les montants qui sont donnés. Je ne veux donc pas laisser passer ce soir, vis-à-vis de nos concitoyens, de la presse, etc., qu'on diminuerait.

Un certain nombre de choses sont diminuées par rapport à un choc de l'offre avec lequel on nous a fait rêver au mois d'avril. Personne n'avait rien chiffré et aujourd'hui le « choc de l'offre » devient le « mur de l'offre », le mur financier. Parce qu'en réalité, si on met en place ce choc de l'offre ce sont 15 millions d'euros supplémentaires qu'il faut mettre, on fait donc une cote mal taillée sur laquelle on va à 12,5, comme l'a dit la Présidente. On en donne quand même une grosse partie, mais, en effet, on demande à être raisonnables. J'entends tous les commissaires de la Commission Mobilité qui nous disent « on en veut plus, on en veut plus ». Pour ma part, j'ai toujours dit qu'à faire de l'électrification de bus, du VLS, de la location longue durée, du TCSP et un choc de l'offre, il arrive un moment où, avec les moyens qui sont les nôtres, il faudra nous expliquer comment faire. Or, jamais personne n'a souhaité trancher sur ce qui était prioritaire là-dedans et ce qui ne l'était pas. Et lors de chaque Conseil on a eu des gens pour nous dire « il faut faire plus, il faut faire plus, il faut faire plus ». Les « plus », aujourd'hui, c'est 15 millions d'euros supplémentaires par an, donc ce n'est pas possible, ou alors on fait un autre choix.

M. SARDA.- (Anncy) Ça veut dire quoi « 15 millions supplémentaires par an » ?

M. DUPERTHUY.- (Anncy) Les 5 plus les 10 de VM.

M. SARDA.- (Anncy) Mais « par an », cette année ?

M. DUPERTHUY.- (Anncy) Non, « récurrents », si tu préfères. 15 millions cette année, ensuite ils seront récurrents sur les années prochaines.

Aussi, certains, écoutez-vous, mais on vous parle de 20 % d'augmentation d'un tarif pour monter des personnes au Semnoz. En matière de bonne gestion de l'argent public, comment allez-vous expliquer aux gens qu'on est prêts à mettre 100 000 € de plus pour monter quelques milliers de personnes, même si j'entends que c'est important pour elles ?

Je crois que la bonne gestion c'est aussi savoir, de temps en temps, dire « stop ».

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Aurélien MODURIER.

M. MODURIER.- (*Annecy*) Je suis désolé, mais je me retrouve à faire un peu à chaque Conseil des remarques de ce genre. Messieurs certains anciens élus exécutifs de cette Agglomération, finalement on se retrouve quand même depuis le début du mandat à mettre fin à un certain nombre de gabegies. On se retrouve aussi à mettre fin à un immobilisme de cette Agglomération, notamment sur le sujet qui nous importe maintenant, la mobilité.

Et maintenant vous venez expliquer que, non, ce n'est pas bien si on ralentit légèrement dans cette dynamique que Didier SARDA et l'ensemble de l'équipe ont mise en place ? Donc, après l'immobilisme, vous dites « non, il ne faut pas ralentir », alors même que vous êtes là à chipoter sur le ...

Mme LA PRESIDENTE.- S'il vous plaît.

M. MODURIER.- (*Annecy*) Je suis désolé, c'est grotesque, vous faites honte à la politique, ce n'est pas possible !

Mme LA PRESIDENTE.- Dernière prise de parole, ensuite on vote.

Anthony GRANGER.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Merci.

Je vais faire court, rassurez-vous, mais je voudrais quand même répondre aux deux Vice-présidents.

Denis, c'est bien ce qu'on reproche, certes, tous avec des arguments différents, mais c'est quand même ce qu'on reproche depuis une heure qu'on débat, à savoir que ce soir on augmente le budget de la SIBRA, on augmente d'un tiers la fiscalité, on baisse le service à la population et on n'investit pas. C'est bien quand même ce que l'on dénonce ce soir.

Mme LA PRESIDENTE.- On n'augmente pas la fiscalité.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Attendez, Madame la Présidente, je voudrais quand même répondre au Vice-président ...

Mme LA PRESIDENTE.- Arrêtez de dire qu'on augmente la fiscalité, on vient de dire qu'on ne l'a pas augmentée !

M. GRANGER.- (*Annecy*) Qu'est-ce qu'on a pas augmenté, Madame la Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE.- On n'a pas augmenté la fiscalité, je suis désolée.

M. GRANGER.- Si, Madame la Présidente. Augmenter de 33 % le Versement Mobilité payé par les entreprises, c'est augmenter la fiscalité.

Je vous disais que je répondais aux deux Vice-présidents.

Monsieur SARDA, je voudrais quand même vous redire deux mots aussi. Vous nous avez dit ce soir dans votre propos explicatif que le TCSPI était reporté. Cela, je l'avais bien noté et je vous l'ai fait remarquer dans mon propos, mais il faut quand même donner les bons chiffres aux gens. Dans la ligne budgétaire des dépenses, pour le TCSPI - qu'on appelle de nos vœux et on vous dit justement qu'on en a fait une priorité depuis le début. On est constants, on dit qu'il faut mettre la priorité sur l'investissement, il n'y a que ça qui compte. Sur la ligne « *construction du TCSPI* » est votée ce soir une ligne de 300 000 € sur un budget de 700 millions d'euros, il ne faut donc pas dire qu'on avance sur le TCSPI. Didier SARDA, vous dites que le pôle d'échanges aux Glaisins va avancer, qu'il est lancé, qu'il est dans les tuyaux. Ce soir, il y a une ligne pour le pôle d'échanges dans le budget de 70 000 €. 70 000 €, il ne faut donc pas dire qu'on avance sur les investissements.

M. SARDA.- (*Annecy*) C'est une petite erreur.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Donc, je fais bien de poser la question.

M. SARDA.- (*Annecy*) Les 70 000 €, c'est le solde d'une opération à Pré Billy avec TERACTION, ça a été mal identifié.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Donc, à combien est la ligne du PEM ce soir dans le budget ? Parce que, de fait, elle n'est nulle part, ça veut donc dire qu'elle est même à zéro.

M. SARDA.- (*Annecy*) « *Études d'architecte PEM des Glaisins* », l'assistance à maître d'ouvrage : 1,2 million.

M. GRANGER.- (*Annecy*) Ce sont des études, mais les travaux ?

M. SARDA.- (Annecy) Ce sont les études et le cabinet d'architecte, etc. Donc, première pierre en 2026 après avoir fait cette phase. Oui, il y a un permis de construire à poser, etc. Et puis, dans le budget PEM de 3,1 millions pour 2025 il y a 1,9 million d'euros pour Pré Billy en foncier.

Mme LA PRESIDENTE.- Il y a 10 millions d'euros pour le TCSP.

M. GRANGER.- (Annecy) Donc, j'ai mes réponses, ça suffit.

M. SARDA.- (Annecy) Les 70 000 €, c'est une fin d'AP avec TERACTION sur l'écoquartier Pré Billy.

Mme LA PRESIDENTE.- Cécile BOLDY, la dernière.

Mme BOLDY.- (Annecy) Très court. D'accord, on entend que le Versement Mobilité passe de 1,2 à 1,6. Je rappelle juste, si vous discutez avec des commerçants et des patrons de PME locales, qu'ils sont très heureux aujourd'hui de payer l'abonnement SIBRA à 100 €. Avant, je vous rappelle que c'était 345 € par salarié et que s'ils payaient 50 % c'était 172 €. On va donc arrêter de discuter et de s'envoyer ces chiffres. Didier, si à l'occasion, je ne sais pas par quel moyen, *via* la CCI ou la CPME on pouvait voir, justement, le montant de la participation des entreprises dans cet abonnement, ce serait intéressant. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous mettons cette délibération au vote, merci.

M. ASTORG.- (Annecy) Je me suis trompé, Madame la Présidente, je m'abstiens.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR : 44

Voix CONTRE : 38 (Étienne ANDRÉYS, Frédérique BANGUÉ, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Christian BOVIER, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Lola CECCHINEL, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François DEGENNE, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Marion LAFARIE, Christiane LAYDEVANT, Claire LEPAN, Benjamin MARIAS, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Eric PEUGNIEZ, Jean-Luc RIGAUT, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU)
ABSTENTION(S) : 12 (Jacques ARCHINARD, François ASTORG, Franck BOGEY, Vanessa BRUNO, Samuel DIXNEUF, Gilles FRANÇOIS, Charlotte JULIEN, Karine LEROY, Viviane MARLE, Thomas MESZAROS, Marc ROLLIN, Gilles VIVIAN)

d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe des transports.

25. Budgets primitifs 2025 - Adoption du budget annexe de l'eau

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Ce budget est marqué par :

- ✓ la politique tarifaire du prix de vente de l'eau qui prévoit une réévaluation de 15 centimes / m³ / an à partir de 2025 et une part fixe de 41 € par an ;
- ✓ la poursuite de la politique de tarification sociale pour les ménages économiquement fragiles ;
- ✓ la politique d'entretien et de renouvellement du réseau en fonctionnement et en investissement ;
- ✓ l'achèvement du renouvellement des membranes de l'usine d'ultrafiltration.

Ce budget s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Ce budget s'équilibre à hauteur de 58.060.590 €.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'établit à 29.884.110 € (2024 : 30.852.390 €).

Dépenses :

- les charges à caractère général pour 7.281.510 € (chapitre 011) en raison notamment :
 - des énergies pour 2.800.000 € (2022 : 1,6 M€ - 2023 : 3,4 M€ - 2024 : 3,1 M€)
 - des fournitures d'entretien et de petits équipements pour 900.000 € (2024 : 1.100.000 €)
 - de l'entretien des réseaux (réparation des fuites) pour 1.400.000 €.
- les charges de personnel s'établissent à 7.322.000 € (chapitre 012) ;
- la dotation aux amortissements pour 3.890.000 € (2024 : 3.650.000 €) (chapitre 042) ;
- les frais financiers pour 2.030.000 € (2024 : 2.785.000 €) (chapitre 66). Cela s'explique, notamment, par l'évolution favorable des taux.

Le virement à la section d'investissement est de 875.930 € (2024 : 1.349.130 € / 2023 : 1.723.810 €) (chapitre 023).

Recettes :

Les dépenses sont financées principalement par :

- ✓ les produits des services (chapitre 70), les ventes d'eau pour 18.844.300 € (2024 : 17.462.900 €), les locations de compteurs pour 5.021.000 € (2024 : 4.993.000 €) ;
- ✓ les opérations d'ordre pour 760.000 € (chapitre 042).

Section d'investissement :

Celle-ci s'établit à 28.176.480 €.

Dépenses :

Les principales inscriptions concernent les opérations d'équipement dont :

- ✓ les réseaux (chapitre 23) : 3.716.480 €,
- ✓ la conduite maîtresse : 4.000.000 €,
- ✓ le matériel, outillage, logiciels, études, véhicules... : 2.019.000 €,
- ✓ la Puya : 20.000 €,
- ✓ l'ultrafiltration des Espagnoux : 4.000.000 €,
- ✓ la modernisation de l'usine de la Tour - architecture : 425.000 €,
- ✓ la modernisation de la prise d'eau de la Puya : 50.000 €,
- ✓ l'alimentation en eau du Semnoz : 500.000 €,
- ✓ la nappe des Iles : 320.000 €,
- ✓ le schéma directeur - travaux : 5.000.000 €,
- ✓ le forage de Dollay - études et travaux : 600.000 €,
- ✓ le plan de sécurisation des installations et des réservoirs : 1.366.000 €,
- ✓ la préservation de la ressource : 120.000 €.

Remboursement de l'emprunt : 4.100.000 € (2024 : 4.450.000 €).

Recettes :

Les dépenses d'investissement sont financées par :

- ✓ 3.890.000 € comprenant la comptabilisation des amortissements (chapitre 040) ;
- ✓ 500.000 € d'opérations patrimoniales (avances versées sur commandes) (chapitre 041) ;
- ✓ 20.296.000 € d'emprunts (chapitre 16) ;
- ✓ 3.614.550 € de subventions attendues et de remboursement de travaux pour interconnexions (chapitre 13) ;
- ✓ 875.930 € de virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).

Mme LA PRESIDENTE.- Avez-vous des questions sur ce budget Eau ? *(Non)*.

Y a-t-il des votes contre ? *(Non)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Non)*.

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

d'adopter ce budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau.

26. Budgets primitifs 2025 - Adoption du budget annexe de la valorisation des déchets

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Ce budget s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Ce budget s'équilibre à hauteur de 42.238.320 €.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'établit à 34.498.320 € (2024 : 32.649.810 €).

Dépenses :

- ✓ les charges à caractère général pour 22.347.010 € (chapitre 011). Ce poste concerne notamment les dépenses d'entretien, les contrats des colonnes enterrées et aériennes, l'entretien des véhicules et des carburants et les contrats de prestations de services :
 - les énergies pour 125.000 € (2022 : 28 K€ - 2023 : 198 K€ - 2024 : 120 K€)
 - les carburants pour 101.200 € (2022 : 32.800 € - 2023 : 116.500 € - 2024 : 173.000 €)
 - les prestations de services pour 13.765.800 € (2022 : 16 M€ - 2023 : 16,8 M€ 2024 : 15 M€)
 - les honoraires pour 99.000 € (2022 : 221 K€ - 2023 : 295 K€ - 2024 : 353 K€)
- ✓ les charges de personnel pour 7.791.000 € (chapitre 012) ;
- ✓ la dotation aux amortissements pour 3.800.000 € (chapitre 042).

Recettes :

Les dépenses sont financées principalement par :

- le produit de la TEOM pour 25.300.000 € (chapitre 73) ;
- les produits des services (redevance spéciale et vente de produits recyclés) pour 5.552.500 € dont la redevance spéciale pour 3.350.000 € (chapitre 70) ;
- les recettes liées au tri sélectif (chapitre 74) pour 3.631.810 €.

Section d'investissement :

Celle-ci s'établit à 7.740.000 €.

Dépenses : les principales inscriptions concernent :

- ✓ 600.000 € pour le Pôle d'Economie Circulaire d'Epagny Metz-Tessy ;
- ✓ 100.000 € pour la déchèterie d'Alby ;
- ✓ 100.000 € pour la déchèterie des Ollières ;
- ✓ 1.604.000 € pour le matériel de transport ;
- ✓ 2.733.000 € pour des colonnes à verre ;
- ✓ 1.000.000 € pour des installations de voirie ;
- ✓ 138.000 € d'équipements informatiques ;

- ✓ 850.000 € pour les livraisons de bacs ;
- ✓ 310.000 € pour le remboursement du capital de la dette.

Recettes :

Des recettes d'investissement viennent financer ces dépenses avec :

- ✓ la dotation aux amortissements pour 3.800.000 € (chapitre 040) ;
- ✓ le recours à l'emprunt pour 2.529.900 € (chapitre 16) ;
- ✓ le FCTVA à hauteur de 1.000.000 € (chapitre 10) ;
- ✓ les opérations patrimoniales pour 250.000 € (chapitre 041) ;
- ✓ le virement de la section de fonctionnement pour 160.100 €.

Mme LA PRESIDENTE.- Avez-vous des questions ? (Non).

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

d'adopter ce budget primitif 2025 du budget annexe de la valorisation des déchets.

27. Budgets primitifs 2025 - Adoption du budget annexe de l'aménagement de zones

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Ce budget acte la poursuite des acquisitions de terrains et des aménagements des zones d'activités existantes.

Ce budget s'équilibre à hauteur de 128.468.310 €.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'établit à 65.576.010 €.

Dépenses : principalement :

- ✓ l'achat et l'aménagement de zones d'activités (chapitre 011) pour 12.937.000 €.

Les dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains sont réparties par zones de la manière suivante :

- **ZAE Espace Leaders** – Alby-sur-Chéran = 52.500 €
- **ZAE Chez Chamoux** – Chavanod = 152.000 €

- **ZAE La Pilleuse** – Annecy (Seynod) = 190.000 €
- **ZAE Glaisins** – Annecy (Annecy-le-Vieux) = 2.910.000 € dont 950.000 € de travaux + 1.280.000 € d'acquisitions foncières + 680.000 € de MOE
- **ZAE Orsan** – Saint-Félix = 340.000 € pour études et aménagement de terrain
- **Reconquête zone de Pringy** = 550.000 € pour des études et frais de portage EPF
- **Terrains d'activités divers** : 8.631.000 € dont :
 - Portage EPF pour 1.260.000 €
 - Rachat terrain Groisy pour 421.000 €
 - Acquisition foncière économique pour 5.000.000 €
 - ZA Villaz pour 1.950.000 € - Travaux et prestations de services

✓ les charges de personnel (chapitre 012) pour 235.000 € ;

✓ les opérations d'ordre (chapitre 042) pour 51,124 M€.

Recettes :

Les dépenses sont financées notamment par :

- ✓ les opérations d'ordre (chapitre 042 et 043) pour 62.962.300 € sur les études et les terrains et des transferts de charges financières ;
- ✓ les participations (chapitre 74) pour 650.000 € ZAE chez Chamoux : 300.000 € du CD 74 et 350.000 € de la commune de Chavanod ;
- ✓ la revente de terrains et revenus des immeubles et divers autres produits de gestion courante (chapitres 70 et 75) pour 1.963.710 €.

Section d'investissement :

Celle-ci s'établit à 62.892.300 €.

Dépenses :

- ✓ des opérations d'ordre pour 62.492.300 € ;
- ✓ un remboursement de l'emprunt pour 400.000 € financé par le virement de la section de fonctionnement qui est dégagé en raison de l'inscription de 1.500.000 € de loyers en section de fonctionnement.

Recettes :

- ✓ un virement de la section de fonctionnement pour 400.000 € ;
- ✓ des opérations d'ordre pour 51.124.000 € ;
- ✓ un emprunt pour 11.368.300 €.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (Non).

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

d'adopter ce budget primitif 2025 du budget annexe de l'aménagement de zones.

28. Budgets primitifs 2025 - Adoption du budget annexe des pépinières

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Ce budget s'équilibre à hauteur de 2.842.910 €.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'établit à 1.928.710 €.

Dépenses :

- ✓ les charges à caractère général (chapitre 011) pour 809.400 € (935.860 € en 2024) notamment :
 - les énergies pour 182.000 € (2022 : 107 K€ - 2023 : 305 K€ - 2024 : 204 K€)
 - l'ensemble des autres charges diminuent ou restent stables ;
- ✓ les charges de personnel pour 545.300 € (chapitre 012) ;
- ✓ la dotation aux amortissements pour 330.000 € (chapitre 042) ;
- ✓ les admissions en non valeur pour 11.010 € (chapitre 65) ;
- ✓ les charges financières pour 100.000 € (chapitre 67) ;
- ✓ les charges spécifiques pour 3.000 €. Il s'agit des annulations de titres ;
- ✓ le virement à la section d'investissement pour 130.000 €.

Recettes :

Ces dépenses sont financées par :

- ✓ les produits des services pour 570.000 € (chapitres 70 et 75) – poursuite de la politique de révision des loyers des pépinières ;
- ✓ la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 1.293.700 € (2024 : 1.402.860 € - 2023 : 1,498 M€ - 2022 : 1,439 M€) (chapitre 74).
- ✓ les opérations d'ordre (chapitre 042) pour 70.000 €.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'établit à 914.200 €.

Dépenses : principalement :

- ✓ 6.400 € pour la maintenance chauffage et ventilation des bâtiments ;

- ✓ 75.000 € de travaux pour la pépinière Galiléo ;
- ✓ 30.000 € de travaux sur Alb'Espacé ;
- ✓ 95.000 € de travaux divers ;
- ✓ 195.000 € pour les installations, l'entretien et l'outillage ;
- ✓ 390.000 € de remboursement de l'emprunt.

Recettes :

Ces dépenses sont financées principalement par :

- ✓ l'emprunt pour 454.200 € ;
- ✓ les dépôts de garantie pour 36.000 € (chapitre 16) ;
- ✓ le virement de la section de fonctionnement pour 130.000 € ;
- ✓ les opérations d'ordre pour 330.000 €.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, y a-t-il des questions ? (*Non*).

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

d'adopter ce budget primitif 2025 du budget annexe des pépinières.

29. Budgets primitifs 2025 - Adoption du budget annexe du Semnoz

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Un budget construit sur la base d'une activité moyenne nonobstant des aléas climatiques.

Ce budget s'équilibre à hauteur de 4.567.210 € (2024 : 5.308.410 €).

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'établit à 3.337.210 € (2024 : 3.749.410 €).

Dépenses :

- ✓ les charges à caractère général pour 870.200 € (2024 : 1.043.400 €) notamment :
 - les énergies pour 120.500 € (2022 : 80 K€ - 2023 : 276 K€ - 2024 : 152 K€)
 - les fournitures d'entretien et petits équipements pour 86.000 €
 - les carburants pour 75.000 € (2024 : 100.000 €)
 - les sous-traitance pour 114.000 € (2024 : 124.000 €)
- ✓ les frais de personnel pour 1.307.000 € (2024 : 1.319.000 €) (chapitre 012) ;

- ✓ la dotation aux amortissements est de 1.000.000 € (2024 : 1.223.000 €) (chapitre 042) ;
- ✓ l'informatique en nuage et admissions en non valeur pour 34.010 € (chapitre 65) ;
- ✓ les charges financières pour 125.000 € (2024 : 135.000 €) (chapitre 66) ;
- ✓ les titres annulés pour 1.000 € (chapitre 67).

Recettes :

Ces dépenses sont financées par :

- ✓ les produits des services pour 1.920.000 € (2024 : 2.315 M€) (chapitre 70) ;

Pour 2025, les recettes tarifaires sont inscrites sur la base des recettes réelles constatées antérieurement et intègrent l'augmentation des tarifs 2023, 2024 et 2025.

- ✓ la subvention d'exploitation pour 1.179.200 € (2024 : 1.206.400 € - 2023 : 1.291.300 €) (chapitre 74) ;
- ✓ des opérations d'ordre pour 130.000 € (chapitre 042) ;
- ✓ les redevances des fermiers et concessionnaires et autres produits pour 108.010 € (chapitre 75).

Section d'investissement :

La section d'investissement s'établit à 1.230.000 € (2024 : 1.559.000 €).

Dépenses :

- ✓ les immobilisations pour 583.000 € (2024 : 689.000 €) (chapitre 21) ;
- ✓ les opérations d'ordre pour 130.000 € (2024 : 120.000 €) (chapitre 040) ;
- ✓ les études pour la luge sur rail pour 10.000 € (2024 : 100.000 €) ;
- ✓ le stade de biathlon pour 35.000 € (2024 : mise aux normes FFS pour 150.000 €) ;
- ✓ les installations, aménagements, agencements des constructions, le matériel, l'outillage pour 583.000 € (2024 : 689.000 €) ;
- ✓ les emprunts pour 385.000 € (2024 : 375.000 €) (chapitre 16).

Recettes :

Ces dépenses sont financées par :

- ✓ des opérations d'ordre pour 1.000.000 € (2024 : 1.223.000 €) (chapitre 040) ;
- ✓ des subventions du CD 74 pour 230.000 € (2024 : 336.000 €).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, y a-t-il des questions ?

Alexandre MULATIER-GACHET.

M. MULATIER-GACHET.- (Anncy). Je vais faire court, Madame la Présidente.

Comme l'a rappelé Denis DUPERTHUY, il y a une baisse de la subvention du budget principal de 27 200 € - c'est une pente douce - pour arriver, justement, à rééquilibrer.

La vraie baisse, en revanche, c'est pour la part SPIC (*Service Public Industriel et Commercial*) qui passe de 737 000 € au CA 2023 à 512 000 € sur le CA 2024. On voit donc qu'on arrive petit à petit à rééquilibrer, c'est de toute manière ce que demande la préfecture. Il y a 2 ans, c'était une ouverture de 60 jours, ici on mise sur 70 jours, ce qui paraît réaliste, et encore, on n'en a aucune idée.

En revanche, on voit toujours la luge quatre saisons : est-ce qu'elle va être en plus, est-ce qu'elle va remplacer l'autre, est-ce qu'elle va être rallongée ? On a parlé au début du Conseil du PLUI et des différents zonages. On a le stade de biathlon, on le sait, différentes études disent que c'est possible, que ce n'est pas possible, on n'arrive pas forcément à s'en sortir sur ce PLU. La montée de l'eau au Semnoz est toujours dedans, qui heureusement n'est pas portée par ce budget, et on a toujours cet investissement qu'on va mettre 16 ans à rembourser sur le Télémix qui a été fait en 2018. Pour venir équilibrer ce budget - on le verra d'ailleurs, de ce que j'ai compris, au prochain Conseil d'exploitation - quel sera le montant du forfait demain, quelle est la trajectoire financière pour équilibrer tout ça ?

Je finirai juste par un dernier point sur le Semnoz, pour le redire et pour que ce soit bien compris par tout le monde : le but n'est pas d'être pour ou contre le ski, c'est bien d'envisager la suite pour que ça se passe le plus sereinement possible. Je déplore juste, comme l'a rappelé Patrick juste avant, et puisque cette semaine Madame la Présidente nous a dit sur France Bleu que le défi, c'était de gérer les flux et de développer des mobilités douces pour le Semnoz, que, malheureusement, on a vu que ça allait être compliqué pour cet hiver. Donc, on espère que pour l'hiver prochain - ou du moins, j'en suis quasiment sûr, au budget supplémentaire du mois de juin - on arrivera à remettre les bus pour le Semnoz parce que c'est vraiment indispensable pour que tout le monde puisse profiter de cette montagne et surtout pour la préserver.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non*).

Abstention pour Olivier TRIMBUR, donc 27 abstentions, je vous remercie.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 67

ABSTENTION(S) : 27 (Etienne ANDRÉYS, François ASTORG, Isabelle BASTID, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Christian BOVIER, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Lola CECCHINEL, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François DEGENNE, Samuel DIXNEUF, Chantale FARMER, Fabien GERY, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Pierre-Louis MASSEIN, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Olivier TRIMBUR)

d'adopter ce budget primitif 2025 du budget annexe du Semnoz.

30. Budget principal et budgets annexes de l'eau, des transports, de la valorisation des déchets et des pépinières - Ajustement des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Par délibération du 21 décembre 2023, le Conseil communautaire avait adopté les autorisations de programme disposant de crédits de paiement inscrits au budget primitif 2024 pour l'ensemble des budgets, sauf ceux des zones d'aménagement et du Semnoz. Ces crédits de paiement avaient été réajustés par délibération du 4 juillet 2024 et les inscriptions votées au budget supplémentaire 2024.

Il est proposé au Conseil communautaire **la mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement** selon les tableaux figurant en annexe qui intègrent les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2025.

Sur le budget principal (Nomenclature M57) :

- **AP n° 220 – ESAAA + 6.583.824 €.**
 - o (avancement du projet et réajustement du coût du projet porté à 15.700.000 € dont réalisé 2017-2021 : 2.616.176 € et PPI 2022-2026 : 13.083.824 €). Le montant de CP inscrit au budget primitif 2025 est fixé à 3.050.000 €.
- **AP n° 250 – Sécurisation des EPU secteur de Champ Fleuri + 100.000 €.**
 - o (réajustement du coût du projet porté à 5.722.778 €). Le montant de CP inscrit au budget primitif 2025 est fixé à 1.072.000 €.
- **AP n° 266 – OPAH / PIG + 17.000.000 €.**
 - o (réajustement du coût du projet porté à 35.000.000 €). Le montant de CP inscrit au budget primitif 2025 est fixé à 2.000.000 €.
- **AP n° 299 – Aménagements du Centre des Congrès + 700.000 €.**
 - o (réajustement du coût du projet porté à 5.200.000 €). Le montant de CP inscrit au budget primitif 2025 est fixé à 1.100.000 €.

Sur le budget transports :

- **AP n° 171 – Mise en œuvre Schéma Directeur Accessibilité + 400.000 €.**
 - o (réajustement du coût du projet porté à 4.812.257 €). Le montant de CP inscrit au budget primitif 2025 est fixé à 2.500.000 €.

D'autre part, il est proposé au Conseil communautaire **l'actualisation et la clôture des AP** suivantes :

Sur le budget principal (Nomenclature M57) :

- Déplacements urbains :

- **AP n° 098 – RD 1508 Gillon-Chaumontet** d'un montant de 1.462.450 € : révision à la baisse du montant de l'AP (- 377.390 €) et clôture de l'AP d'un montant global fixé à 1.085.060 €.
- **AP n° 150 – RD 1508 Giratoire artisanat** d'un montant de 640.634 € : révision à la baisse du montant de l'AP (- 286.467 €) et clôture de l'AP d'un montant global fixé à 354.167 €.
- **AP n° 053 – Foncier voie urbaine** d'un montant de 2.933.844 € : révision à la baisse du montant de l'AP (- 36.560 €) et clôture de l'AP d'un montant global fixé à 2.897.284 €.

Sur le budget transports :

- **AP n° 159 – Système billettique Ou'RA** d'un montant de 4.347.873 € : révision à la baisse de l'AP (- 721.761 €) et clôture de l'AP d'un montant global fixé à 3.626.112 €. Les dépenses figurent désormais dans l'AP 290 - Système de transports intelligents et billettique.
- **AP n° 289 – Déploiement Vélonecy dont nouveaux relais dans les territoires** d'un montant de 2.000.000 € : révision à la baisse de l'AP (- 1.952.125 €) et clôture de l'AP d'un montant global fixé à 47.875 €. Les dépenses portant sur le déploiement du cyclable figureront désormais dans l'AP 198 - politique cyclable sur le budget principal.

Sur le budget eau potable :

- **AP n° 175 – Alimentation eau Ferrières** d'un montant de 4.546.131 € : révision à la baisse de l'AP (- 72.858 €) et clôture de l'AP d'un montant global fixé à 4.473.273 €.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ? *(Non)*.

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

de donner son accord à ces propositions.

31. Subvention d'équilibre 2025 pour le budget annexe transports

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Cette délibération a pour objectif de justifier la nécessité de l'inscription d'une subvention d'équilibre à verser du budget principal 2025 au budget annexe transports.

Le montant de 2.430.000 € inscrit au BP 2025 correspond au besoin d'équilibre calculé lors de l'établissement de ce budget sur la base des informations connues à cette date, notamment :

- la participation demandée par l'opérateur de transport urbain et l'évaluation des recettes tarifaires attendues ;
- les dépenses engagées pour la politique mobilité du Grand Annecy et plus particulièrement le transport collectif en site propre intégral (TCSPI), le coût de ce projet étant évalué entre 600 et 700 M€, suivant que la branche Pringy-Seynod se fait en tramway ou non ;
- ce projet se complète des pôles d'échanges multimodaux (PEM) : environ 10 M€ par PEM donc, à terme, 240 M€.

L'ensemble de ces demandes et projets sont financés par la politique tarifaire de l'opérateur et, pour la collectivité, par une progression du taux de versement mobilité de 1,2 % à 1,6 % à compter du 1^{er} janvier 2025, votée en 2024.

Néanmoins, il est nécessaire que le budget principal puisse compléter le soutien de cette politique par le versement du budget principal au budget annexe transports d'une subvention d'équilibre et ce afin :

- de poursuivre l'amélioration de la desserte des entreprises pour les salariés avec le nouveau réseau ;
- d'avoir un impact sur la réduction des gaz à effet de serre ;
- d'obtenir à terme un gain économique avec la mise en place de la première ligne du TCSP.

Toutefois, cette subvention d'équilibre pourra ne pas être versée en totalité s'il est constaté en clôture d'exercice une situation budgétaire favorable.

Mme LA PRESIDENTE.- Il faut rappeler que c'est sur demande de l'État que nous avons cette délibération de précision. C'est purement formel, c'est une demande d'explication de la subvention de la part de l'État par délibération.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR :

Voix POUR : 55

Voix CONTRE : 36 (Etienne ANDRÉYS, Frédérique BANGUÉ, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Corinne BOULAND, Christian BOVIER, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Lola CECCHINEL, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François DEGENNE, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Marion LAFARIE, Christiane LAYDEVANT, Benjamin MARIAS, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Eric PEUGNIEZ, Jean-Luc RIGAUT, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU)

ABSTENTION(S) : 3 (Charlotte JULIEN, Viviane MARLE, Gilles VIVIAN)

d'approuver le versement de la subvention d'équilibre 2025 du budget principal au budget annexe transports.

32. Subvention d'équilibre 2025 pour le budget annexe pépinières

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Cette délibération a pour objectif de justifier la nécessité de l'inscription d'une subvention d'équilibre à verser du budget principal 2025 au budget annexe pépinières.

Le montant de 1.293.700 € inscrit au BP 2025 correspond au besoin d'équilibre calculé lors de l'établissement de ce budget sur la base des informations connues à cette date.

La gestion des pépinières ainsi que les projets sont assurés en partie par la politique de loyers mise en place par le Grand Anancy, dont les recettes progressent annuellement.

Néanmoins, il est nécessaire que le budget principal puisse compléter le soutien de cette politique par le versement du budget principal au budget annexe pépinières d'une subvention d'équilibre et ce afin de poursuivre :

- l'amélioration de l'accueil des entreprises dans ces pépinières ;
- le soutien au développement économique du territoire, en proposant aux jeunes entrepreneurs une offre des locaux à des loyers attractifs.

Toutefois, cette subvention d'équilibre pourra ne pas être versée en totalité s'il est constaté en clôture d'exercice une situation budgétaire favorable.

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ? (Non).

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

d'approuver le versement de la subvention d'équilibre 2025 du budget principal au budget annexe pépinières.

33. Subvention d'équilibre 2025 pour le budget annexe Semnoz

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Cette délibération a pour objet de justifier la nécessité d'une subvention au budget annexe Semnoz à recevoir du budget principal.

L'activité principale du Semnoz est le service des remontées mécaniques et il constitue, à ce titre, un service public industriel et commercial (SPIC). Toutefois, le périmètre réel est plus large et le budget comprend plusieurs activités relevant du service public administratif (SPA), comme le ski nordique et l'entretien des parcours de VTT.

D'une part, la répartition entre le SPA et le SPIC fait l'objet d'un suivi régulier.

La part entre les dépenses nettes relevant du SPIC et celles relevant du SPA s'établit comme suit :

- 25 % des dépenses du chapitre 012 (personnel),
- 20 % des dépenses du chapitre 011 (achats),
- 13 % des dotations du chapitre 68 (dotations aux amortissements),
- 13 % des dépenses du chapitre 66 (frais financiers).

D'autre part, la politique tarifaire engagée vise bien à une extinction progressive de la part SPIC de la subvention au regard des investissements réalisés en 2018/2019.

Néanmoins, cette politique ne permet pas encore d'équilibrer la partie SPIC.

Subvention prévisionnelle BP 2025 : 1.179.200 €
(2024 : 1.206.400 € - 2023 : 1.291.300 €)

- dont part SPA estimée CA 2024 666.599.61 €
- dont part SPIC estimée CA 2024 512 600.39 €
(pour rappel, part SPIC CA 2023 : 737.763 €)

Toutefois, cette subvention d'équilibre pourra ne pas être versée en totalité s'il est constaté en clôture d'exercice une situation budgétaire favorable.

(Il est procédé au vote électronique)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 68

ABSTENTION(S) : 26 (Etienne ANDRÉYS, François ASTORG, Isabelle BASTID, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Christian BOVIER, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Lola CECCHINEL, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François DEGENNE, Samuel DIXNEUF, Chantale FARMER, Fabien GERY, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Pierre-Louis MASSEIN, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU)

d'approuver le versement de la subvention d'équilibre 2025 du budget principal au budget annexe Semnoz.

34. Autorisation d'avances de trésorerie 2025

Rapporteur : Denis DUPERTHUY

Le budget annexe des transports est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le budget annexe de l'eau est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le budget annexe du Semnoz est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie depuis le 1^{er} janvier 2019.

Considérant que ces budgets peuvent momentanément faire face à des problèmes de trésorerie, et sur le fondement de l'article R2221-70 du CGCT, prévoyant le versement d'avance de trésorerie par le budget principal ;

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire ;

Considérant que cette avance de trésorerie peut être versée en plusieurs fois, dans la limite du montant maximum délibéré ;

Considérant que cette avance de trésorerie sera remboursée en tout ou partie dès que le fonds de roulement du budget annexe le permettra et ce avant le 31 décembre de l'année en cours ;

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il des questions ? *(Non)*.

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

- d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie non budgétaire du budget principal au budget annexe des transports d'un montant de 3.000.000 € maximum sans intérêt pour l'année 2025 ;
- d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie non budgétaire du budget principal au budget annexe de l'eau d'un montant de 3.000.000 € maximum sans intérêt pour l'année 2025 ;
- d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie non budgétaire du budget principal au budget annexe du Semnoz d'un montant de 3.000.000 € maximum sans intérêt pour l'année 2025 ;
- d'approuver le remboursement de cette avance par le budget annexe des transports dès que les fonds disponibles sur le compte au trésor le permettront et ce avant le 31 décembre 2025 ;
- d'approuver le remboursement de cette avance par le budget annexe de l'eau dès que les fonds disponibles sur le compte au trésor le permettront et ce avant le 31 décembre 2025 ;
- d'approuver le remboursement de cette avance par le budget annexe du Semnoz dès que les fonds disponibles sur le compte au trésor le permettront et ce avant le 31 décembre 2025.

Mme LA PRESIDENTE.- Avez-vous des questions sur ces tarifs, préalablement à un vote groupé ? (Non).

35. Tarifs 2025 - Vente de l'eau potable

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° DEL-2021-340 du 16 décembre 2021 relative à l'harmonisation des tarifs de vente de l'eau potable, et afin de couvrir les charges nécessaires au financement du service, ces tarifs sont caractérisés notamment par :

- une tarification homogène à l'échelle du territoire du Grand Annecy pour une égalité de traitement des abonnés du territoire ;
- une part fixe modérée et une part variable progressive, applicables à chaque abonné ;
- une progressivité de la part variable au-delà de 200 m³ pour préserver l'équilibre des contributions entre usagers domestiques et non domestiques et inciter les plus gros consommateurs aux économies d'eau.

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

de valider les tarifs joints en annexe, applicables au 1^{er} janvier 2025.

36. Tarifs 2025 - Prestations réalisées par le service de l'eau potable

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Pour tenir compte de l'inflation, ces tarifs sont augmentés de 1,10 %.

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

de valider les tarifs joints en annexe, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

37. Tarifs 2025 - Montants des contre-valeurs pour les nouvelles redevances "consommations d'eau" et "performances des réseaux d'eau potable"

Rapporteur : Pierre BRUYERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 et -5, et articles D213-48-12-1, D213-48-12-2 à -7, et D213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable, d'une part, et des systèmes d'assainissement collectif, d'autre part ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération n° 2024-25, du 4 octobre 2024 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5 ;

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- une redevance « consommation d'eau potable » dont :
 - le tarif est fixé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
 - le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable ;
 - l'assiette est le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).

Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- et deux redevances, pour performance « des réseaux d'eau potable », d'une part, et des « systèmes d'assainissement collectif », d'autre part.

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

- elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau, qui en sont les redevables ;
 - le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
 - le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ;
- il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- l'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;
 - l'Agence de l'eau facture cette redevance à la commune ou à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;
 - la redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0,43 € HT/m³ pour l'année 2025 ;

Considérant que les modalités de calcul de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau restent inchangées et qu'il convient donc de maintenir son taux à 0,05 € HT/m³ pour l'année 2025 ;

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,05 € HT/m³ pour l'année 2025 ;

Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à 0,2 pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année) ;

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contrepartie pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu ;

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des réseaux d'eau potable » constitue un élément du prix du service public de l'eau potable et doit donc être assujéti à la TVA au taux réduit de 5,5 % ;

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

de fixer à 0,01 € HT / m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

38. Tarifs 2025 - Valorisation des déchets

Rapporteur : Christian ROPHILLE

Le Grand Anancy facture certaines prestations dans le domaine de la valorisation des déchets.

Les principaux tarifs utilisés sont les suivants :

- Redevance spéciale OMR en porte à porte : calculée sur la base de la matrice Compta-coût de l'ADEME,
- Redevance camping sur la base de la matrice Compta-coût de l'ADEME,
- Unité déchèterie pour les professionnels.

Concernant le coût de collecte/traitement des cartons en porte à porte, il a diminué, les tonnages étant en hausse pour un temps de collecte optimisé. A l'inverse, les flux emballages et déchets alimentaires ont augmenté en lien avec la simplification du geste de tri et le déploiement progressif des bornes (collecte non optimisée).

Toutefois ces coûts ne sont appliqués que lorsque les seuils de volumes hebdomadaires du règlement de la redevance spéciale sont dépassés.

Les tarifs redevance campings et hébergement touristique se veulent incitatifs. Tous les campings sont dorénavant équipés de dispositifs de tri et pour certains de composteurs.

Les tarifs « déchèteries » correspondent au coût facturé pour les apports de déchets par les professionnels sur les sites concernés selon le règlement de déchèterie. Ils intègrent les augmentations de coûts appliqués dans le cadre des nouveaux marchés de prestation.

Les composteurs et matériel associé (seau, flèche, fourche) sont mis à disposition gratuitement. Toutefois, il arrive que des vols ou dégradations volontaires aient lieu sur ce matériel, d'où la nécessité de disposer de tarifs pour pouvoir, en cas de plainte, chiffrer le montant des pertes.

La prestation de broyage est également gratuite à raison d'une heure par saison.

Le calcul du coût de collecte des encombrants sur rendez-vous a été revu et réajusté pour prendre en compte les augmentations des coûts de carburant, du personnel, du traitement des déchets. A titre informatif, ce service a concerné 98 personnes et 42 facturations.

Les autres tarifs sont principalement utilisés dans le cas d'irrespect des modalités de collecte, de dégradation de matériel, de tri non conforme.

14 facturations ont été faites pour objet perdu dans les colonnes en 2024. Le tarif a été réajusté pour prendre en considération un coût moyen tenant compte de l'éloignement des sites sur lesquels nos agents sont amenés à intervenir.

Les tarifs de facturation en cas de dépôts non conformes intègrent des coûts de collecte et de traitement des déchets et leur traitement administratif dans le cadre de la mise en œuvre de système de caméra sur la base des retours d'expérience des collectivités ayant déjà engagé ces démarches. Ces tarifs seront affinés courant 2025 en fonction des constats sur le territoire du Grand Annecy. En 2024, 20 facturations pour dépôts de carton au sol ont été réalisées.

Le Grand Annecy propose régulièrement des ateliers thématiques, animés en interne ou avec un prestataire externe.

Ces ateliers sont actuellement gratuits mais mobilisent agents ou prestataires. Les annulations par les usagers sont fréquentes. Nous réfléchissons à l'opportunité de facturer les annulations de participation afin de limiter les dérives et permettre ainsi de faire bénéficier à d'autres participants plus engagés.

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

d'adopter les tarifs dont le détail est joint en annexe et qui seront applicables au 1^{er} janvier 2025.

39. Tarifs 2025 - Gens du voyage

Rapporteur : Jean-Pascal ALBRAN

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 2 % aux tarifs 2025 de l'aire d'accueil de Gillon : tarif par jour et par emplacement ainsi qu'aux indemnisations en cas de dégradations.

Pour uniformiser les tarifs de l'aire de grand passage avec ceux des EPCI avoisinants et pour éviter les raccordements sauvages aux réseaux d'eau et d'électricité, il est proposé de mettre en place pour l'année 2025 un forfait hebdomadaire par caravane, comprenant le droit de séjour et la consommation d'eau et d'électricité.

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

d'adopter les tarifs pour les gens du voyage dont le détail est joint en annexe, qui seront applicables au 1^{er} janvier 2025.

40. Tarif 2025 - Chantier Local d'Insertion

Rapporteur : Charlotte JULIEN

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale donnant une existence légale aux chantiers d'insertion ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anancy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'économie sociale et solidaire et d'insertion ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2023-323 du 21 décembre 2023 établissant les tarifs 2024 du chantier local d'insertion du Grand Anancy ;

Considérant que les tarifs du chantier local d'insertion (CLI) sont fixés annuellement par le Conseil communautaire et qu'ils correspondent au montant facturé aux collectivités et intercommunalités donneuses d'ordre, lorsque le CLI intervient sur la journée (transport et pause méridienne inclus), avec une équipe constituée d'un encadrant et de salariés en insertion (quel que soit leur nombre, mais en moyenne 4 à 6 salariés en insertion), pour une prestation en entretien d'espaces verts, d'espaces naturels, de valorisation des déchets ou de second œuvre bâtiment ;

Considérant que l'évolution de ce tarif a été la suivante entre 2011 et 2024 :

- tarif 2011: 340 € jour/équipe (+ 2%)
- tarif 2012: 347 € jour/équipe (+ 2%)
- tarif 2013: 354 € jour/équipe (+ 2%)
- tarif 2014: 361 € jour/équipe (+ 2%)
- tarif 2015: 370 € jour/équipe (+ 2.5%)
- tarif 2017: 370 € jour/équipe (pas d'augmentation)
- tarif 2018: 380 € jour/équipe (+ 2.7%)
- tarif 2019: 385 € jour/équipe (+ 1.3%)
- tarif 2022 : 394 € jour/équipe (+ 2.3%)
- tarif 2023 : 399 € jour/équipe (+ 1.3%)
- tarif 2024 : 435 € jour/équipe (+ 9%)

Considérant qu'il a été constaté que le tarif appliqué par le CLI était inférieur à celui pratiqué par d'autres chantiers d'insertion et compte tenu des tendances inflationnistes (matières premières, charges salariales et prestations), le tarif voté pour l'année 2024 a été de 435 € (soit une augmentation de 9 % par rapport au tarif 2023) ;

Considérant les enjeux complexes liés à la politique tarifaire du CLI, il a été décidé de faire appel à un prestataire pour accompagner la démarche de révision de cette politique ;

Considérant les résultats de cette étude, il est proposé d'indexer le tarif annuel du CLI au taux d'inflation de l'année N-2, dans la limite d'une augmentation de 2 % par an ;

Le taux d'inflation 2023 étant de 4.5 %, il est proposé de limiter l'augmentation à 2 % pour calculer le tarif de 2025, soit 444 € jour/équipe.

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

de voter l'augmentation du tarif d'intervention du CLI à hauteur de 444 € par jour par équipe pour l'année 2025.

41. Tarifs 2025 - Fourrière animale

Rapporteur : Samuel DIXNEUF

Les présents tarifs concernent les montants dont devront s'acquitter les propriétaires ou gardiens d'animaux identifiés par la SPA auprès du Trésor Public.

Pour rappel, les animaux capturés par la SPA sont gardés pendant un délai de 8 jours ouvrés au sein de la fourrière animale située à Marlioz. Dans ce délai, la SPA devra rechercher le propriétaire ou le gardien de l'animal.

Les animaux dont les propriétaires auront été identifiés leur seront restitués après paiement des frais de fourrière libellés à l'ordre du Trésor Public.

Ces frais comportent :

- une part forfaitaire pour la capture, le transport et la recherche du propriétaire ;
- une part variable calculée en fonction du nombre de jour de garde de l'animal au sein de la fourrière animale.

En 2023, le montant annuel des recettes collectées au titre de la capture, le transport et la gestion de la fourrière animale s'élevait à 6 459 €.

A l'instar des tarifs appliqués en 2024 par délibération du Conseil communautaire n° DEL-2023-324 du 21 décembre 2023, il est proposé que l'augmentation des tarifs liés à la fourrière animale pour l'année 2025 soit fonction de l'inflation, soit 2 %.

(Il est procédé au vote)

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2025,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

d'approuver les tarifs liés à la capture, le transport et la gestion de la fourrière animale comme suit :

	2023	2024	2025
Forfait capture, transport et recherche du propriétaire	52 €	54 €	55 €
Garde d'un animal en fourrière	11 € / jour	11 € / jour	11 € / jour

42. Tarifs 2025 - Pépinières et hôtels d'entreprises

Rapporteur : François LAVIGNE-DELVILLE

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de développement économique et qu'il peut intervenir pour aider à la création d'entreprises ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-271 du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente ;

Considérant la politique de soutien au démarrage d'activité portée par le Grand Annecy ;

Considérant les indices de référence de l'Insee ;

Considérant les modalités d'accès, d'accompagnement et d'hébergement aux pépinières et hôtels d'entreprises du Grand Annecy fixées annuellement et jointes en annexe 1 ;

Considérant que le tarif « pépinière » présenté est le tarif de référence pour les locaux du pôle entrepreneuriat mis en location ;

Considérant que le tarif « accélération » est majoré de 25 % par rapport au tarif de référence « pépinière d'entreprises » ;

Considérant que la grille tarifaire « pépinières et hôtels d'entreprises » 2025 par bâtiment et par bureau est jointe en annexe 2 ;

Considérant que les recettes inscrites au budget 2025 tiennent compte des tarifs 2025.

Il est proposé de faire évoluer la grille tarifaire et conditions d'application de cette grille de la manière suivante :

- 1- Augmentation de 3 % des tarifs des bureaux, ateliers et postes de coworking (hors ante-crédation) dans les pépinières d'entreprises ;
- 2- Augmentation de 6 % des tarifs des bureaux, ateliers et postes de coworking dans les hôtels d'entreprises ;
- 3- Application systématique des évolutions tarifaires à tous les contrats et avenants conclus postérieurement au 1^{er} janvier 2025, sous réserve d'un délai de prévenance de 1 mois permettant la résiliation du contrat à l'initiative du locataire.

La synthèse des tarifs de référence « pépinière » par tranche de surface et services est présentée ci-dessous :

1. Tarifs pour Galileo, Pépinière des Papeteries, Annecy Base Camp, Quai 225

Bureaux et Ateliers	2025		Evol / 2024
	HT/m ² /mois	HT/m ² /an	
jusqu'à 13 m ² inclus	23,69 €	284,28 €	3,0 %
> 13 m ² à 16 m ² inclus	23,26 €	279,12 €	3,0 %
> 16 m ² à 19 m ² inclus	22,30 €	267,60 €	3,0 %
> 19 m ² à 23 m ² inclus	21,34 €	256,08 €	3,0 %
> 23 m ² à 30 m ² inclus	20,60 €	247,20 €	3,0 %
> 30 m ² à 40 m ² inclus	18,67 €	224,04 €	3,0 %
> 40 m ² à 60 m ² inclus	17,18 €	206,16 €	3,0 %
> 60 m ² à 80 m ² inclus	15,65 €	187,80 €	3,0 %
> 80 m ²	13,40 €	160,80 €	3,0 %

Les tarifs s'entendent toutes charges, prestations et accompagnement compris.

2. Tarifs pour Alb'Espaces

	2025		Evol / 2024
	HT/m ² /mois	HT/m ² /an	
Bureaux			
> 13 m ² à 16 m ² inclus	19,21 €	230,52 €	3,0 %
> 16 m ² à 19 m ² inclus	18,96 €	227,52 €	3,0 %
> 19 m ² à 23 m ² inclus	18,15 €	217,80 €	3,0 %
> 23 m ² à 30 m ² inclus	17,51 €	210,12 €	3,0 %
> 30 m ² à 40 m ² inclus	15,88 €	190,56 €	3,0 %
> 40 m ² à 60 m ² inclus	14,61 €	175,32 €	3,0 %
Ateliers	9,61 €	115,32 €	3,0 %

Les tarifs s'entendent toutes charges (sauf consommation eau et électrique individuelle pour les ateliers), prestations et accompagnement comprises.

3. Tarifs pour Espace Avenir

	2025		Evol / 2024
	HT/m ² /mois	HT/m ² /an	
Bureaux	14,32 €	171,84 €	6,0 %
Ateliers	9,92 €	119,04 €	6,0 %

Les tarifs s'entendent toutes charges comprises (sauf consommation électrique individuelle pour les ateliers).

4. Dépôt de garantie

Dépôt de garantie	2025
coworking	100,00 €
jusqu'à 16 m ² inclus en pépinière	350,00 €
> 16 m ² à 30 m ² en pépinière	400,00 €
> 30 m ² en pépinière	500,00 €
hôtel d'entreprises	1 mois de loyer HT

5. Tarif des services

Tarif postes de travail dans un espace partagé	2025	Evol / 2024
	HT/mois	
1 Poste de travail	128,75 €	2,9 %
1 Poste de travail "ante-creation"	50,00 €	
1 Place de parking	30,00 €	
Impressions couleur (forfait 50 ex)	20,00 €	

6. Tarif des salles de réunion

Tarif des salles de réunion	2025		
	heure	1/2 journée (4h)	journée (9h)
bureau individuel	10,00 €	40,00 €	/
jusqu'à 30 m ² (8/10 pers)	15,00 €	40,00 €	80,00 €
> 30m ² à 50 m ² (15/20 pers)	15,00 €	55,00 €	110,00 €
> 50 m ² à 100 m ² (20/40 pers)	15,00 €	65,00 €	130,00 €
100 m ² (30/70 pers)	25,00 €	90,00 €	180,00 €

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

- d'appliquer une augmentation moyenne de 3 % sur les tarifs 2025 dans les pépinières d'entreprises ;
- d'appliquer une augmentation moyenne de 6 % sur les tarifs 2025 dans les hôtels d'entreprises ;
- d'appliquer systématiquement les évolutions de tarifs aux contrats et avenants conclus à compter du 1^{er} janvier 2025.

43. Tarifs 2025 - Reprographie des documents d'urbanisme

Rapporteur : Christian ANSELME

Vu l'article R311-11 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) ;
Considérant que le public qui consulte les documents d'urbanisme auprès du Grand Annecy peut solliciter des reproductions de tout ou partie de ces documents, à la charge de la personne qui en fait la demande ;

Considérant que ces frais de reprographie :

- sont calculés en prenant en compte le coût du support fourni au demandeur, et le coût d'amortissement et de fonctionnement du matériel utilisé ;
- ne peuvent inclure les charges de personnel résultant du temps consacré à la recherche et à la reproduction du document ;
- ne peuvent excéder les montants définis à l'article 2 de l'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif, à savoir :
 - o 0,18 euro la page en format A4 noir et blanc,
 - o 1,83 euro pour une disquette,
 - o 2,75 euros pour un cédérom.

Les tarifs proposés sont ceux de l'année 2024, augmentés de l'inflation, soit 2 %, dans le respect des plafonds réglementaires susvisés.

(Il est procédé au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ PAR :

Voix POUR : 94

d'adopter les tarifs pour la reprographie des documents d'urbanisme, dont le détail est joint en annexe, qui seront applicables au 1^{er} janvier 2025.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie, je vous souhaite un joyeux Noël et à l'année prochaine.

(La séance est levée à 22 heures 56.)

La Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER.

La Présidente,



Frédérique LARDET.

PJ : - Ressources humaines – Tableau des emplois.
- Tarifs 2025.